

78^{ème} CONGRES NATIONAL
EVIAN (74)
17 décembre 2022



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

SOMMAIRE

OUVERTURE DU CONGRES	- 3 -
INTERVENTION DE MME ANNE-CECILE VIOLLAND DEPUTEES.....	- 3 -
INTERVENTION DU PRESIDENT DU COMITE ORGANISATEUR	- 3 -
ALLOCUTION M. LE BOT MICHEL , PRESIDENT	- 3 -
INTERVENTIONS DES PARTENAIRES.....	- 7 -
PROCEDURE DE VOTE (BOITIERS ELECTRONIQUES)	- 9 -
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 77 ^{EME} CONGRES (VISIO)	- 9 -
RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES	- 9 -
RAPPORT FINANCIER.....	- 11 -
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	- 16 -
COMPTE RENDU FINANCIER DE LA SAOS.....	- 18 -
POLE ADMINISTRATIF - PERSONNEL.....	- 19 -
POLE DEVELOPPEMENT.....	- 20 -
POLE SPORTIF.....	- 24 -
POLE RELATION AVEC LES COMITES DEPARTEMENTAUX & REGIONAUX	- 25 -
ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR.....	- 28 -
DISCIPLINE.....	- 28 -
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE.....	- 29 -
ARBITRAGE & REGLEMENTS	- 31 -
COMMISSION MEDICALE.....	- 32 -
PROJET CENTRE NATIONAL « MICHEL DESBOIS » DE LA F.F.P.J.P.....	- 36 -
PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET 2023	- 41 -
REGLEMENT FINANCIER	- 47 -
REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES.....	- 47 -
F.I.P.J.P. – M. AZEMA CLAUDE.....	- 57 -
RECOMPENSES	- 58 -
CLOTURE CONGRES	- 60 -

ANNEXES :

- *
* Représentants F.F.P.J.P., Comités Départementaux & Régionaux
- * Palmarès 2022
- * Bilan, compte de résultat F.F.P.J.P.
- * Budget 2023
- * Règlement financier 2023

OUVERTURE du CONGRES

(Le Congrès débute à 8H30)

M. LE BOT (Président).– Il reçoit Mme VIOLLAND députée représentant, Mme Josiane LEI, Maire d'Evian-Les-Bains.

INTERVENTION DE MME ANNE-CECILE VIOLLAND DEPUTEES

Mme VIOLLAND. (Députée).– Mesdames, Messieurs bonjour, votre congrès a commencé déjà hier. J'ai rarement vu le Palais Lumières aussi plein et vous n'êtes pas tous là encore. J'ai une histoire singulière avec les boules comme beaucoup de français parce que c'est un sport que l'on peut pratiquer de manière professionnelle comme vous le faites et de manière amateur comme je peux le faire. Je fais un clin d'œil à l'Union Boulistes d'Evian parce c'est une équipe d'hommes et de femmes extraordinaires qui ont organisé une soirée spécifiquement pour une association locale « *Women safe and children* » qui est un accueil pluridisciplinaire pour les femmes et enfants victimes de violence. Ils ont fait une soirée avec le Rotary pour recueillir des fonds pour notre association. Ce concours de boules a été extraordinaire, j'en garde un bon souvenir. Je vous souhaite encore une bonne journée, profitez bien de notre belle région, prenez soin de vous dans ces conditions encore singulières. *(Applaudissements)*.

INTERVENTION DU PRESIDENT DU COMITE ORGANISATEUR

M. DORIZON (Président du CD74 et président du Club d'Evian).– Mesdames, Messieurs les congressistes, mesdames, messieurs les membres du comité, bonjour. Comme c'est le 2^{ème} jour vous connaissez déjà notre ville, je ne vais pas vous raconter l'histoire d'Evian. J'espère que vous avez passé une belle première journée et que vous avez bien mangé. Je ne vais pas vous faire un grand discours que la fête commence. Merci. *(Applaudissements)*

M. LE BOT. – Madame la Députée, au nom de la Fédération je vais vous remettre la médaille d'honneur de la Fédération, pour vous et Mme le Maire à l'occasion de la manifestation. Il lui remet également un jeu de boules.

Il remet également la médaille de la FFPJP à Eric DORIZON pour l'organisation de ce congrès.

ALLOCUTION M. LE BOT Michel , Président

M. LE BOT.– Madame la Députée,

Madame la Maire d'Evian les bains

Monsieur Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Haute-Savoie

Monsieur le Président de la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal

Monsieur le Président du Comité Régional Auvergne Rhône Alpes

Monsieur le Président du Comité Départemental de Haute-Savoie, Cher Eric
Mesdames et Messieurs, les Présidentes et Présidents des Comités Départementaux et Régionaux
Mesdames et Messieurs les Délégués représentant les Comités Départementaux et Régionaux
Mesdames et Messieurs, les membres élus du Comité Directeur Fédéral,
Mesdames et Messieurs les salariés de la FFPJP
Mesdames et Messieurs les bénévoles du Club d'Evian les Bains et du CD 74
Chers amis, bonjour à toutes et à tous et bienvenue à Evian.

Je vous remercie de vous être rendu disponible pour assister à notre 78^{ème} Congrès National et vous souhaite la bienvenue à Evian les Bains.

Je sais qu'organiser l'accueil et la prise en charge de tous les délégués représentant tous nos départements métropolitains, de Corse et d'Outre-mer n'est pas chose aisée, je remercie profondément Eric parce que je sais que les mois qui ont précédé l'organisation n'ont pas été facile pour lui. Je sais qu'à chaque fois qu'il y a organisation, il y a des angoisses et des nuits blanches pour tous les organisateurs.

Pourtant à chaque fois, je sais que tous les bénévoles vont faire de leur mieux pour répondre à vos attentes et je ne connais pas un bénévole qui organise quelque chose en espérant que cela ne donne pas de lui une bonne image. Pourtant parfois, les choses ne se passent comme on a rêvé ou espéré, tant les paramètres à prendre en compte sont nombreux. Pour autant, les critiques, les reproches sont mieux reçus dès lors qu'ils sont dits avec la manière. N'oublions jamais que nous sommes tous des bénévoles, et que si le fair-play doit exister entre les joueurs sur un terrain, entre nous il doit également exister et si ce n'est pas du fair-play, au moins du respect et à défaut de la mansuétude.

Les deux années que nous venons de passer ont été dures pour tout le monde, le confinement, le repli sur soi, la solitude, la maladie et la COVID ont laissé des traces et en laissent encore. Bien des êtres chers nous ont quitté. Bien des dirigeants de qualité ont tiré leur révérence, bien des joueurs connus ou pas ont quitté les terrains de leurs exploits, je ne citerai pas tous nos disparus mais à travers quelques-uns c'est à toutes celles et ceux que vous avez côtoyé et qui nous ont quitté que je veux adresser nos remerciements et cet instant de recueillement :

- Michèle LEGA
- Guy JISTA
- Francis GACHON
- Xavier RICHEFORT
- René LUCCHESI
- Roger MARIGOT

Pour eux et toutes celles et ceux que je n'ai pas cité, je vous demande de respecter une minute de silence.
(Une minute de silence)

M. LE BOT. – Le QUORUM étant atteint (1179 présents), je déclare ouvert le 78^{ème} congrès de la Fédération Française de pétanque et de Jeu Provençal.

(Marseillaise)

M. LE BOT. – Mars 2021 voyait l'élection du nouveau Comité Directeur de la FFPJP lors d'un Congrès en visio et nous avons dû renouveler cet exercice début 2022 avec l'annulation forcée du Congrès de Belfort.

Je ne vous cache pas que je préfère de beaucoup vous retrouver toutes et tous en présentiel ici à Evian plutôt que par écran interposé. Depuis bientôt 2 ans que je préside cette vénérable institution et même après 4 années passées comme Vice-président puis Vice-président délégué, je peux vous dire qu'il y a un monde entre gérer un Comité Départemental, fût-ce le plus grand de France, et la Fédération. Confronté à la réalité quotidienne de la vie fédérale, à la complexité des dossiers, mes collègues et moi-même avons dû faire un apprentissage sur le tas, accéléré et ce n'est pas fini, ce dont vous vous en doutez.

Depuis 2 ans, le bénévole que je suis ne connaît plus la tranquillité, consacre l'entièreté de son temps au mandat et à la fonction que j'ai choisi d'exercer en me présentant à l'élection, souvent (trop souvent) au détriment de sa vie familiale. Si je vous dis cela, c'est pour que vous compreniez que notre engagement et notre investissement à tous et toutes au sein du Comité Directeur, est sans compter, constant et solidaire.

Malgré notre bonne volonté, notre envie d'agir pour servir au mieux le développement de notre Fédération, nous faisons des erreurs. Nous allons trop vite pour certains, pas assez pour d'autres. Nous sommes trop laxistes pour certains, pas assez pour d'autres.

Trop règlement pour certain, pas assez pour d'autres. Juste pour certains, injustes pour d'autres. Voir dans les cas extrêmes incapables, surtout votre serviteur. Car comme vous, nous sommes bénévoles, nous tâtonnons, mais une Fédération

- A-t-elle le droit de faire des erreurs ? Oui si elle les reconnaît et les rectifie.
- A-t-elle le droit de bousculer les traditions ? Oui car en les bousculant, elle prépare l'avenir en inventant une nouvelle histoire et donc de nouvelles traditions.
- A-t-elle le droit à l'expérimentation ? Oui car en le faisant, elle se donne par ce biais les moyens de progresser.

La Fédération se trouve à la croisée des chemins, car les différentes générations qui la composent la font osciller entre tradition et modernité.

Tradition, pour les plus anciens tournés vers le passé et cette pétanque qu'ils ont aimé et aimeront toujours.

Modernité, pour les plus jeunes qui vivent dans un monde en perpétuel changement, qui ne leur promet qu'adaptation, vitesse et mouvement.

Pour nous bénévoles issus d'une génération confrontée à ce monde qui bouge et se transforme, nous ne pouvons plus concevoir la gestion de nos associations comme par le passé. Pour moi comme pour vous le mot bénévole a du sens mais sur ce seul postulat, pouvons-nous nous contenter d'une gestion sportive, financière, administrative ou juridique approximative.

La société a changé et les recours, les procès d'intention ou les procès tout courts sont aujourd'hui la manière que beaucoup choisissent pour régler leurs comptes. Sans oublier Facebook qui a vite fait de relayer des informations peu ou pas étayées, souvent réductrices quand elles ne sont pas purement fantaisistes.

Face à cette situation et alors que durant ces dernières années le mot « professionnalisation » a été un leitmotiv de la Fédération, je pense qu'avant d'en arriver à ce stade, il faut passer par une nécessaire structuration de notre système fédéral.

Se structurer est une obligation, pour notre Fédération :

- En interrogeant nos pratiques, nos modes de fonctionnement et de décisions.
- En ouvrant nos commissions à des personnes dont la présence apporte une plus-value : la connaissance du milieu, la proximité avec les clubs et leurs problématiques...
- En modernisant notre communication.
- En s'appuyant sur des personnes en capacité de nous apporter une expertise sur le plan sportif, commercial, juridique...

Ce travail, nous l'avons commencé au sein du siège et du Comité Directeur en réinterrogeant l'ensemble des champs que couvrent la FFPJP : le social, le commercial, le sportif, la discipline, l'éthique...

Dans les faits, vous n'en voyez pas les effets ou les retombées mais cette introspection est douloureuse, elle touche à des modes de fonctionnement et des acquis parfois voire souvent remis en cause. Et cela cause des soubresauts en internes au sein de la Fédération. Je sais et entends votre impatience, mais réorganiser ne se fait, ni ne se fera en un jour.

Evidemment, la structuration passe également par vous car vous êtes la courroie de transmission descendante et ascendante qui permet d'accompagner la mise en œuvre du projet Fédéral vers les clubs et nos licenciés.

Hier où il y avait gestion des compétitions, aujourd'hui on vous parle de développement en direction de public cible. Là où on vous parlait de calendrier on vous parle de projet associatif et sportif. Là où on vous parlait de pétanque, on vous parle de contrat de citoyenneté, de laïcité, d'honorabilité. Je sais que c'est barbant, que pour vous ce n'est pas cela la Pétanque et le Jeu Provençal, mais c'est en partie la vie d'une Fédération Sportive, délégataire d'une mission de service public, en lien avec un ministère de tutelle.

Je sais que beaucoup d'entre vous effectuent ce travail, parfois de façon empirique, sans avoir les moyens de le conceptualiser ou de faire rentrer vos actions dans les cases définies dans nos tableaux de bord.

C'est pour cela que je compte sur l'apport des CTRF. Ils sont à votre service et grâce à leurs compétences, leurs connaissances, à l'appui de la DTN, ils vous aideront à prendre et argumenter vos décisions, à monter les dossiers de financement qui vous permettront d'avoir les moyens de concrétiser vos actions, vos projets. Pour faire grandir vos clubs, les aider à se structurer, à galvaniser votre territoire et le faire entrer dans une nouvelle dimension sociale et sportive.

La vie a changé, hier nombre d'entre nous ont pris leur première licence dans un bar qui tenait lieu de siège social. Les bars ont disparu et s'il en reste, quel est le parent qui y amènerait ses enfants pour prendre une licence sportive. Hier, enfants nous restions sur les terrains jusqu'à plus d'heures pour jouer entre copains à la pétanque, aujourd'hui quel est le parent qui laissera son ou ses enfants dehors sans surveillance. Hier, on s'asseyait sur un banc et on attendait qu'un aîné nous demande si on voulait jouer, aujourd'hui quel est le parent qui laissera son enfant dans un club sans se soucier de l'encadrement dont il pourrait bénéficier.

Structurer un club, c'est se doter de moyen pour proposer des activités, de l'entraînement, des animations et de la compétition aux plus petits comme aux plus grands.

Structurer un club, c'est imaginé l'accueil des adhérents.

Structurer un club, c'est se doter d'infrastructures permettant de faire vivre le projet associatif et sportif que l'on souhaite.

Structurer un club, c'est s'occuper de ses adhérents, de tous ses adhérents.

Et c'est seulement après avoir envisagé ce contenu que vient le temps de la professionnalisation. Car pour mener à bien la mission qui nous incombe à travers notre statut de Fédération, d'organes déconcentrés ou de club sportif affilié à une fédération délégataire et par la même agréé jeunesse et sports, il faut de la compétence, de la fiabilité, de la technicité.

Le rôle d'un dirigeant en 2022 n'est plus celui qu'il était, il y a 10 ou 20 ans en arrière. Est-ce un bien ou un mal, il faut savoir ce que l'on veut, continuer à être reconnu comme une discipline sportive ou se fondre dans la masse des associations de loisirs.

Pour ma part le choix est fait, être une discipline sportive qui délivre des titres de champions de France, organise la pratique sportive et permet une vie structurée au sein d'associations où il fait bon vivre, se rencontrer, pratiquer en compétition et avoir une pratique ludique.

L'avenir de notre Fédération sera ce que nous en feront surtout à l'aube de réformes voulues par le ministère qui impacteront nos organisations, nos fonctionnements : la parité intégrale, le vote des clubs lors du renouvellement du Comité Directeur en 2024. Autant de défis qu'il nous faudra relever pour aller plus haut tous ensemble.

Paul ELUARD disait « qu'il n'y a pas d'enthousiasme sans sagesse, ni de sagesse sans générosité ». Les bénévoles que nous sommes doivent savoir allier ces ingrédients pour aller au bout de leurs convictions et engagements car le chemin est très souvent pavé d'embûches.

Comptez sur moi pour rester enthousiaste, généreux mais sage peut-être.

Passez de bonnes fêtes, prenez soin de vous et de vos familles. Vive la Pétanque et le Jeu Provençale.
(Applaudissements)

INTERVENTIONS DES PARTENAIRES

CREDIT MUTUEL

M. HAYE, (*Directeur de la Caisse Crédit Mutuel Crédit Mutuel*).- Je suis enchanté d'avoir été invité à vos côtés. Je suis là pour représenter le Crédit Mutuel Alliance Fédérale que je vais vous expliquer :

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale est composé de 14 fédérations, 8 millions de clients particuliers, professionnels et associations et plus de 300 000 associations clientes.

Une banque mutualiste avec des sociétaires qui ont le droit de vote lors de notre assemblée générale annuelle. Elle est composée d'une équipe de salariés, d'un conseil d'administration et de surveillance formé par des sociétaires bénévoles et élus.

Son organisation : des salariés formés sur le monde associatif, nous accompagnons les associations locales par différents biais, sur demandes ; serviettes, nappes, etc. pour vos manifestations et des subventions par rapport au projet proposé par l'association. Le partenariat est une visibilité du crédit mutuel sur la manifestation. Nous avons un budget annuel au profit des associations pour les subventions, les objets publicitaires. Ces subventions sont ratifiées par le conseil d'administration composé de 6 membres environ, une fois par mois. Si les manifestations sont à l'échelle du département ou de la région, dans ce cas nous avons une problématique régionale avec un district qui permet d'avoir des subventions supplémentaires. Surtout n'hésitez pas à aller voir vos caisses locales pour faire le point. On peut vous accompagner au quotidien sur les manifestations que vous faites et qui vont drainer beaucoup de monde.

On vous apporte au quotidien des services pour gérer au mieux l'association : carte bancaire, internet, TPE,...

Nous sommes déjà partenaires privilégiés de la FFPJP et cela a permis de mettre en place un système d'offre de bienvenue. Dès que vous allez avoir un nouvel adhérent qui va se présenter pour ouvrir un compte chez nous, le nouvel adhérent aura 50 € de créditer sur son compte et l'association aura 50€ également sur son compte. C'est un bon vecteur de recommandation pour nous et pour l'association ainsi qu'un bon vecteur de développement pour la banque.

Nouveauté : PAY ASSO, le Crédit Mutuel contribue au développement de votre association en vous offrant le PAY ASSO. Une solution en ligne qui simplifie l'encaissement, les dons, les cotisations et les ventes pour vos clubs, pas d'abonnement mensuel, c'est offert ; la seule contrepartie est le fonctionnement par carte bleue. En tant que fédération partenaire vous avez des réductions par rapport aux commissions de TPE. Sans site internet vous pouvez proposer à vos adhérents le paiement sécurisé en ligne.

Agora : réseau social qui met en avant les associations locales avec leurs manifestations et pouvant être relayé par tous les sociétaires du Crédit Mutuel ; un lieu d'échanges entre sociétaires.

Associathèque : la base de connaissance associative gérée par des experts, vous allez avoir de la documentation avec des actualités juridiques, fiscales, sociales et administratives, des guides pratiques de la création de son association à la gestion du quotidien, le financement ...

Partenariats avec COMITI (logiciel de gestion d'associations sportives) et BASICOMPTA (gérer la gestion comptable de votre association) avec réduction pour les adhérents.

Je vous souhaite un excellent congrès. (*Applaudissements*)

M.M.A.

M. ROBERT (Agent MMA).- Bonjour à toutes et tous. Je suis venu avec mon associé Michel JONDERKO. Je suis content pour 2 raisons d'être devant vous aujourd'hui, la première est qu'après 2 congrès annulés pour les raisons de Covid, on a le plaisir de vous retrouver en présentiel. On est attaché aux liens humains qui nous lient à vous tous. La deuxième raison est que le comité directeur nous a honoré de la confiance qui est renouvelée pour les années 2023 à 2025 pour l'assurance de la FFPJP. Merci de votre confiance.

L'offre actuelle nous l'avons bâtie avec notre pôle sport et loisir où nous avons 2 éminents représentants qui sont avec nous aujourd'hui : Philippe GALLET le patron de la direction sports et loisirs et Marie HULLARD avec qui nous avons bâti et refondu l'ensemble de l'offre pour les 3 années à venir.

MMA est l'assureur officiel de la FFPJP depuis 2006, on va fêter en 2024 notre majorité d'assurance à vos côtés, cela fera 18 ans. Au quotidien la relation avec les différentes institutions de la fédération représente entre 30 et 50 appels par semaine ; depuis 2009 c'est près de 2400 dossiers sinistres instruits.

Dans les grandes étapes, on a mis en place en 2015 un contrat collectif pour la santé des salariés de vos différentes structures, clubs, comités, comité directeur. En 2016, nous avons mis en place un contrat de prévoyance lourde pour les sportifs de haut niveau. C'est le Code du Sport qui imposait et apportait cette obligation.

Nous avons une solution pour assurer les clubs avec des garanties complémentaires qui ne sont pas intégrées dans le contrat fédéral en matière d'assurances des locaux, des événements temporaires ouvert à des non-licenciés.

Rappel, sur le portail de la Fédération vous avez dans l'onglet Assurance tous les documents mis à votre disposition pour souscrire : l'Option avantage, c'est-à-dire la garantie complémentaire en matière de dommage corporel ; les attestations d'assurances valable pour l'année 2023 quand vous allez faire un événement et qu'un local vous est mis à disposition de façon temporaire.

Nous avons relu tous les documents de déclaration de dossier de sinistre. Nous avons rencontré quelques difficultés de remonter de dossiers sur la plateforme de déclaration de sinistre. Nous avons arrêté le partenariat avec la société qui nous le mettait à disposition parce que quand vous faisiez le travail pour remplir toute la déclaration de sinistre, le dossier n'arrivait pas à nous. Nous avons préféré repartir sur un schéma plus simple avec des documents remis à jour de déclaration de dossier de sinistre pour que cela se fasse de manière plus souple et sécurisée.

Pour 2023 la nouveauté, en plus du contrat fédéral aujourd'hui, différents responsables comité directeur, comités départements et régionaux sont couverts par une protection juridique. Cette année, parce que le Code des Sports l'impose par rapport à la loi de mars 2022, MMA a mis en place un contrat qui va couvrir les licenciés sur les violences verbales, physiques et sexuelles. Les assurés sont tous les licenciés, les garanties sont au titre de 4 : information juridique, la défense judiciaire, une garantie assistance psychologique, prise en charge des honoraires sur l'accompagnement au niveau du dépôt de plainte et de la procédure. On a fait le choix pour la FFPJP de garantir des faits antérieurs à 2023 non prescrits.

Les sinistres ou tous les événements judiciaires remontés à fin 2021, 655 personnes mises en cause dans des affaires de violence ; 89% des faits dénoncés concernent des violences sexuelles ; 188 victimes avaient moins de 15 ans au moment des faits. Il faut savoir que sur des mineurs de moins de 15 ans, un délai de prescription est de 20 ans. Le fait de reprendre ce passé permet d'accompagner au mieux les victimes. 123 signalements ont été faits auprès des procureurs de la république. Depuis un certain temps les fédérations sportives ont l'obligation de déclarer auprès des procureurs de la république tous les faits liés aux violences subies par des licenciés, aujourd'hui l'Article L.321-4 du Code du Sport, oblige les associations et les fédérations sportives à informer leurs adhérents de l'intérêt que représente la souscription d'un contrat d'assurance de personne et elles informent leurs adhérents de l'existence de garantie relative à l'accompagnement juridique, psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure.

Pour la mise en place de ce contrat au 1^{er} janvier 2023, une cellule est dédiée pour la déclaration de ces dossiers. Vous pouvez contacter directement par courrier, téléphone ou mail. Sur le portail de la FFPJP vous aurez tous ces liens.

Nous sommes à votre disposition à l'agence pour vous conseiller au mieux de vos intérêts et de vos structures pour vivre une vie associative dans les meilleures conditions possibles. Merci de votre attention. Bonne fin d'année et bonnes fêtes de famille. *(Applaudissements)*

PROCEDURE DE VOTE (boîtiers électroniques)

M. GRANDE (*Directeur Administratif FFPJP*).- Bonjour à toutes et tous. Lors de l'émargement nous vous avons remis un petit boîtier, il vous servira pour les résolutions et le vote des membres du comité directeur.

Les boîtiers vous ont été remis. Le paramétrage a été effectué par la commission de surveillance des affaires électorales qui est composée de Claude STIRMEL, présent dans la salle et de Daniel BRUAND qui n'est pas présent, il a le Covid, assisté de Kevin GALLIER et moi-même pour la partie technique et juridique.

Le vote est confidentiel, tout se fait par un retour sur un ordinateur, on n'a pas accès au résultat de chaque boîtier. Vous vérifiez le numéro du boîtier et l'antenne derrière. Le numéro de boîtier ne correspond pas au numéro de comité. Quand on déclarera le scrutin ouvert, la procédure pourra commencer : 1 Pour, 2 Contre, 3 Abstention, ensuite vous validez en appuyant sur OK et vous verrez en haut à droite OK entouré qui vous confirmera que votre vote a bien été envoyé à l'ordinateur. Vous avez la possibilité de revenir en arrière en appuyant sur la croix et de modifier votre vote jusqu'à la fin de l'ouverture du scrutin.

Essai avec une question test : « *pour le prochain congrès, êtes-vous favorables à la reconduction et diversification des ateliers thématiques organisés hier ?* »

Résultat du test : 83 % pour et 17 contre, pas d'abstention.

APPROBATION du COMPTE RENDU du 77^{ème} CONGRES (visio)

Mme NOEL (*Secrétaire Générale*).- Nous avons 1875 voix sur 1982 et 190 délégués sur 202.

M. GRANDE.- Nous passons à l'approbation du compte-rendu du 77^{ème} Congrès Fédéral (visio). Est-ce que vous avez des modifications à apporter ou des observations ?

Résultat du vote électronique : Voix totales : 1875 - Voix exprimées : 1763
Pour 1744 Voix (98,9%) – Taux d'abstention : 4,4%

En l'absence d'opposition, le compte rendu du 77^{ème} congrès en visio est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITES

(Présentation du rapport avec le diaporama du Palmarès sportifs par Ludovic Baudement)

Mme NOEL (*Secrétaire Générale*).- Mesdames et Messieurs les présidents de comités départementaux, Mesdames et Messieurs les présidents de comités régionaux, Monsieur le président de la Fédération, Monsieur le président de la Fédération International, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole aujourd'hui à l'occasion de ce 78^{ème} Congrès de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal au Palais des Lumières à Evian. Quel plaisir de vous retrouver en présentiel après deux années en visio ! Rien ne vaut un Congrès en face à face.

Je remercie Eric DORIZON, Président de la Haute Savoie, son comité ainsi que toute son équipe de bénévoles de nous accueillir aujourd'hui dans ce beau site qu'est le Palais des Lumières. Un site magnifique et tout à fait adapté pour l'organisation de ce Congrès. Connaissant Eric, il a tout fait pour que vous soyez accueillis dans de très bonnes conditions.

Je remercie tous nos partenaires qui nous accompagnent tout au long de l'année. La Fédération est avant tout une association mais avec une activité importante encadrée par des salariés qui sont indispensables et j'en profite pour les remercier.

Ces remerciements vont également à mes ami(e)s et collègues du comité directeur. Les modifications des règlements font couler beaucoup d'encre ou user certains doigts sur nos réseaux sociaux. Il est plus compliqué de proposer une modification à notre période qu'il y a quelques années. En effet, le défoulement de certains de nos licenciés sur les réseaux sociaux ne fait que compliquer la gestion de notre fédération. C'est bien sûr plus facile d'écrire sur des réseaux que de dire aux personnes concernées par voie orale ce qu'ils pensent. Si quelqu'un n'est pas d'accord, il y a des voies de saisine de la FFPJP et nous entendons qu'elles soient respectées.

Je ne vais pas oublier nos arbitres qui n'ont pas toujours la tâche facile pour faire respecter la réglementation sur nos terrains chaque week-end. Cependant, nous nous interrogeons depuis quelques années pour motiver de nouvelles candidatures au poste d'arbitre et ce n'est pas chose facile. Certains départements ne peuvent plus couvrir toutes les compétitions et c'est un vrai problème.

Je ne peux pas remercier individuellement nos dirigeants des comités, des clubs qui œuvrent chaque jour pour que notre discipline soit reconnue comme telle. Cependant, je compte sur vous pour faire passer le message.

La DTN vient d'accueillir un nouveau CTS (Charles-Baptiste). Les derniers CTFR sont en cours de recrutement (Hauts de France, Normandie). Il s'agit donc d'un grand pas pour notre Fédération qui, grâce à ces CTFR, peut aider nos départements et régions au développement de la pratique pour les jeunes mais aussi pour les autres catégories.

Merci à notre ami Claude AZEMA pour sa présence

Les sujets travaillés tout au long de cette première période de mandat sont très divers la classification, les nationaux, la réforme du code de l'arbitrage, le centre national de formation, de nouveaux championnats de France....

Notre Président, Michel LEBOT a continué à rencontrer l'ensemble des comités départementaux et régionaux. Le tour de France est déjà bien entamé. Nous réaffirmons notre volonté d'être au plus près de nos instances déconcentrées.

L'année sportive 2022 a retrouvé son rythme de croisière. Nous avons pu retrouver nos compétitions nationales, européennes et internationales.

Sur le plan des effectifs :

Reprise des licences		
2020	2021	2022
279 794 licenciés	226 502 licenciés	263 275 licenciés
5789 clubs	5629 clubs	5708 clubs

Soit pour 2021-2022 une augmentation de 36 773 licenciés avec un prévisionnel de 250 000 licenciés. Nous avons eu une augmentation de 79 clubs pour 2022.

Ces chiffres sont bien sûr encourageants car nous sommes au-dessus de nos prévisions mais il ne faut pas relâcher tous nos efforts.

Je me permets de répéter une phrase que j'avais écrite dans mon précédent rapport moral « *Reprendre sa licence ce n'est pas seulement alimenter les finances de la FFPJP mais aussi faire vivre un club, une passion* ».

L'année sportive 2023 va voir arriver de nouvelles compétitions comme le Championnat de France Triplettes Mixtes et le Championnat de France de Tir de précision.

Il est bon de rappeler que la FFPJP ne prend pas de décisions au hasard.

Aujourd'hui, en complément des points réglementaires (rapport moral, finances), les vice-présidents vous feront un point sur leur périmètre de travail et reprendront les points importants des commissions.

Vous avez pu constater que nous avons souhaité modifier l'organisation de ce congrès en gardant le samedi uniquement pour la partie statutaire et le vendredi après-midi pour l'animation d'ateliers sur des sujets très divers.

La France a participé à différents championnats européens et internationaux. Vous allez voir défiler nos championnes et champions.

Les catégories jeunes font couler également beaucoup d'encre mais la DTN peut être fière de ce qu'elle propose au quotidien.

Nous terminons cette année sportive par la finale du Circuit des nationaux jeunes qui se déroule ce week-end à St Florentin (près d'Auxerre). Avec mon collègue Jean-Pierre IANARELLI nous avons prévu de partir après la fin de cette journée pour rejoindre la DTN qui encadre cette finale. Nous serons donc absents au diner de gala.

Nous avons décidé d'accompagner nos amis des DROM-COM et particulièrement dans la formation des éducateurs, arbitres, la création d'écoles de pétanque...

Patrick GRIGNON, responsable de la commission d'arbitrage, interviendra à l'occasion de ce congrès pour vous parler des projets en cours. Nous aurons également l'intervention de notre médecin, Jean-Pierre IANARELLI.

Le dossier du Centre national est un sujet important qui a été repris à la base par la commission chargée de gérer le dossier. Nous avons rencontré hier matin les municipalités des deux candidatures qui ont été retenues par le comité directeur au mois de novembre après une longue étude de la commission dirigée par Michel ROBERT et CHAUVIN. Nous vous solliciterons par vote pour connaître votre avis sur la candidature retenue.

Fabienne VIGUIE gère avec beaucoup d'attention les sujets sur la « Violence dans le Sport ». Je vous rappelle que nous avons signé une convention avec l'association reconnue d'utilité publique « Le colosse aux pieds d'argile ». N'hésitez pas à faire des signalements si vous êtes témoins d'une telle situation.

Le contrôle d'honorabilité n'est pas sans poser de problèmes dans vos différentes instances mais nous insistons sur le caractère obligatoire instauré par le code du Sport qui prévoit cette condition d'honorabilité pour les éducateurs et les exploitants d'EAPS (Etablissements d'activités physiques et sportives) Clubs, professionnels ou bénévoles

Ce contrôle étant obligatoire, les personnes concernées qui ne souhaitent pas s'y soumettre devront le signaler et ne pourront plus encadrer, qu'elles soient salariées ou bénévoles.

La demande de licence a été modifiée pour identifier les personnes qui devront être soumises au contrôle.

Nous devons procéder aujourd'hui à une élection partielle pour deux postes vacants au sein du comité directeur de la FFPJP. Vous avez reçu la liste des candidats qui se présenteront en fin de matinée avant de procéder à ces élections.

En effet, la Fédération a été endeuillée par le décès de notre amie Michèle LEGA, membre de la FFPJP. De plus, Loïc FUENTES a démissionné pour raisons professionnelles.

Je termine ce rapport moral et d'activités et je vais donc passer la parole à mes collègues. Je reviendrai vers vous pour les questions diverses reçues par mail.

Je vous remercie toutes et tous de m'avoir écouté et vous souhaite un très bon congrès.
(Applaudissements)

M. LE BOT (Président). – Nous allons passer à l'approbation du rapport moral et d'activités ?

Résultat du vote électronique : voix totales : 1875 -Voix exprimées : 1811
Pour 1754 Voix (96,9%) Taux d'abstention : 1,9%

(En l'absence d'oppositions, le rapport moral et d'activité est adopté)

RAPPORT FINANCIER

(Présentation du rapport financier avec diaporama par Ludovic Baudement)

M. MARAUX (Trésorier Général). – Bonjour à vous toutes et tous les président.e.s de nos régions et départements ainsi que les délégués, sans oublier les élus du comité directeur et les salariés de notre Fédération. Bienvenue à Claude, le président de la FIPJP ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires fédéraux. Avant la présentation du bilan financier 2022, vu le planning serré de l'ordre du jour de notre Congrès, je vous présente un rapport simplifié mais complet.

En ouverture, un petit clin d'œil à notre responsable financière, Christy, que je remercie grandement de son travail, de sa rigueur nécessaire dans un tel poste, de sa capacité à non seulement réaliser avec brio le travail demandé mais également à nous faire des propositions d'améliorations de nos saisies comptables. Pour 2022, elle a passé 11 033 écritures afin d'assurer le suivi financier de tous les comptes. *(Applaudissements)*

De plus, j'apprécie le travail en commun avec l'ensemble des salariés et des élus du Comité Directeur sans vous oublier, vous, les Présidents, Présidentes et les Trésoriers, Trésorières des Comités qui avez bien respecté les délais de paiement pour les fiches financières annuelles. Cependant, juste un rappel important concernant les comptes-rendus de vos assemblées générales et vos documents financiers, nous n'avons pas reçu tous les documents de nos comités départementaux et régionaux (manque à l'appel 25 comités départementaux et 3 comités régionaux).

Je compte sur vous car la fédération doit statutairement posséder ces données et vous, comités, vous avez l'obligation de nous les transmettre. D'ailleurs le Comité Directeur vous proposera une modification du règlement financier avec la mise en place d'une amende pour non-envoi des documents. Merci d'avance de votre collaboration et de votre implication. (*Brouhaha dans la salle*) Il faut que les actions soient réciproques, nous, on vous transmet tous nos documents financiers, je ne vois pas pourquoi les comités départementaux et régionaux ne nous les renverraient pas !

Parlons chiffres maintenant avec la présentation du bilan financier 2022, les résultats financiers sont positifs pour la FFPJP à hauteur de 87 399,24 €, excédent annuel comparable à ceux obtenus avant la pandémie mais ce résultat doit être associé au déficit de la SAOS, suite à la dépense exceptionnelle due au jugement de l'affaire Duvarry et de tous les frais s'y rattachant. Le Comité Directeur a validé la prise en compte de ces dépenses dans le seul but de respecter l'aspect commercial de la sanction judiciaire et également de ne pas affaiblir les fonds propres de notre fédération, fonds propres qui nous permettront de négocier au mieux le financement de notre Centre National Michel DESBOIS.

Afin de ne pas être répétitif et de ne pas vous inonder de chiffres, je vous présente une synthèse comptable imagée qui vous permettra de visualiser et comprendre les principaux postes de recettes et de dépenses de notre bilan et de notre compte de résultats.

Nous constatons un total du bilan 2022 à 4 853 725 € qui se décompose de la façon suivante :

➤ **Au niveau de l'actif :**

Au sein de l'actif immobilisé, nous enregistrons les investissements suivants :

- Mise à jour du logiciel GESLICO pour 30 600 €,
- l'achat et le renouvellement d'ordinateurs portables pour les membres du comité directeur et salariés pour 10 677 €,
- achats de matériels pour nos manifestations 2 914 €,
- investissement pour le siège à Marseille pour 4 449 €.
- Nous avons mis au rebus du matériel informatique pour 11 985.82 €.

Pour l'actif circulant, il se compose de différentes rubriques :

- Les stocks de la FFPJP pour un montant de 23 661€.
- Les créances vis-à-vis de la SAOS à la date de clôture sont de 281 639,84 € pour les diverses refacturations inter-structure. A cette créance, s'ajoute un nouveau compte de créance d'un montant de 679 890,43 € concernant l'affaire DUVARRY.

En effet, lorsque la condamnation a eu lieu, seule la FFPJP au départ disposait de la trésorerie pour payer les pénalités demandées dans un délai de 15 jours d'un montant de 591 677,61 €. Nous ne connaissions pas la répartition entre les deux structures qui étaient condamnées *insolidum*. Au mois de novembre, lors du Comité Directeur, la décision prise était que la SAOS PROMO PETANQUE prenne en charge les pénalités jugées, les pénalités d'appel et l'ensemble des frais d'avocats de l'exercice. La justification de cette décision réside dans le fait que la SAOS (Société Anonyme à Objet Sportif) est la structure qui gère l'ensemble des partenariats sous la forme commerciale, et que la FFPJP, à l'aube de monter des dossiers de financement pour le Centre National Fédéral, ne pouvait se permettre de présenter aux institutions financières prochainement sollicitées, un déficit avoisinant 10 % de son budget.

Par contre, la FFPJP, actionnaire majoritaire à la SAOS PROMO PETANQUE, continuera d'accompagner la structure dans la mise en œuvre de ses actions, comme elle l'a toujours fait auparavant avec des avances de trésorerie. La gestion de la SAOS n'est pas du tout en cause et les dirigeants et le Conseil d'administration de la SAOS ont parfaitement géré la société avec sa présidente.

- Les avances des frais d'inscription pour les nationaux 2022 pour 2 300 €
- Les avances effectuées pour des réservations sur des événements 2023 pour un montant de 43 970 €
- Au 30 Novembre, nous comptabilisons 179 419 € de factures et de fiches financières non réglées. Pour la plupart, des encaissements ont été perçus sur le mois de décembre 2022.

Les disponibilités se stabilisent (variation au 30/11 de moins 150 000 € environ), pour un montant de 3 520 500 €.

Le poste des comptes de régularisation concerne des petites dépenses payées en 2022, mais concernant l'exercice 2023.

➤ **Au niveau du passif :**

La situation nette a augmenté logiquement du fait de l'affectation en réserve de notre résultat positif de 2021 de 67 700,84 €.

Vous constatez que le résultat 2022 est positif de 87 399,24 €.

- Les dettes d'un montant de 226 890 € reprennent l'ensemble des factures reçues qui n'ont pas été réglées au 30/11/2022, (factures fournisseurs, notes de frais, charges sociales liées aux salaires de novembre).

Pour les comptes de régularisations, pour faire simple, nous ventilons une aide perçue en 2022, sur 2022/2023/2024 dans la mesure où elle concerne le plan de relance FFPJP établi jusqu'à la fin du mandat.

Le poste principal du passif concerne les différentes provisions et fonds dédiés de la FFPJP que nous vous présentons en détail sur le tableau suivant représentant un total de 2 919 260 € :

- Tout d'abord, nous avons le fonds dédié de la professionnalisation, pour un solde de 816 603 €, nous reviendrons sur ce plan lors de la présentation des charges de l'exercice.
- Nous détenons toujours un fonds dédié Évènementiel, nous avons complété ce plan car nous devons anticiper certaines dépenses à venir (organisation des Championnats d'Europe 2023 et Championnats du Monde en 2024)
- Concernant le centre National, le fonds dédié a augmenté car nous avons affecté 2 € par licence 2022 soit 526 876 € pour les 263 438 licences de l'exercice 2022.
- La plateforme numérique reste à 100 000 €, ce fonds devrait être utilisé en 2023 avec la mise en place de la plateforme pour les nationaux à destination des licenciés.
- La provision pour Risques et Charges est de 150 000 €, elle nous permettra de couvrir des frais et pénalités sur des futures procédures qui interviendraient avec la FFPJP.
- Le plan de relance de la FFPJP est porté à 581 589 €. Il regroupe différentes actions détaillées sur le tableau suivant.

Détail des actions :

- Pour le **trophée des pépites / élites**, le solde de 23 632 € sera utilisé en 2023.
- Pour **les licences**, nous avons utilisé 365 000 € qui est l'écart pour combler l'apport sur les licences (263 500 licences + 36 500 licences à 10 €) car notre fonds de roulement et notre plan de reprise sont basés sur un plan d'avant COVID à 300 000 licences. Concernant la progression incertaine pour 2023 et 2024, nous avons préféré rajouter 200 000 € de fonds dédiés sur ce poste afin de pouvoir maintenir les activités auprès des licenciés, même si le niveau de licences n'est pas revenu à l'objectif.
- Pour **les actions de solidarité**, il reste des disponibilités pour couvrir différentes aides auprès des clubs/comités. Pour rappel, les demandes doivent être adressées auprès de la commission solidarité de la FFPJP gérée par Philippe STEPHANT. Le plan pourra couvrir des actions également de communication et des actions liées au monde du Handicap.
- Pour **les nationaux**, il restera des fonds mobilisables en 2023 pour aider les nationaux jeunes. Les aides aux frais d'inscription ne sont plus d'actualité dans la mesure où cette année l'ensemble des manifestations ont pu se tenir sans restriction sanitaire liée à la crise sanitaire.

Il nous semble important de prendre un temps d'explication sur ces différents postes qui représentent un montant conséquent de notre bilan, l'ensemble de ces actions étant tournées vers nos licenciés, via différentes thématiques actées par les membres du Comité Directeur.

➤ RECETTES 2022 : 5 523 771 €

- En bleu, 61 % de nos recettes proviennent des licences, des affiliations et des mutations. Si nous intégrons la part des 2 € qui figurent en rouge, les licences représentent donc 71 %.
- En rouge, la collecte pour le fonds dédié du centre national représente 10 % du réalisé 2022.
- En orange, 9 % des recettes sont des refacturations de salaires, des transferts de charges et des indemnités CPAM et des autres organismes perçues en 2022.
- En violet, 9 % représente l'utilisation du fonds dédié à la professionnalisation et des autres postes du plan de relance.
- En vert, les recettes ministérielles, ANS et DTN pour un montant de 248 058 €, soit 4 %.
- En rose, les différentes recettes sur les événements (Coupe de France, Pétanque Tour) et les recettes du centre de formation forment 6 % des recettes,
- Nous avons aussi les autres produits (2 %) qui sont les produits financiers et quelques refacturations diverses.

Je vous présente le détail de ces recettes :

Au niveau **des licences, mutations et affiliations**, nous avons prévu le budget 2022 sur une base de 250 000 licences. Avec un nombre de 263 438 licences, ces 13 500 licences de plus justifient la différence entre le budget 2022 et le réalisé.

Cette augmentation se traduit également par une augmentation du nombre de clubs 5 629 clubs en 2021, 5 706 clubs en 2022, soit 77 nouveaux clubs.

Pour les mutations, nous avons enregistré 273 830 € pour 160 000 € de budget, qui justifie l'augmentation du réalisé 2022.

Enfin, nous pensions réaffecter 500 000 € d'utilisation de fonds dédiés pour combler l'écart de 250 000 licences à 300 000, mais au vu des chiffres 2022 nous n'avons réaffecté que 365 000 €. Cette réserve sera bien utile pour les prochaines années du mandat.

Recettes transfert de charges :

Sur ce tableau, on peut noter un léger différentiel de 10 500 € entre le budget et le réalisé.

- Nous avons perçu de l'ANS 42 000 € pour les emplois, pour un budget de 20 000 € prévu.
- Nous avons perçu 24 870 € de prestations CPAM et prévoyance
- Nous refacturons à la SAOS PROMO PETANQUE les salaires des personnes affectées aux missions, ainsi qu'une pondération pour les administratifs intervenants sur les différents dossiers de la structure.

Recettes DTN :

- Nous constatons une augmentation des recettes.
- En effet, nous avons perçu une aide exceptionnelle de la part de l'ANS pour le plan de relance pour un montant de 116 000 €, que nous souhaitons ventiler sur 3 ans et donc affecter
- 36 000 € sur cet exercice et 40 000 € sur les deux exercices prochains afin de correspondre au plan de relance fédéral.
- Nous avons reçu également 16 700 € de subvention pour l'organisation de l'OFAJ (échange Franco-Allemand).
- Pour les autres postes, pas de particularités significatives par rapport aux prévisions budgétaires.

➤ **LES DEPENSES 2022 : 5 436 372 €**

Sur le camembert des dépenses, nous pouvons observer la répartition par rubriques :

- 18 % en vert, le principal poste de dépenses concerne les salaires et charges de l'ensemble du personnel de la FFPJP.
- 18 % en jaune pour nos dépenses qui sont affectées à nos compétitions (Coupe de France, CNC, Championnats de France...)
- 17 % pour les charges de la DTN (en bleu), elles couvrent l'ensemble des actions : sport et santé, promotion du sport pour le plus grand nombre, sport de haut niveau, formation et emploi.
- 13 % également pour les amortissements, les provisions diverses et les fonds dédiés.
- 10 % pour les fonds dédiés pour le centre National, via la hausse des licences de 2 €.
- Pour les autres postes inférieurs à 10 %, les dépenses vous ont été détaillées, via la lettre financière.

Je vous présente **les rubriques détaillées** qui sont supérieures ou égale à 10% du total des dépenses.

Salaires et charges : ce poste représente 18 % des dépenses, et couvre l'ensemble des salaires et charges sociales et fiscales versées à l'ensemble des salariés de la FFPJP.

En 2021, le réalisé était moindre, car les salariés ont bénéficié du chômage partiel, et de plus nous avons comptabilisé moins d'activités (notamment pétanque tour).

En 2022, la reprise des activités a vu le budget augmenté car nous avons l'effet plein temps des embauches de fin 2021 et de nouvelles arrivées pour renforcer l'effectif de notre direction technique nationale.

Manifestations : ce poste représente 18 % des dépenses totales. En 2021, les dépenses étaient minorées car nous n'avions pas réalisé l'ensemble des championnats de France, ni de phases finales de la coupe de France.

Le comité directeur a toujours souhaité maintenir les activités et ce graphique illustre le fait que 18 % du budget est alloué à l'organisation des manifestations FFPJP, via les règlements des fournisseurs, et intervenants (délégués, arbitres...), mais aussi des indemnités versées aux clubs ou aux comités départementaux et régionaux pour les participations dans les diverses compétitions.

La principale explication entre le budget et le réalisé, vient du fait que l'année dernière, lors de la préparation budgétaire, nous n'avions encore pas connaissance de quelle structure (FFPJP ou SAOS PROMO PETANQUE), allait prendre en compte le coût des tribunes lors des championnats de France. De ce fait, nous avons acté un budget de 176 400 €, or cette dépense n'a pas eu lieu car la prise en charge des tribunes a été faite par la SAOS. En effet cette dernière est responsable de la visibilité des partenaires et gère l'organisation des carrés d'honneur de nos championnats de France via la prise en charge d'autres dépenses (TV, LED, car podium...).

La DTN, sur ces divers chapitres, a également pu cette année mener la quasi-totalité de ces actions.

- Action Sport et Santé : 10 000 € de plus, il a été décidé de convoquer le médecin sur d'autres manifestations, notamment le CNC afin de garantir une sécurité sanitaire et médicale.
- Action pour la Promotion du sport pour le plus grand nombre : + 7 000 € notamment sur l'OFAJ (échange franco-allemand) car nous avons eu plus de subventions, donc nous avons pu organiser plus d'animations lors de cet échange.
- Action Sport de Haut Niveau (SHN) : 20 000 € d'économie sur les divers collectifs, notamment dû au décalage des championnats d'Europe à Albertville et du Championnat du Monde au Bénin.
- Action Formation et Emploi : + 23 000 € notamment sur le poste de la professionnalisation, suite au développement des recrutements CTFR dans nos régions.
L'emploi de nos régions étant une priorité afin d'assurer le développement de notre sport, je vous propose de faire un Zoom sur le plan de professionnalisation.
- Le plan de professionnalisation :

Afin d'illustrer le mécanisme de nos provisions pour le projet de professionnalisation de la DTN, la partie bleue est ce que nous collectons des licences (1,30 €), en orange nos dépenses annuelles. La surface grise est le montant du fonds dédié, donc ce qui reste mobilisable pour le projet au fur et à mesure de l'avancement de notre plan.

Pour rappel, une augmentation du prix de la licence avait été faite au budget 2017 de 2,30 €, dont une affectation d'1,30 € pour le plan de professionnalisation de la DTN à développer sur les 8 années de 2017 à 2024. A ce jour, avec les décalages pris, notre plan sera en mesure de financer à minima également les années 2025 et 2026.

Cette année est une année charnière, dans la mesure où pour la première fois depuis le début du plan, nous utilisons plus que ce que nous collectons. En effet, nous avons enregistré en 2022 3 nouvelles embauches en région : Occitanie, Ile de France et Bourgogne Franche-Comté. Pour 2023, nous devrions compter un nouveau CTFR en Hauts de France et en Normandie (régions qui sont en cours de recrutement).

Pour les postes supérieurs à 10 %, nous avons **les postes amortissements et provisions**.

Les dotations aux amortissements et la seconde ligne, concernent l'amortissement et les mises au rebut faites pour les investissements de la FFPJP.

Pour la dotation du fonds dédié professionnalisation, c'est la comptabilisation des 1,30 € par le nombre de licenciés (263 438 licences 2022). Pour le premier poste, les informations vous ont déjà été données.

Nous avons également constitué, comme mentionné dans les postes de bilan une provision pour risques divers de 150 000 €.

Centre National : dernier poste représentant 10 % des dépenses totales, une somme de 526 876 € a été réaffectée pour le Centre National, suite à l'augmentation de 2 € du prix de la licence début 2021.

Pour conclure, voici donc **le résultat 2022 d'un montant de 87 399,24 €**

Le résultat excédentaire de la FFPJP est à prendre avec prudence car comme, je vous l'ai indiqué en introduction, nous avons transféré des dépenses exceptionnelles à la SAOS PROMO PETANQUE dans le seul but de bien différencier le commercial et le partenariat pour la SAOS et les manifestations nationales qui sont du ressort de la Fédération.

De plus, la fédération et ses élus, tiennent à assurer l'avenir et à maintenir les activités pour l'ensemble de nos licenciés, en approvisionnant de nouveau le plan de relance créé en 2020, suite à la crise sanitaire. Il est clair que sans la mise en place de notre fonds dédié suite à la perte de nos licenciés, nous aurions beaucoup de mal à équilibrer notre budget et la création de ces fonds dédiés en 2020 était le bon choix. D'autres fédérations ont procédé différemment en reversant une partie de leurs excédents à leurs comités, à leurs clubs mais ils ont connu, comme nous, une perte de leur nombre de licenciés et ils ont maintenant de grandes difficultés à boucler leur budget sans procéder à une augmentation du prix de la licence.

Les comptes du bilan 2022 et du compte de résultat 2022, ainsi que le détail de certains comptes ont été contrôlés, le jeudi 1^{er} décembre 2022, par le Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean-Luc MARELLI. Il a validé l'ensemble des comptes.

Nos provisions de 2021 et de 2022 vont nous permettre d'assurer l'équilibre budgétaire 2023 afin d'assurer le fonctionnement de nos activités.

A la commission des finances de novembre 2022 pour la préparation du budget 2023, cela a été très compliqué. On a eu du mal à équilibrer notre budget 2023.

Ensemble, je pense que nous trouverons les moyens d'assurer le développement de nos belles disciplines sportives que sont la Pétanque et le Jeu Provençal.

J'espère que cette présentation financière n'a pas été trop fastidieuse et suffisamment compréhensible et claire, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour 2023 et je vous remercie de votre bienveillante écoute.
(Applaudissements)

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES

M. MARAUX prend la parole pour M. MARELLI, Commissaire aux comptes, qui a une extinction de voix. Il va lire sa lettre.

« Mesdames, Messieurs, en exécution de la mission qui m'a été confiée par votre congrès national de Hyères en date du 11 janvier 2003, j'ai effectué l'audit des comptes de votre Fédération relatif à l'exercice clos le 30 novembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Chiffres clés :

Total de l'actif : 4 858 640 €

Total des produits : 5 523 771 €

Pour un résultat comptable positif de + **87 399€**

Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donne une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice 2022 ». (Applaudissements).

M. LE BOT. – Y a-t-il des questions sur le rapport financier ? *Aucune*

M. MARAUX. – Vous avez eu tous les chiffres en main, il n'y a eu aucune question sur le bilan financier.

M. LE BOT. – Quand tu as annoncé les amendes, on a entendu le brouhaha. J'assume en tant que membre de la fédération les amendes ; c'est très désagréable d'avoir une majorité de personnes quand on leur demande des choses, systématiquement oublient alors que d'autres le font. D'en arriver à des sanctions pour moi c'est embêtant, ce qui est paradoxale c'est qu'on est les premiers à rouspéter quand nos licenciés, les joueurs ne respectent pas les règles. Je peux vous assurer qu'on ne le fait pas de gaité de cœur mais nous avons besoin d'éléments pour connaître la santé de notre fédération, de nos organes déconcentrés et pour prendre des décisions éclairées. Les sanctions ne toucheraient que ceux qui font des fautes comme dans la vie de tous les jours. Quand on fait les choses bien, on ne risque rien.

M. MARAUX. – Je rappelle que dans la modification du règlement financier que nous avons rédigé, il est bien demandé, et cet article on en reparlera au niveau du budget 2023, aux comités départementaux d'envoyer ces documents à leurs régions, à leurs présidents de région et qui ensuite doivent les renvoyer à notre Fédération. Il est normal que les comités régionaux aient connaissance de ces documents concernant leurs comités départementaux. C'est cela la logique.

M. BURY (Président du CD85). – Une précision, est-ce que les clubs si on leur demande les éléments financiers, est-ce qu'ils sont obligés de nous les envoyer ou pas ?

M. MARAUX. – Oui, les clubs doivent vous transmettre aussi leurs documents.

M. MADI (Président CD976). – Que faire si le club est en défiance et refuse de fournir les éléments ?

M. GRANDE. – Une précision, on va vous faire voter cet après-midi ce règlement financier, les assemblées générales sont souveraines. Il est simple lors de vos assemblées générales de vous servir du règlement financier et de faire voter également un règlement financier. Vous le faites voter en assemblée générale comme ça tous les présidents de club seront bien au courant. Vous devez pouvoir contrôler les associations qui sont affiliées à votre comité départemental. Rédigez un règlement financier pour le fonctionnement de votre association avec comme celui de la fédération des plafonds de dépenses, etc. et également les obligations que vous leur demandez.

M. LE BOT. – Dans le contrat de citoyenneté, il y a aujourd'hui des éléments qui sont obligatoires.

M. MADI. – Il serait important que la fédération fasse une lettre de rappel à l'attention des présidents de comités régionaux et départementaux pour que nous puissions relayer l'information lors de nos futures assemblées générales

M. LE BOT. – On le fera aux comités départementaux et régionaux et par le biais d'une note pour que l'ensemble des clubs soient au courant.

M. BERNARD (Président du CD92). – Une question sur la présentation du fonds dédié au Centre. J'avais cru comprendre qu'il était destiné aux fonds propres. Nous le trouvons au bilan comme un fonds dédié à votre disposition et pourtant des provisions à caractère de réserve sont possibles mais pas notés dans les fonds propres.

Quelle est la véritable raison ? La disposition des fonds propres n'est pas la même que des fonds et des provisions dédiés.

M. MARAUX.- Je ne peux pas vous apporter une réponse bien précise sur ce point-là. Nous examinerons votre demande avec notre commissaire aux comptes

M. BERNARD.- Ce n'est pas urgent, vous pouvez me l'envoyer ou répondre après. Je conçois que ce ne soit pas simple. Cela ne traduit pas le vote de 2€ pour l'augmentation des fonds propres

M. MARAUX.- L'augmentation des fonds propres, automatique puisque le projet n'est qu'un projet depuis, il l'est encore jusqu'à aujourd'hui, en principe cela devrait s'activer à partir de 2023 avec la réalisation. C'est pour cela qu'on avait mis cette somme d'argent sur 2021-2022. Quand nous allons travailler sur les emprunts auprès des banques avec notre bilan, ces fonds dédiés seront visibles et nous leur dirons à quoi ils servent, cela va s'ajouter à nos capitaux propres.

M. BERNARD.- Je suis un ancien banquier, je peux vous dire que les provisions qui peuvent se lire comme des pertes..., les banques n'en tiennent pas compte comme des fonds propres.

M. MARAUX.- Nous verrons avec notre commissaire aux comptes pour une éventuelle modification de notre présentation.

Mr MARELLI intervient auprès de M. MARAUX pour préciser qu'à la base ces 2 euros étaient pour la réalisation du complexe sportif, c'est clair mais pas pour augmenter les fonds propres.

M. MARAUX.- Vous nous envoyez une somme d'argent, 2€, il y a environ 520 000€, automatiquement cela grossit nos disponibilités, c'est évident.

M. BERNARD.- La prise de décision n'est pas la même sur les fonds propres ou sur les provisions.

M. MARAUX.- Les fonds dédiés, je l'ai dit tout à l'heure rentrent dans les fonds propres automatiquement. Nous vérifierons l'aspect comptable pour changer éventuellement notre présentation pour 2023.

Mme COSTE (Présidente CR-PACA).- Je tiens à confirmer, j'étais présente quand on nous a fait voter les 2€ d'augmentation de licence, c'était pour augmenter les fonds propres ; notre banque avait fait observer qu'avec le bilan qui était le nôtre nous ne pouvions pas prétendre obtenir un emprunt. Je maintiens, c'était bien pour des fonds propres que nous avons mis 2€ et non pas pour une provision. Mettez-les dans les fonds propres.

M. MARAUX.- La provision pour risques et charges que Mme COSTE précise, ce sont les 150 000€ et ça n'a rien à voir avec le fonds dédié pour le Centre National. Provisions risques et charges : 150 000€, c'est pour d'éventuels litiges à supporter par la Fédération dans des affaires juridiques.

M. RABELLINO (Trésorier CD68). J'aurais aimé avoir une répartition de l'ANS, hier j'ai entendu parler d'une enveloppe de presque 300 000€, 50 % pour les clubs, est-ce une réalité ? Quelle est la part des CD et des CR ?

M. DUTERME (Salarié en charge de l'ANS au sein de la DTN).- Bonjour à tous. Je suis en charge des subventions ANS, je l'ai évoqué hier au cours de mon atelier. La répartition a été envoyée aux comités départementaux et Comité Régionaux cette semaine. Le listing sera communiqué sur le site de la FFPJP. Un peu plus de 50% ont été versés en 2022 à destination des clubs, cela fait partie des directives imposées par l'Agence Nationale du Sport.

Résultat du vote électronique : Voix totales : 1875 – Voix exprimées : 1575

Pour 1186 Voix (75,3%) - Taux d'abstention : 15,4%

(Le rapport financier de l'exercice clôt est adopté)

COMPTE RENDU FINANCIER de la SAOS

M. LE BOT.- Monsieur Didier CHAUVIN, nouveau président de la SAOS PROMO PETANQUE suite à l'Assemblée générale d'hier.

M. CHAUVIN (*Président de la SAOS Promo Pétanque*). – Bonjour à tous, je vais être bref. Je remercie Lucette COSTE, qui a été la présidente de la SAOS pendant de nombreuses années, vous avez entendu que personne n'a critiqué quoi que ce soit sur la gestion effectuée durant tout ce temps. Elle a souhaité cesser son mandat de présidente mais reste élue au Conseil d'Administration de la SAOS. Je vais prendre sa suite en essayant de faire aussi bien avec les membres du comité directeur qui sont mobilisés pour aider au développement.

Merci Lucette pour ce que vous avez fait. Je laisse à Xavier la présentation des comptes.

M. GRANDE (Directeur de la SAOS).- Aujourd'hui pratiquement tous les comités sont actionnaires. Mon intervention se limitera à vous présenter les comptes de l'exercice clôturé au 30/11/2022 de la SAOS PROMO PETANQUE. Vous avez le détail de l'actionnariat :

La FFPJP, 11 Comités Régionaux, 89 Comités Départementaux soit un total 101 actionnaires représentant 98 actions avec la FFPJP qui est majoritaire dans la société.

Le résultat final :

Total produits d'exploitation	:	759 309,29 €
Total charges d'exploitation	:	<u>- 870 227,22 €</u>
Résultat d'exploitation	:	- 110 917,93 €
Résultat Financier (Intérêts Prêt)	:	- 613,84 €
Cessions/Rebut	:	- 31,00 €
Charge Exceptionnelle	:	- 665 592,43 €
DEFICIT :	:	- 777 155,20 €

Explications :

Les produits d'exploitation représentent pour l'essentiel les ventes de marchandises sur la Boutique WEB et les partenariats et les prestations de services.

Les charges d'exploitation pour l'essentiel, c'est toute la production de TV : finale de la Coupe de France et de championnats de France Triplette et doublette mixte, toute la WEB TV présente sur toutes les compétitions (championnats, CNC et compétitions fédérales...); les salaires; la nouvelle dépense de la location des tribunes cette année.

Le résultat d'exploitation est négatif de 110 917,93.

La charge exceptionnelle vous a été expliquée, ce sont les conséquences du procès Duvarry. Le Conseil d'Administration de la SAOS, l'organe dirigeant et le Comité Directeur de la FFPJP ont décidé d'affecter cette charge à la SAOS, puisque la condamnation était *in solidum* (l'un et l'autre). Une décision de continuation de la société a été prise par l'Assemblée Générale hier, en vertu du Code de Commerce et une obligation est faite de reconstituer les capitaux propres dans les 2 ans.

Je tiens à remercier tous les partenaires qui nous suivent et qui nous apportent leur soutien. Soyez certains que nous mettrons tout en œuvre pour la continuation de la société et que son développement continu, conformément à son objet social qui est la promotion de la pétanque et du jeu provençal. Je remercie Lucette pour ces quelques années passées ensemble. (*Applaudissements*)

(Pause 10H40-11H00)

POLE ADMINISTRATIF - PERSONNEL

(Diaporama présentation des salarié.e.s)

M. ROBERT (*Vice-président délégué FFPJP*).– Présente les salariés de la FFPJP :

- Xavier GRANDE, Directeur Administratif et Financier & Directeur de la SAOS
- Christy MARRACCINI, Responsable Financière
- Kevin GALLIER, Responsable Marketing
- Clément MENEGHIN, Responsable communication
- Ludovic BAUDEMONT, Informaticien
- Laure BONNET Secrétaire Administrative, absente

SAOS :

- Rémi SEGUIN, Assistant Commercial
- Léa SOLER, Assistante commerciale en alternance

Centre National de Formation :

- William ROUX, Responsable
- Régine SINGRELIN, Secrétaire administrative

Direction Technique Nationale :

- Patrice RODRIGUEZ, Directeur Technique National (cadre d'Etat)
- Charles-Baptiste AGOSTINI, Conseiller Technique National, chargé de la cellule métiers, emplois et formations et du plan sport santé, (cadre d'Etat).
- Philippe CHESNEAU, Conseiller Technique Fédéral National chargé de Développement, du collectif Espoirs Masculin et des DROM :
- Florence TRELLU : Conseillère Technique Fédérale Nationale chargée de développement des Collectifs jeunes féminin et Avenir :
- Anna MAILLARD : Conseillère Technique Nationale, chargée de la coordination des collectifs Jeunes et Espoirs féminin/masculin(cadre d'Etat)
- Corentin DUTERME, Conseiller Technique Fédéral National en charge du Développement (ANS/PSF)
- Sibylle LAUGIER, Conseillère Technique Fédérale Nationale en charge de la Professionnalisation et Filière d'accèsion de haut niveau.
- Anaïs TENO, secrétaire de la DTN.
- Patricia GIORGETTI, secrétaire de la DTN, absente.

POLE DEVELOPPEMENT

M. ROBERT (*Vice-président délégué FFPJP*).– Dans le cadre des missions qui m’ont été confiées par le Président j’ai la charge de plusieurs commissions dont je souhaite vous parler.

La commission du Centre National Michel DESBOIS, notre travail en 2022 s’est porté autour de 3 axes :

- La finalisation et la réduction du nombre de villes candidates ;
- Des échanges constructifs avec les collectivités encore en course afin de faire avancer les dossiers et donner à notre fédération la vision la plus claire possible des candidatures ;
- Le choix des deux villes finalistes puis de la ville finale, au moyen de critères déterminés pour les intérêts de notre Fédération ;

Avec toujours comme objectif la politique du reste à charge minimal pour la F.F.P.J.P.

La commission des Equipements sportifs / Boulodromes : nos travaux se sont orientés vers :

- La poursuite de l’accompagnement des porteurs de projets ; clubs, collectivités, CD, CR, par l’envoi des documents réglementaires, la relecture des dossiers et plans et conseils apportés sur la réalisation et le financement des équipements. Une nouveauté en 2022 un webinaire a été organisé le 29 septembre dernier en présence de clubs, comités et collectivités pour présenter les travaux en la matière et répondre aux demandes. La réalisation d’un atelier thématique dédié.
- Le développement de nos relations avec les prestataires pour la mise en place des partenariats avec des acteurs de la construction : SMC2, les panneaux solaires SMART Energie et des systèmes de chauffage SBM, dans un but d’accompagner au mieux les porteurs de projet.
- La participation au Salon des Maires pour la deuxième année consécutive ; c’est l’occasion d’aller à la rencontre des élus des territoires pour voir notre sport, nos compétitions et de répondre à leurs demandes pour la construction/rénovation de boulodromes. Michel LE BOT était présent sur le salon.
- La promotion de notre plan fédéral en matière d’équipement pour que les boulodromes puissent se construire, pour cela de nouveaux rendez-vous avec l’ANS, le ministère des Sports ou encore l’ANDES se sont mis en place. Des projets communs d’équipements avec d’autres fédérations sont à l’étude.
- La mise à jour de nos documents et réglementation afin de mieux déterminer les critères de labellisation de nos structures couvertes.

La commission Marketing / Partenariat : la mission de la fédération se fait en étroite collaboration avec la SAOS Promo Pétanque.

- Le contexte sanitaire et économique pas favorable a rendu complexe la pérennisation de certains de nos partenariats (retrait de Ford et Odalys).
- Une stabilisation de nos recettes issues du partenariat.
- De nouveaux enjeux et de nouvelles approches sont à mettre en place avec nos partenaires, face à la difficulté que nous constatons d’attirer des sponsors dans les formes traditionnelles de marketing que nous connaissons.
- Le projet de plate-forme numérique représentera un enjeu majeur à moyen terme pour le développement de pôle.
- Depuis l’an dernier, les offres de partenariat ont été intégralement revues. Elles sont plus lisibles, plus claires et mieux valorisées.
- Des négociations importantes se sont mises en place avec nos partenaires pour le maintien de nos accords de partenariats en lien avec le contexte sanitaire/économique pour la stabilisation et le développement de nos financements privés.

La commission Événementiels : elle est gérée au quotidien par Laurent BOURLET, qui a veillé avec les membres de cette commission à harmoniser nos fonctionnements, à éclaircir nos procédures, notamment pour définir le site d'accueil de notre congrès. Cette commission est à l'origine de la création des ateliers qui vous ont été proposés hier.

Le Pétanque Tour : un nouveau cahier des charges avait été établi fin 2021 afin d'avoir une homogénéité dans les organisations des étapes et d'obtenir un reste à charge moins important pour la fédération. Le Pétanque Tour est une grande réussite qui nous permet de tisser des liens entre la fédération, ses organes déconcentrés et les collectivités. Il permet aussi, en plus du grand public, de promouvoir nos disciplines auprès du milieu scolaire. Enfin, il donne l'occasion, lors de nos étapes, à de nombreuses personnes en situation de handicap de s'initier à la pétanque. Les retours que nous avons des professeurs, moniteurs ou autres encadrants et des élus des collectivités sont toujours dans le même sens : ils témoignent de leur satisfaction.

En 2022, en tenant compte des recettes de partenariats et de subventions, le reste à charge du coût total du Pétanque Tour pour la FFPJP est en grande diminution conformément aux engagements que j'avais pris. Pour rappel, il était de 100% lors de sa création. Les efforts de la FFPJP afin de maîtriser les coûts sont permanents.

En 2023, sans mauvaise surprise de dernière minute : le Pétanque Tour fera étape à

- TREVoux (01)
- L'ALPE D'HUEZ (38)
- DIJON (21)
- CHARTRES (28)
- DOUAI (59)

Nous sommes également en contact avec d'autres villes sans que rien de concret ne soit acté à ce jour.

La gestion des Ressources Humaines et de la structuration de notre Fédération.

Vous êtes toutes et tous concernés notamment par le projet de professionnalisation de la F.F.P.J.P., initié en 2017. Au départ, 8 emplois étaient programmés. A ce jour, 9 C.T.F.R. sont opérationnels dans les Comités Régionaux. Et pour une raison d'équité du territoire, les 13 Régions seront dotées d'un C.T.F.R. d'ici la fin du mandat. Je crois pouvoir dire que les dirigeants ayant sous leur coupe un C.T.F.R. sont convaincus désormais de l'utilité, pour ne pas dire du caractère indispensable d'avoir des agents de développement dans nos territoires.

Mais il est aussi de mon devoir de rappeler l'important soutien financier de la fédération pour ses organes déconcentrés. Le coût annuel global d'un C.T.F.R. est passé de 36 000 € à 44 000 € ; la fédération en assume les 2/3, soit 5 300 € annuels de plus à sa charge depuis la première convention signée. Lorsque les 13 régions seront dotées d'un C.T.F.R., le plan de professionnalisation coûtera 230 000 € de plus par an à la fédération. Ce sont des sommes loin d'être anodines ; à un moment ou à un autre, la fédération devra se pencher sur la recherche de nouvelles recettes, puisque nous évoquons là des nécessités pour notre développement.

Plus généralement, dès le début du mandat, le Président a souhaité une meilleure collaboration entre les élus et les salariés. Ces dernières années, la modernisation de la F.F.P.J.P. s'est traduite concrètement par des recrutements dans le domaine sportif comme administratif. Progressivement, nous rattrapons le retard accumulé en matière de professionnalisation pour une fédération qui compte près de 300 000 licenciés. Ce nouveau fonctionnement se met en place et implique une remise en question des habitudes prises antérieurement, notamment par les élus. Les salariés de la fédération doivent être sollicités autant que possible dans leurs domaines respectifs. Ils doivent fournir aux élus les travaux permettant des prises de décisions plus rapides et éclairées.

Mais vous devez noter que les salariés ne sont pas là exclusivement pour le Comité Directeur, ce sont les salariés de votre fédération. Et à ce titre, ils sont là aussi pour vous guider et vous accompagner. N'hésitez jamais à vous tourner vers eux.

Les contrats de travail de l'ensemble des salariés ont été revus et mis à jour, permettant à la fédération d'être dans une totale sérénité d'un point de vue légal. Un accord d'entreprise a par ailleurs été signé, venant répondre une fois encore à un besoin de clarification de notre fonctionnement. Comme pour tout employeur, l'augmentation du nombre de salariés implique le respect de dispositions précises fixées par le Code du Travail. Le fait d'être une association ne dispense évidemment pas du sérieux et de la rigueur nécessaires à la gestion des Ressources Humaines. Bien évidemment, ces recrutements ont fait croître de façon importante la masse salariale de la fédération. Et si la plupart des embauches étaient programmées, si la gestion financière des ressources humaines s'effectue avec le plus grand sérieux je peux l'assurer, l'impact reste important sur les finances fédérales qui ne sont pas infinies.

Les relations entre la fédération et les organismes privés. Je vous avais indiqué l'an passé notre souhait de rappeler et de veiller à ce que la fédération soit respectée et identifiée comme la seule entité délégataire en mesure d'autoriser des manifestations privées ouvertes aux licenciés. C'est ce que précise le Code du Sport. Les dernières

années avaient conduit à de nombreuses dérives dont vous étiez parfois témoins dans vos territoires. La multiplication des événements privés est constante : j'y vois donc le signe que nos sports sont attractifs. Nous avons donc poursuivi la clarification du fonctionnement par des conventions qui nous lient aux acteurs privés. Les rendez-vous annuels avec les concernés sont toujours l'occasion de bien rappeler le cadre : à savoir que personne ne peut se substituer à la fédération. Que l'on soit organisateurs d'épreuves historiques ou à la tête de sociétés aussi puissantes soient elles, la fédération reste la régente des activités impliquant des licenciés. En 2022, trois nouveaux organisateurs privés ont payé leur dû à la fédération dans le cadre justement des conventions mises en place.

Je vais conclure avec le sujet qui fâche, mais dont je dois vous parler. Il s'agit des **relations entre le comité Directeur fédéral et ses organes déconcentrés**. Il s'agit aussi de l'acceptation que vous avez de nos décisions.

Pour débiter, la définition du mot « **fédérer** » : Rassembler, regrouper autour d'un projet commun. Une fédération sportive rassemble donc des associations visant un objectif commun. Cette définition devrait être notre boussole. Si nous avançons année après année, nous sommes encore loin du but.

Tout d'abord un simple rappel : le Comité Directeur est composé de personnes qui viennent de la salle dans laquelle vous êtes assis, de personnes qui ont exercé vos fonctions pendant des années, qui restent connectés au terrain. Certains sont toujours élus dans des comités d'ailleurs. Je voudrais que vous entendiez qu'une fois élu au Comité Directeur Fédéral, on ne devient pas en une nuit, au lendemain des élections, complètement déconnecté. Nous ne sommes pas sur la planète Mars. Nous ne cherchons pas à prendre des mesures qui gênent les licenciés. Je le dis, je le répète, je persiste et je signe : seul l'intérêt général compte quand on dirige au niveau fédéral. Il n'est pas possible, quand on occupe nos fonctions, de tenir compte des centaines, pour ne pas dire des milliers d'intérêts particuliers. C'est et ça a toujours été le point faible de notre fédération.

Comme je viens de le dire, nous avons des difficultés depuis toujours à harmoniser nos règles, nos calendriers, nos fonctionnements. Tout le monde le sait, tout le monde le déplore, tout le monde s'en plaint... Mais quand il faut faire des concessions, quand il faut accepter de se réformer, les troupes sont moins nombreuses. Cette harmonisation, c'est la mission du Comité Directeur. C'est notre objectif premier. Mais sans votre implication pour partager nos directives, pour les expliquer, sans l'intervention de chaque maillon de la chaîne fédérale, depuis le Comité Directeur jusqu'au licencié, cette harmonisation n'est pas possible.

Près de 300 000 licenciés – près de 6000 clubs – 106 comités départementaux – 13 comités régionaux et 1 Comité Directeur. Voilà la composition de notre fédération. Contenter tout le monde est impossible, mais il reste de notre devoir de chercher une route commune et des valeurs partagées par tous. Pour cela, il faut prendre des décisions. Et nous les assumons. Certes, par le passé, il est souvent arrivé que la fédération recule dès les premières contestations. Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux, la pression est encore plus forte. Mais est-ce bien sérieux de diriger en fonction de cela ? Accepteriez-vous le même sort dans vos comités ? Je suis persuadé que non.

Je pense que jamais depuis la création de la fédération, un Comité Directeur n'a autant consulté ses organes déconcentrés. Jamais un Président ne s'est autant déplacé pour vous écouter. Et pour que vous soyez entendus, encore faudrait-il que vous répondiez tous à nos sollicitations.

Pour prendre quelques exemples, vous êtes nombreux, trop nombreux, à ne pas fournir vos comptes rendus d'AG et bilan financiers que toute fédération est en droit de demander à ses organes déconcentrés. Vous êtes nombreux, trop nombreux, à ne pas renvoyer le carnet de bord qui vous est demandé chaque année. Vous êtes nombreux, trop nombreux, à ne pas répondre aux diverses enquêtes que nous vous adressons. Par exemple, seuls 38 % d'entre vous ont répondu au questionnaire relatif à l'arbitrage une semaine après l'envoi. Nous avons réussi à recueillir vos réponses après de nombreuses relances. Idem pour le questionnaire qui vous a été adressé le 7 décembre, et qui prenait moins de 3 minutes à remplir : il a fallu une relance pour obtenir un taux de réponses satisfaisant. Autre exemple récent : 44 % seulement ont répondu au formulaire relatif aux ateliers proposés au Congrès avant la relance par mail.

J'espère que vous êtes tous d'accord pour dire que ce n'est pas satisfaisant.

A la place qui est la mienne aujourd'hui, je suis bien obligé de vous dire que je suis très souvent étonné de voir la perception que vous avez des décisions fédérales. Sans doute pouvons-nous mieux expliquer nos décisions. On peut toujours faire plus de pédagogie. Mais le Comité Directeur n'a qu'un seul but : l'intérêt général, je le redis.

Un exemple qui a tant fait parler : celui de l'âge de la catégorie Vétérans. Nous vous devons la totale transparence, donc la voici. Que s'est-il passé concrètement ? Le Comité Directeur Fédéral a pris une décision en fin d'année 2021. Le Conseil National nous a fait part de ses doutes au mois de février 2022. Nous leur avons alors laissé le soin de consulter les comités départementaux : donc vous ! Et de revenir vers nous avec la tendance majoritaire. A la très grande majorité, les Comités Régionaux nous ont indiqué qu'il fallait maintenir un âge à 60 ans pour les Vétérans. Que pouvions-nous faire de plus pour respecter votre avis ? Comment pouvions-nous être plus démocratiques ? L'objectif était bien défini : ne plus fermer les yeux sur les nombreuses dérives de création de

catégories d'âge dans les comités ? Fallait-il qu'on attende qu'il y ait une règle différente par département avant de prendre une décision ?

Nous sommes là justement pour faire le contraire, c'est-à-dire veiller à ce que la règle soit la même pour tous.

Je répète que nous assumons nos décisions. Qu'elles sont prises après échanges et débats. Que les élus du Comité Directeur Fédéral vous représentent, que la totalité du territoire est représenté au sein de ce Comité Directeur, et qu'à un moment il faut bien trancher !

Il n'a jamais été dans les usages du Comité Directeur de pratiquer la politique de la sanction. Pourtant, je viens de citer de nombreux exemples : qu'il s'agisse des documents que vous devez nous fournir, des réponses aux questionnaires que nous vous adressons ou encore du respect des divers cahiers des charges des organisations fédérales, les manquements sont nombreux. C'est bien la preuve que sans sanction, les mauvaises habitudes perdurent.

Il n'est plus acceptable de voir la mauvaise foi des critiques déversées sur les réseaux sociaux, parfois même par des membres de comités départementaux. Vous avez un rôle très important de relai de nos décisions auprès de vos clubs. C'est un rôle fondamental. Si vous n'assurez pas le rôle de courroie de transmission auprès des clubs, comment peut-on espérer que nos licenciés acceptent nos décisions ?

Je me dois aussi de vous rappeler que dans le budget fédéral de 4 millions 600 000 euros en 2022, 900 000 € ont été consacrés à des aides versées directement aux comités, sous forme de remboursement, de subventions ou autres participations financières. Cela représente 20 % de notre budget. La plupart de ces sommes correspondent à des financements de la pratique. J'espère que tout le monde prend la mesure de l'importance de ces sommes. Nous avons besoin de vous pour faire savoir aux clubs l'importance du budget consacré par la F.F.P.J.P. à leur pratique. Nous avons besoin de vous pour ne pas laisser dire que la fédération privilégie l'élite, ce qui est à la fois factuellement faux et qui relève même de l'aberration.

En raison de la conjoncture économique, afin que chaque euro dépensé soit utile, nous ne pouvons plus nous permettre de saupoudrer des subventions pour tout le monde, comme nous le faisons depuis toujours. Nous en étions arrivés à donner autant à ceux qui n'ont pas besoin, et dont la trésorerie est « confortable », qu'à ceux qui sont en difficulté.

Pour prendre un exemple concret : l'aide « ancestrale » de remboursements kilométriques pour les équipes participantes aux Championnats de France n'a plus lieu d'être. Nous réfléchissons à mettre fin à ce principe automatique de remboursement et qui représente un coût très important pour la fédération. Avec l'argent économisé, nous mettrons en place un système de contrats de développement de la pratique avec nos organes déconcentrés. Les aides seront toujours réelles, l'argent sera toujours destiné aux comités, mais il sera distribué en fonction d'objectifs remplis.

On ne peut pas vouloir participer à toutes les compétitions fédérales que notre calendrier contient, que sont la Coupe de France, les Championnats de France, les Championnats des Clubs, le Circuit National Jeunes, le Trophée des Pépites, - on ne peut pas vouloir toucher toutes les aides fédérales possibles – tout en étant en marge des directives fédérales.

Les habitudes différentes prises depuis des décennies par les uns et les autres, en fonction de leur zone géographique, de leur nombre de licenciés, de la sensibilité de leur dirigeant, ne peut pas être une boussole pour la fédération. Le Comité Directeur Fédéral ne peut pas et ne doit pas tenir compte de ces particularités. Il ne peut que prendre des décisions qui servent l'intérêt général, et qui inévitablement mécontenteront certains.

Les progrès en ce sens sont réels et importants ces dernières années. Le calendrier unique, longtemps resté à l'état de « doux rêve » pour la fédération est aujourd'hui en place. C'est un grand pas en avant. Ce pas en avant n'a été possible que grâce à vous. Mais nous devons faire mieux, faire plus.

Vous êtes toutes et tous élu(e)s dans vos CD ou CR, et ce que je vous demande, c'est de ne pas faire au Comité Directeur Fédéral ce que vous n'accepteriez pas que vos clubs vous fassent chez vous. Nous avons un mandat pour diriger la fédération pendant 4 ans, et vous aurez tout le loisir de tirer les conclusions de notre action le moment venu. Ce que je vous demande, c'est votre soutien. Ce que je vous demande, c'est d'être notre principal outil de communication auprès de nos licenciés, et donc de leur expliquer encore et encore la politique fédérale, la nécessité de se moderniser, de s'harmoniser.

Michel a utilisé l'expression « courroie de transmission » dans son discours d'ouverture pour décrire votre rôle, c'est exactement ce que nous attendons de vous. C'est tout simplement la définition d'une fédération que j'évoquais au moment d'aborder ce chapitre, et avec laquelle je termine. Merci de m'avoir écouté.
(Applaudissements)

POLE SPORTIF

M. VAISSIERE (vice-président). – Bonjour à tous. Je suis vraiment ravi de vous retrouver et quel plaisir de pouvoir vous parler directement plutôt qu'à travers un écran, le contact électronique ne remplacera jamais le contact humain.

2022 a été placé sous le signe d'ouverture de plusieurs chantiers voire de leur application. Un agenda encore plus compressé vu que la covid nous a sérieusement freiné dans notre objectif de réformer notre fédération. C'est donc à un rythme effréné que nous nous sommes attaqués à plusieurs dossiers dans le respect du projet fédéral. Avant d'aborder tous les sujets, je voulais vous dire que ce n'est pas toujours facile, nous sommes en permanence sur une ligne de crête où il faut jongler entre les critiques justifiées ou injustifiées, les conservateurs et les progressistes, ceux qui confondent la défense de leur propre intérêt et la défense de l'intérêt général.

Ce qui est certain, c'est quel que soit les décisions prises nous ne ferons jamais l'unanimité. La chance que nous ayons c'est que nous obéissons à aucun lobby ni aucune sphère d'influence, nous sommes de simples bénévoles certes avec des fonctions différentes mais avant tout des bénévoles dévoués corps et âme et je ne vais pas vous apprendre que c'est énormément de travail et des sollicitations quasiment 24 heures sur 24 et 365 jours de l'année.

Sur la première réforme, celle de **la classification**, elle est maintenant mise en route et elle prendra pleinement sa mesure à la fin 2023. C'est une réforme qui se veut équilibrée et qui hiérarchise de façon plus cohérente la valeur sportive de nos licenciés. Je dirai que maintenant la balle est dans votre camp et notamment pour les actions que l'on vous incite à mettre en œuvre en faveur des non classés. Je sais que des comités ont déjà pris des initiatives mais c'est essentiel car l'objectif est de fidéliser nos licenciés et surtout les primo licenciés.

Je ne reviendrais pas sur **l'âge des vétérans** où la volonté fédérale était avant tout d'uniformiser nos pratiques. Vous avez souhaité qu'en 2023 que tous les concours officiels soient réservés uniquement aux 60 ans et plus, dont acte, cela aura au moins la vertu de clarifier la situation.

Autre dossier et autre chantier qui lui est encore en cours, c'est celui de **la réforme des nationaux**. Comment s'adapter, comment innover, comment mettre en valeur nos plus belles manifestations, c'est un beau défi mais qui s'avère complexe tant la perception dans l'organisation même d'un concours national peut être différente que l'on soit, au Nord, au Sud, à l'Ouest ou à l'Est. Pour autant il était difficile de ne pas avancer sans au moins mettre un projet sur la table, ce qui a été fait cet été. Ce projet était perfectible et demande à être amélioré et nous referons des propositions en début d'année. Alors même si tout ne va pas aussi vite qu'espérer, le développement des inscriptions en ligne a lui très bien avancé et nous pourrions expérimenter le module en 2023 avant une généralisation. A noter que ce module d'inscriptions en ligne est l'une des premières pierres angulaires de la plateforme numérique qui commence à prendre forme.

Les championnats de France avec là aussi des évolutions que vous avez pu constater cette année, c'est la prise en charge des tribunes par la SAOS et un carré d'honneur aménagé différemment. Au vu de cette première année, des ajustements auront lieu en 2023. Justement l'an prochain, nouvelle évolution avec l'arrivée du championnat tripléte mixte et du tir de précision, et le tripléte qui passe à 128 équipes comme tous les autres championnats. Un nouveau planning sera aussi expérimenté avec les 8èmes de finale qui auront lieu le samedi soir.

Coupe de France, nous avons vécu une finale exceptionnelle dans son dénouement lors de la finale en mars dernier à Rennes. L'édition en cours bat tous les records de participation et suit son cours. En février nous aurons 3 tours sur un week-end comme cette année, la finale étant prévue en mars à Montbéliard. A noter que le vainqueur de la Coupe de France 2022 a remporté la victoire en Coupe d'Europe le mois dernier.

Autre sujet, les jeunes et plus particulièrement les modifications apportées aux **championnats des clubs jeunes**, pour ce qui est des quotas aux championnats de France, je laisse le soin à la DTN de vous en faire l'exposé. En 2023, nous aurons 3 championnats : benjamins minimes, cadets et juniors. Cela nécessite de revoir notre cartographie dans le détail et notamment avec une approche à travers les écoles de pétanque. Il faut encore affiner ce qui va être mis en place et voir toutes les situations et je sais que la DTN travaille sur le sujet et reviendra vers vous rapidement.

Autre transition d'importance avec les modifications apportées au **championnat des clubs féminin**. Vous le savez ce championnat a fait l'objet fin 2021 d'une première analyse par la commission féminine qui mettait en avant la difficulté de l'épreuve du tir de précision avec trop souvent des scores faméliques même au plus haut niveau. Cette saison 2022 était donc une année transitoire et il faut le reconnaître n'a pas donné satisfaction que ce soit

dans la formule ou la répartition des points. Face à ce constat la commission féminine a souhaité connaître l'avenir de ce championnat. Le comité directeur aurait très bien pu prendre une décision sans prendre le pouls du terrain, ce qui a pu arriver par le passé, mais au contraire il a souhaité appuyer concrètement sa décision à partir des avis récoltés auprès des joueuses à travers un questionnaire à remplir en ligne.

Aujourd'hui nous avons cette chance de pouvoir utiliser des moyens de communication mis à notre disposition. Concernant ce questionnaire, il est apparu que si nous avions dû nous contenter uniquement de la voie classique via les organes déconcentrés, nous aurions eu peu de réponses en tout cas beaucoup moins que celles que nous avons obtenues en incitant les licenciées à répondre avec la diffusion du questionnaire via différents réseaux sociaux. Au total ce sont près de 2 000 réponses qui ont pu être analysées grâce à cette démarche innovante. C'est de cette analyse que nous avons pu dégager une large majorité et une volonté des féminines d'être traitées à l'égal des hommes. Ne croyez pas que nous prenons des décisions à l'emporte-pièce ou entre deux portes, comme dans vos comités nous avons aussi nos débats où chacun apporte ses arguments mais à la fin il faut prendre une décision. Comme déjà dit en préambule nous ne ferons jamais l'unanimité et il est naturel que chacun défende sa situation particulière. Alors oui cette modification ne se fera pas d'un coup de baguette magique, il y aura forcément des adaptations nécessaires qui prendront peut-être plus de temps que d'autres mais notre conviction est que nous allons réussir cette transition.

J'en viens maintenant au **Jeu Provençal** qui lui aussi va connaître des évolutions avec notamment l'apparition de la Coupe de France, nouvelle épreuve dédiée à ce beau jeu et portée par une commission dynamique. C'était loin d'être gagné surtout avec le pari d'intégrer obligatoirement une féminine et pourtant le succès est au rendez-vous puisque nous enregistrons un tout petit plus de 500 clubs engagés. Nous sommes en train de peaufiner le calendrier et le déroulé de cette Coupe de France qui se déroulera sur une année civile. Le Jeu Provençal qui bien qu'apprécié souffre d'une pathologie chronique et qui revient dans toutes les bouches, je jouerai bien au jeu provençal mais c'est beaucoup trop long. Je sais bien que cela choque les puristes mais si on ne veut pas que le jeu provençal soit remisé aux jeux d'autrefois, il est obligatoire qu'il fasse sa mue. C'est déjà le cas dans le championnat des clubs où toutes les parties se jouent au temps, ce sera aussi le cas pour la Coupe de France, c'est aujourd'hui bien accepté mais la question se pose, est ce qu'il faut encore aller plus loin. Nous avons la chance d'avoir les mains libres sur le règlement car nous sommes le seul pays à pratiquer et la fédération internationale suit systématiquement nos propositions de changements. A nous de trouver le bon équilibre entre modernité et préservation de l'identité culturelle du jeu provençal.

Nous avons pu voir la pétanque et le jeu provençal pratiqués en compétition mais il existe aussi une pratique autrement et qui peut être aussi de la compétition. Nous avons cette chance unique que la pétanque puisse se pratiquer par tous et à tout moment de la vie. Et parfois la vie ce sont des corps meurtris et la pétanque est là pour leur redonner de la joie et de formidables leçons d'humanité. C'est pour cela que la FFPJP s'est engagée à mettre en place un **championnat de France Handi Pétanque**, 34 comités ont à ce jour répondu à l'appel et il n'est pas trop tard pour s'engager pour que puisse naître ce championnat. Tout au long de l'année des actions sont menées dans vos comités et c'est important de nous le faire savoir. La commission handicap travaille aussi avec la DTN sur la labellisation des clubs pouvant accueillir des personnes en situation d'handicap. Nous sommes toujours présents dans le milieu carcéral notamment avec des rencontres régulières entre joueurs et détenus à Melun mais aussi à Arles, Ajaccio ou Villeneuve sur Lot. Pour 2023, des actions seront menées notamment lors de la Marseillaise avec des permissions pour y participer et dans la Drôme le CTFR continuera ses actions une fois par trimestre. Si vous êtes intéressés par des actions de ce type, vous devez passer une convention entre le CD et le centre pénitentiaire. Là aussi la pétanque joue son rôle de vecteur d'insertion sociale et il faut en remercier tous les acteurs.

Voilà pour ce rapide panorama de l'activité sportive de notre fédération, vous voyez que les sujets et que le travail ne manque pas, c'est un engagement permanent et continu pour faire vivre notre passion dans l'intérêt général et le plus grand nombre. Je vous remercie. (*Applaudissements*)

POLE RELATION AVEC LES COMITES DEPARTEMENTAUX & REGIONAUX

Mme BAJOLLET (*vice-présidente*).- Bonjour à toutes et tous. Dans mon périmètre, j'ai les commissions : formation, solidarité, des projets transfrontaliers et Outre-Mer.

Commission formation

Le CNF a obtenu en juin 2021 le label Qualiopi, qui impose les modifications suivantes :

- Le Respect du cahier des charges
- Le Suivi qualité des formations

Cette année, mise en place d'une date unique de formation et d'examen pour chacune des formations de la filière fédérale sur l'ensemble du territoire. Même si certains ont râlé, tout le monde passe les mêmes épreuves et en même temps. Ça évite les : « *oui mais l'autre là-bas, il a eu des questions plus faciles...* » on connaît tout ça...

Bilan des formations

- Tronc commun : 374 dont 29 recyclages
- Brevet Fédéral 1 : 204 dont 47 recyclages
- Brevet Fédéral 2 : 50 formations dont 177 recyclages
- Brevet Fédéral 3 : 5
- DEJEPS Mention Pétanque : 14
- CQP animateur Bouliste Option pétanque : 8
- Par équivalence :
 - 1 initiateur
 - 7 BF1
 - 1 validation partielle du BF2

Projet :

- Pas de CQP en 2023 car il n'y a pas de candidats actuellement.
- Achat d'un équipement qui va permettre de structurer et diriger le centre de formation.
- Le centre recherche des formateurs pour la création des dossiers de formation pour graphiqueur et délégué.

Commission Solidarité

Si, à l'origine, la commission a été créée pour organiser une semaine de Solidarité post-covid, elle s'est finalement orientée sur une aide financière dans le cadre d'évènements exceptionnels.

Le cadre : la commission a des moyens financiers limités, le groupe de travail a donc décidé de fixer un cadre de ses interventions.

Nous examinerons les demandes des dossiers :

- rejetés par les assurances,
- classés en catastrophes naturelles, par décret préfectoral,
- intempéries, incendie, inondation locale...

Formalités obligatoires : pour examiner les demandes, il est impératif de fournir à la commission un bilan financier du club ou du comité demandeur.

Actions menées cette année :

En 2022, des aides ont été attribuées au remboursement du transport des membres de l'Outre-Mer qui se sont déplacés au Congrès de Belfort. Ils ont eu l'information du congrès annulé à la descente de l'avion.

Dossiers en cours :

- Annulation de manifestations par arrêté préfectoral pour la chaleur notamment.
- Destruction des installations d'un club suite aux incendies de l'été.

Commission projets transfrontaliers

L'objectif est d'instaurer ou de renforcer les relations internationales avec nos pays limitrophes par la constitution de véritables et durables projets transfrontaliers.

22 départements frontaliers qui organisent des concours uniquement de pétanque avec des formules différentes mais sans véritables projets jusqu'à aujourd'hui. Mais la commission va remédier à ça à travers des projets spécifiques pétanque : Jeunes, féminines, handi, le développement du Jeu Provençal en Europe ; on souhaiterait ouvrir un débat sur la mutation Européenne.

Commission DROM COM

Cette commission dédiée aux territoires ultramarins a été créée pour développer les 4 axes du projet fédéral : STRUCTURER, ACCOMPAGNER, DEVELOPPER et COMMUNIQUER. Le territoire est très étendu (voir carte).

La formation d'arbitres à Monflanquin. Avant le championnat de France doublette masculin et tête à tête féminin à Bergerac, nous avons organisé une formation pour les arbitres d'Outre-Mer. Ils ont fait une formation de 3 jours avec Patrick GRIGNON, plus une ½ journée d'examen théorique et l'examen pratique avec des arbitres du pôle arbitre pendant le Championnat de France. Je remercie les arbitres qui ont fait passer l'examen à tous les candidats d'outre-mer.

Les 10 candidats ont réussi : soit 6 personnes de Polynésie, 3 de Mayotte, 1 de la Réunion.

Ile de la Réunion : reporté l'an dernier, à cause du COVID, notre déplacement a eu lieu du 20 novembre au 7 décembre 2022.

Ce comité comprend 2087 licenciés, dont 81 jeunes, pour 76 clubs. Nous avons été accueillis par le président Dominique HOARAU qui avait missionné chaque responsable de commission pour nous aider dans le déroulement de notre planning. Nous avons rencontré plus de la moitié des présidents de clubs. Deux personnes de Mayotte ont fait le déplacement pour suivre la formation BF1 et arbitrage. Il a été organisé :

Une formation des arbitres : 8 nouveaux, 7 reçus et 10 recyclages.

Une formation des dirigeants : 6 membres du CD sur Geslico, 24 Gestion Concours, 25 en discipline.

Une formation des encadrants : Tronc commun (une journée) : 4, BF1 (14 heures) : 12, BF2 (21 heures) : 6.

La création de 2 écoles de pétanque, une au nord et une au sud.

Une animation d'une école de pétanque

La signature de convention.

Nous avons rencontré l'UNSS et l'USEP en vue de signatures normalement prévues le 5 avril lors d'une journée d'animation organisée par la personne de l'UNSS qui joue à la pétanque et qui a appris grâce à son papa.

Nous avons participé à une réunion sur la pétanque au féminin avec plus de 50 femmes.

Toutes nos interventions ont été doublées NORD puis SUD à cause de la circulation (2h par déplacement à cause des bouchons). C'est nous qui nous déplaçons.

Le budget : dans le cadre du projet sportif fédéral, nous avons bénéficié d'une part de l'ANS. Pour l'Outre-Mer nous avons 10 000€ par an pour le développement de la pétanque. Je remercie Corentin qui a fait les dossiers pour pouvoir bénéficier de cette somme.

Recettes		Budget prévisionnel		Réalisé	
PSF (Projet Sportif Fédéral)	10000	Billets d'avion	5000	Billets d'avion	4320
Fonds FFPJP	2500	Déplacements	1000	Déplacements	365.5
		Restauration	3150	Restauration	1879.89
		Hébergement	2500	Hébergement	2200
		Essence	550	Essence	351.54
		Cadeaux	300	Cadeaux	300
TOTAL	12500	TOTAL	12500	TOTAL	9416.93

Nous avons eu des retours très positifs de toutes les personnes rencontrées et nous avons respecté le budget malgré des prix élevés (la baguette est à 1.50€).

Coupe des DROM COM : une équipe par territoire, Martinique, Réunion, Mayotte, Iles du Nord. Les vainqueurs à Bergerac, l'équipe de Martinique, à Lavelanet la Guyane et la Guadeloupe. A Bergerac la Nouvelle-Calédonie les deux championnats.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. (*Applaudissements*)

M. LE BOT.- Dans le cadre du contrat de délégation nous avons l'obligation vis-à-vis des Drom-Com d'une continuité du territoire. C'est pour cela que nous mettons en place des actions. On a aussi une obligation vis-à-vis de la Corse et avec laquelle nous avons aussi un travail pour rapprocher cette île qui appartient à la France et de faire en sorte que tout le monde puisse accéder à l'ensemble des outils de la fédération.

ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

M. GRANDE.- Nous avons avancé le planning. Conformément à l'article 10 des statuts, nous allons procéder au vote de 2 postes à pourvoir dont une féminine au sein du comité directeur de la FFPJP pour le reste du mandat en cours. Les candidats ont 2 minutes pour se présenter. Mme CINGAL est absente. M. DARMAGNAC commence, il sera suivi de Mme GAUDILLIERE, M. GONY et Mme NOEL.

Les modalités sont différentes par rapport à une simple résolution. Pour cette élection il y aura obligatoirement une femme élue, en fonction des statuts de la FFPJP, voire 2. Vous ferez un premier vote (1) pour votre premier candidat et vous validez et ensuite apparaitra un (2) vous ferez un 2^{ème} vote pour le second candidat et vous revalidez en appuyant sur ok.

Résultat du vote : Voix totales : 1875, voix exprimées : 1863, non votés : 12

NOEL SANDRINE :	1239 voix, élue
GONY LIONEL :	1100 voix, élu
GAUDILLIERE CLAIRE :	871 voix, non élue
DARMAGNAC PHILIPPE :	342 voix, non élu
CINGAL NICOLLE :	151 voix non élue

(Pause déjeuner – reprise à 14h30)

DISCIPLINE

M. POGGI (*Vice-Président et responsable des commissions de discipline*). – Mesdames, Messieurs, chers collègues,

En 2022, la Commission Fédérale de Discipline a traité 13 dossiers contre 5 en 2021 et la Commission Nationale de Discipline 2 comme l'année précédente.

En parallèle du travail de nos commissions, qui veillent à toujours faire preuve de fermeté tout en respectant scrupuleusement nos textes, 13 dossiers ont nécessité une délocalisation (contre 8 en 2021) et 29 personnes ont fait l'objet d'une suspension immédiate jusqu'à comparution (contre 12 en 2021).

En ce qui concerne les nombreuses demandes de remise de peine, comme les années précédentes, elles ont toutes été refusées.

Concernant les formations disciplinaires, en 2022 nous en avons dispensées 3 : Bretagne, Pays de la Loire et La Réunion.

De nouvelles formations sont d'ores et déjà programmées pour les mois de janvier et février et d'autres encore tout au long de l'année et ce en fonction des demandes.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres qui composent ces deux commissions et tout particulièrement leurs présidents, Daniel BRUAND pour la commission Nationale et François KURZ pour la commission Fédérale, ainsi que notre fidèle juge instructeur Jean-Claude DESBOUYS, pour son travail colossal. D'ailleurs, vu le nombre important de dossiers, il a été rejoint en cours d'année par un deuxième juge instructeur en la personne de M. Pierre ANSELME du CD34 afin de renforcer notre équipe.

Je remercie également notre secrétaire, Laure BONNET, pour le secrétariat de séance, notre directeur Xavier GRANDE pour tout le suivi administratif et juridique et sa précieuse participation aux formations disciplinaires, ainsi que nos deux avocats, Maître Ange TOSCANO et Maître Julien BERANGER pour leurs précieux conseils et pour leur disponibilité.

Comme j'ai l'habitude de le faire depuis plusieurs années, je tiens à rappeler que les commissions de discipline sont indépendantes et qu'il est fortement conseillé aux personnes qui ne sont pas membres de ces organes disciplinaires de se tenir à l'écart de celles-ci et surtout de ne pas ou ne plus s'immiscer dans leur bon fonctionnement car nous savons toutes et tous qu'en matière disciplinaire les dossiers doivent être traités avec vigueur et confidentialité sans pour autant subir les ingérences ou les pressions de certaines personnes.

Quelques modifications et ajustements du Code de discipline ont été réalisés pendant l'année, ceux-ci ont pour but de venir prendre en compte la réalité du terrain dans l'adaptabilité des sanctions à prendre. Elles vous ont été envoyées fin novembre pour une application à partir de la semaine prochaine.

Enfin, pour le suivi des joueurs suspendus et pour l'envoi des fiches signalétiques, vous avez à votre disposition la boîte mail suivante : discipline@petanque.fr.

Je vous remercie toutes et tous pour le travail que vous effectuez tout au long de l'année au sein de vos Comités Départementaux et Régionaux pour le respect de tous nos règlements.

Merci de votre attention et pour conclure, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et par avance une bonne année 2023. (*Applaudissements*)

Direction Technique Nationale

M. RODRIGUEZ (*Directeur Technique National*). – Je vous présente le bilan et les perspectives des collectifs séniors et espoirs et jeunes masculins et féminins.

Les rapports sont concoctés par David Le Dantec, entraîneur national des collectifs séniors féminins et masculins et Anna Maillard pour les autres collectifs, le tout en étroite collaboration avec Corine VEROLA, élue en charge du Haut Niveau.

Bilan des équipes de France Seniors Féminins et Masculins :

1^{er} constat : un calendrier trop chargé et non adapté, l'absence de préparation physique.

Pour les Féminines, des lacunes techniques au point, un manque de résilience et un niveau local trop faible ainsi qu'une absence d'autonomie dans le jeu.

Pour les Masculins, une relève non préparée, une omniprésence des sponsors/payeurs et l'absence de culture Equipe de France.

Les objectifs à 3 ans :

Commun : se préparer aux nouvelles formules des Championnats (X2, X1, Mixte) ; augmenter la concurrence au sein du collectif (une priorité au sein du comité directeur) et développer l'esprit Club France

Féminines :

- Réduire le déficit technique au point vis à vis de la Thaïlande
- Renforcer l'autonomie dans les prises de décision
- Renforcer la résilience à maintenir un pourcentage élevé de boules jouées

Masculins :

- Préparer l'après "Quintais-Suchaud- Lacroix"
- Renforcer les liens entre les générations et les collectifs espoirs,
- Maintenir le niveau actuel de victoires dans les championnats internationaux

Les axes de travail d'amélioration en 2023 :

- Finalisation de la préparation des jeunes seniors avec 2 parrains : MM. QUINTAIS ET LOY.
- Renforcement des liens avec les collectifs espoirs avec une mise en place de passerelle avec les 2 collectifs afin de permettre un meilleur accompagnement vers le haut niveau.
- Anticipation des calendriers de préparation.

LES PREMIERS RESULTATS 2022

Une grosse déconvenue au Danemark qui reste un échec, on ne pouvait pas imaginer que la doublette Rocher et Lacroix qui n'avait pas perdu depuis 4 ans une partie ne puisse pas aller au bout et prendre une médaille.

10 Médailles en 2022, 2 titres de champions d'Europe en doublette mixte pour Mickael Bonetto et Sandrine Poinot en Hollande ; en Espagne pour le triplète Féminin : Emma Picard, Charlotte Darodes Cindy Perrot* et Audrey Bandeira.

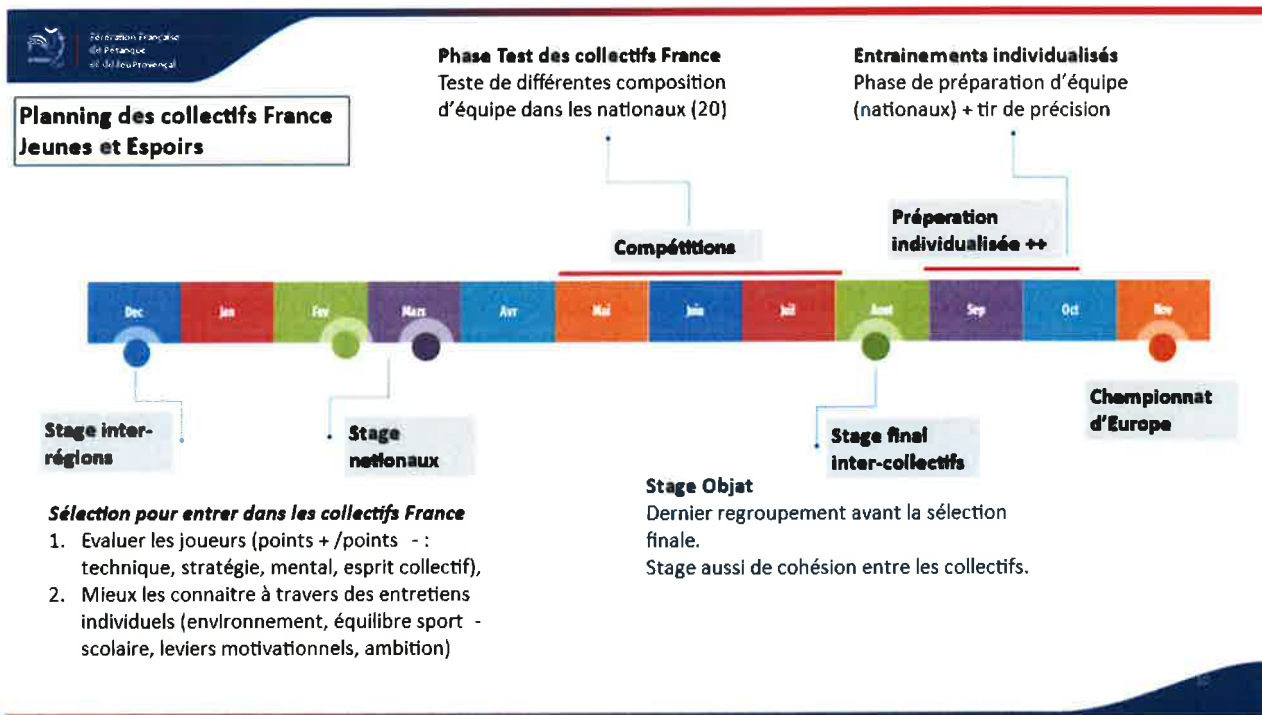
2 Victoires dans les nationaux + 6 carrés.

Bilan et perspectives pour les Equipes de France Jeunes et Espoirs Féminins et Masculins

L'idée est de créer un groupe, une identité avec une philosophie de culture de l'entraînement et aussi culture de la gagne.

- Créer une identité partagée des 4 collectifs (staffs et joueurs)
- Homogénéiser le cursus de sélection – préparation - compétition
- Développer un des éléments indispensables pour la performance : l'accompagnement collectif et individualisé (entraînement)
- Conforter et/ou prendre la place de leader au niveau international

Planning des collectifs :



Bilan championnat d'Europe à Majorque qui regroupait tous les collectifs :

- 2 Médailles d'or : Triplette espoirs féminins et masculins
- 3 Médailles d'argent : Triplette et tir de précision jeunes masculins - Tir de précisions espoirs féminins
- 1 Médaille de Bronze : Triplette jeunes féminines

Les points forts et points d'amélioration :

- Maintenir la planification annuelle du processus de sélection – préparation (un an à l’avance, par staff, avec un budget à respecter et une démarche homogène et partagée)
- Maintenir le stage inter-collectifs du mois d’aout, indispensable pour créer l’identité « Groupe France » des 4 collectifs avant la compétition internationale
- Renforcer la culture de l’entrainement : des séances individualisées
- Mieux cibler les compétitions de préparation avec un cahier des charges d’accueil des équipes de France
- Mieux anticiper le programme du championnat d’Europe (organisation staff -retransmission vidéo - épreuve triplete/tir de précision)

ARBITRAGE & REGLEMENTS

M. GRIGNON (*membre du Comité Directeur et responsable de la commission arbitrage/règlements*). – Bonjour à toutes et tous. Je tiens à remercier tous les arbitres qui officient chaque weekend et je le dis et répète sans arrêt « le grade le plus important est celui d’arbitre départemental » ; je vous demanderais Messieurs les présidents de comités de féliciter vos arbitres de ma part. Je remercie aussi tous les membres et personnels de la fédération qui chaque fois que je le demande œuvrent toujours pour la CNA.

Je remercie les présidents de commissions de discipline qui défendent le corps arbitral quand il est concerné. Je tiens à souligner, sauf erreur de ma part, qu’il n’y a pas eu d’agression d’arbitres cette année comparativement à l’année antérieure.

Nombre d’arbitres par tranche d’âge (source 2020) :

Tranches d’Age	Nombre d’Arbitres	%	Tranches d’Age	Nombre d’Arbitres	%
19 à 20	6	0.24%	51 à 60	680	27.48%
21 à 30	102	4.13%	61 à 70	715	28.90%
31 à 40	204	8.25%	71 à 80	337	13.62%
41 à 50	404	16.33%	81 à 87	26	1.05%

Vous remarquez que la tranche d’âge de 61 à 70 ans est la plus importante.

Il faudrait arriver à inverser la tendance. Un constat est le manque d’effectifs d’arbitres. Pour être bien au niveau national il faudrait environ 4000 arbitres.

En 2022, une trentaine de concours de niveau national, international et supranational ont enregistré un déficit d’arbitres allant de 2 à 5.

Quelle solution ? Au congrès de Troyes il avait été voté pour application 2024 l’obligation de prévoir 1 arbitre par club, force est de constater que ce n’est pas applicable pour les tous petits clubs.

Pour le Congrès d’Evian : l’envoi d’un sondage au préalable aux départements pour proposition d’une nouvelle mesure dès 2024. Résultat à 92,70 % après multiples relances (89 comités sur 96) : un nombre d’arbitres par rapport à un nombre Départemental et de compétitions annuelles est ce qui a été retenu.

3 Possibilités étaient proposées :

Réponse A : 1 arbitre par club applicable en 2024

Réponse B : un nombre d’arbitres par rapport à un nombre de concours Départemental

Réponse C : un nombre d’arbitres par rapport à un nombre de licenciés Départemental

La réponse B a été retenue.

Proposition : Définir un nombre d’arbitres selon le nombre de compétitions départementales annuelles dès 2024. Vous allez avoir à vous prononcer en début d’année pour :

- 1 arbitre pour 10 compétitions annuelles ?
- 1 arbitre pour 15 compétitions annuelles ?
- 1 arbitre pour 20 compétitions annuelles ?

Exemple : si un calendrier départemental annuel propose 200 compétitions avec 1 arbitre pour 10 compétitions, l’obligation de l’effectif arbitral sera de 20 arbitres.

Projet : Actions dans les écoles de Pétanque

Action : mise en place d'un atelier arbitrage basé sur le principe de l'UNSS dès 2023

Objectif : recruter de jeunes arbitres afin qu'ils officient sur les championnats de France et diverses compétitions Jeunes.

Mesure applicable dès 2024 :

Proposition de la CNA lors du dernier comité directeur fédéral : autoriser l'inscription d'un concours national que si le club possède un arbitre.

Réponse du comité directeur : Réponse positive.

Examens et Concours des Arbitres

Session 2023

- Examen national filière accélérée : 5 candidats
- Examen national filière classique : 8 candidats
- Concours d'entrée dans le PNA (Pôle National d'Arbitrage) : 2 candidats

Session 2022 :

Examen européen : 3 candidats reçus sur 4 candidats français (11 inscrits au total)

- Laetitia Aigueperse du Comité de la Haute-Vienne (cd87)
- Dimitri Dodard du Comité d'Ille et Vilaine (cd35)
- Maxime Dupuis du Comité de Seine et Marne (cd77)

La Fédération les félicite ! (*Applaudissements*)

Information de dernière minute, lors des championnats du monde Séniors en 2024 de Dijon, M. VORILLION a demandé que l'on voit les jeunes arbitrer, cette mesure a été accordée par les Présidents de la FIPJP et de la FFPJP. Il est demandé aux comités départementaux de faire un recensement des jeunes de 17 à 20 ans, il faudra les former et faire des stages pour qu'ils puissent en 2024 arbitrer les championnats du Monde. Ceux qui seront retenus viendront au séminaire des arbitres.

Merci de votre attention. (*Applaudissements*)

COMMISSION MEDICALE

M. IANNARELLI (*Médecin fédéral, médical équipes de France*). – Chers amis bonjour, je suis très heureux de vous retrouver en présentiel après cette longue absence. Je vous présente aujourd'hui le rapport de la Commission Médicale pour l'année 2022.

I. BILAN DU SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE 2022 (SMR).

Année 2022 (inscrits du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022)	SHN	Espoirs	collectifs nationaux	JSHN
Nombre d'inscrits sur liste ministérielle	13	6	28	11
Nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan réglementaire	10	4	18	1
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait qu'à une partie du bilan réglementaire	2	0	1	1
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait à aucune partie du bilan réglementaire	1	2	9	9
Taux de suivi complet	76,9%	66,6%	64,3%	9,1%
Taux de suivi au moins partiel	92,3%	66,6%	67,8%	18,2%
Absence de suivi	7,6%	33,3%	32,1%	81,8%

1. Bilan quantitatif.

On voit que le meilleur taux de suivi se trouve chez les Seniors et le taux le plus faible chez les Jeunes avec 92,3% de suivi au moins partiel chez les Seniors et seulement 18,2% chez les Jeunes. Le taux est intermédiaire chez les Espoirs et les Collectifs Nationaux avec 67,8%.

2. Contenu du SMR comprend :

- Consultation à faire par un médecin avec un examen clinique complet et le médecin remplit la Fiche Médicale du SMR. Un électrocardiogramme de repos obligatoire pour une première inscription sur la liste pour les Collectifs Séniors Masculin et Féminin Elite et pour les plus de 34 ans
- Une Fiche diététique
- Une Fiche psychologique
- Un Questionnaire de surentrainement

Le sportif doit remplir ces 3 fiches et les faire tamponner par le médecin.

- Une information sur le dopage

L'ensemble du dossier est ensuite envoyé au siège sous pli confidentiel à l'attention du Docteur Alexandre ZERDAB notre Médecin Coordonnateur du suivi médical.

3. Bilan qualitatif

Il est considéré comme anomalie, toute pathologie confirmée ayant nécessité un bilan complémentaire et/ou une prise en charge thérapeutique et/ou une contre-indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.

Bilan par appareil :

- Appareil cardiovasculaire :
 - Valvulopathies, pathologies vasculaires, autres : aucune anomalie
 - Troubles du rythme et de conduction : aucune anomalie
- Appareil Respiratoire : 1 Asthme déséquilibré : réévaluation du traitement de fond.
- Pathologies Métaboliques et obésité :
 - Diabète non insulino-dépendant déséquilibré : 1 cas avec réévaluation du traitement de fond.
 - Diabète non insulino-dépendant équilibré : 1 cas.
 - Obésité modérée : 3 cas dont 2 déséquilibres alimentaires imposant une prise en charge diététique.
 - Obésité sévère : 1 cas avec déséquilibre alimentaire et prise en charge diététique.
- Appareil locomoteur :
 - Pathologies articulaires : 1 lombalgie commune, 1 cervicalgie post traumatique avec prise en charge thérapeutique non médicamenteuse (rééducation fonctionnelle et ostéopathie).
 - Pathologies tendineuses : 2 tendinopathies du poignet avec prise en charge thérapeutique non médicamenteuse (rééducation fonctionnelle).
- Bilan ORL : Nombre et type de pathologies détectées : Aucune anomalie
- Bilan ophtalmologique : Nombre et type de pathologies détectées : 1 anomalie
- Bilan psychologique : 1 anomalie détectée nécessitant un suivi psychologique.
- Nombre d'état de surentrainement détecté : Aucun.

4. Contre-indications prononcées dans le cadre du SMR.

Il est rappelé que la non-réalisation du SMR peut conduire à une sanction administrative ou disciplinaire fédérale. Cette absence s'apparente à « une contre-indication administrative » qui doit être distinguée d'une véritable contre-indication médicale prononcée à la découverte d'une pathologie

Pour cette année 2022 un cas de contre-indication temporaire d'origine médicale

5. Conclusions sur la mise en place du SMR 2022.

Le nombre de suivi complet est en baisse comparé aux années précédentes. Nous avons réalisé des relances individuelles et effectué des prises de rendez-vous au plus près des domiciles des sportifs lorsque cela était un facteur limitant à la réalisation de leur bilan.

Le suivi qualitatif est en amélioration par rapport aux années précédentes, les maladies chroniques déséquilibrées sont suivies, les affections traumatiques de l'appareil locomoteur ont été prises en charge et sont résolues. Les surpoids et obésités sont en baisse.

II. COMPTE-RENDU MEDICAL DES COMPETITIONS SPORTIVES.

➤ Championnats de France.

• Antennes de secouristes

Des antennes de secouristes étaient présentes et conformes à la législation sur tous les Championnats de France excepté le Championnat de France Jeunes à Bourg-Saint-Andéol où n'étaient présents que 2 pompiers sans équipement. Je rappelle qu'un dispositif prévisionnel de secours à personne (DPS) est obligatoire à partir de 1500 personnes avec un minimum de 4 secouristes. Fortement recommandé à partir de 700 personnes avec un DPS type 1, c'est-à-dire 2 secouristes et que la sécurité des participants et du public à toute manifestation sportive doit être garantie par l'organisateur sous le contrôle des autorités municipales.

• Interventions médicales :

92 interventions pour des pathologies ORL, pulmonaires, traumatiques, cutanées et digestives.

3 évacuations par les pompiers : une au CDF Vétérans à Ax-les-Thermes pour une plaie profonde et déchiquetée de l'avant-bras nécessitant un parage chirurgical et deux au CDF Jeunes à Bourg-Saint-Andéol : la première pour une douleur thoracique suspecte chez une déléguée ayant des antécédents coronariens et calmée dans un premier temps par la Trinitrine et la deuxième pour un tableau douloureux abdominal avec état fébrile pouvant évoquer une prise en charge chirurgicale.

➤ Finales des CNC :

CNC Jeu Provençal : 5 interventions pour des pathologies lombaires, ORL et d'allergie.

CNC Jeunes : 6 interventions pour des pathologies cutanées, lombaires et du Membre supérieur ; 1 traumatisme facial avec perte de connaissance nécessitant une évacuation par les pompiers (suites sans conséquences).

CNC Vétérans : 5 interventions pour des pathologies cutanées, lombaires et respiratoires.

CNC OPEN et Féminin : 6 Interventions pour des pathologies ORL, lombaires, des membres supérieurs et inférieurs, abdominales.

➤ Trophée des pépites

Une dizaine d'interventions pour des pathologies abdominales, cutanées, ORL et du membre supérieur.

➤ Finale de la Coupe d'Europe des Clubs à Saint-Yrieix.

5 interventions médicales pour des pathologies ORL, abdominales et lombaires.

➤ Encadrement des équipes de France

L'encadrement médical comprend dorénavant 2 Kinésithérapeutes, Richard Vandooren et Benjamin Dubois tous les 2 spécialisés dans le sport. Je ne peux que les féliciter pour la qualité de leur investissement tant sur le plan professionnel que sur le plan humain et leur souhaite une longue collaboration dans le staff médical des équipes de France.

• Championnat du Monde Doublette, Mixte et Individuel du 12 au 15 mai au Danemark : 6 interventions médicales pour des pathologies ORL, dentaires et des membres supérieurs et inférieurs.

• Championnat d'Europe Triplette Féminin du 02 au 05 juin en Espagne : 8 interventions pour des pathologies rachidiennes, de la main et 1 malaise.

• Championnat d'Europe Doublette, Mixte et Individuel du 13 au 17 juillet aux Pays-Bas : 7 interventions pour des pathologies traumatiques, ORL et cutanées.

• Stage équipes de France collectifs Jeunes et Espoirs masculin et féminin du 10 au 14 août 2022 à Objat : 7 interventions pour des pathologies digestives, ORL et cutanées.

• Championnat d'Europe Jeunes et Espoirs Masculin et Féminin du 06 au 09 octobre en Espagne : 8 interventions médicales pour des pathologies ORL et digestives.

III. LUTTE ET PREVENTION CONTRE L'ALCOOL ET LE DOPAGE.

1. L'ALCOOL

- Contrôles d'alcoolémie sur les Championnats de France
 - 60 arbitres contrôlés tous négatifs.
 - 63 délégués contrôlés : 60 négatifs, 1 à 0,04mg/l d'air expiré et 2 à 0,03mg/l d'air expiré.
 - 154 joueurs contrôlés : 151 négatifs, 3 avec des taux allant de 0,03 à 0,21mg/l d'air expiré.
- Contrôles d'alcoolémie au niveau National : un peu plus de 400 contrôles répertoriés (joueurs, délégués et arbitres) avec 5 cas positifs parmi les joueurs entraînant leur disqualification. Merci aux comités qui m'ont envoyé leurs résultats.
- Contrôles d'alcoolémie lors des Finales des CNC : une quarantaine de contrôles effectués durant ces compétitions parmi les joueurs avec 2 cas positifs lors du CNC OPEN entraînant leur disqualification.
- Contrôles d'alcoolémie lors de la Coupe d'Europe des clubs à Saint-Yrieix : une douzaine de contrôles tous négatifs.
- Formation pour les contrôles d'alcoolémie : pour les Comités Départementaux et Régionaux qui le souhaitent le docteur Christian ALIGNE Médecin de la Région AURA et membre de la Commission Médicale Fédérale Nationale se tient à votre disposition pour les assurer.

Vous pouvez le contacter soit par l'intermédiaire du CR AURA soit directement sur son adresse mail : c.aligne@orange.fr.

2. LE DOPAGE

- Sportifs sur la liste Haut Niveau.

Une note d'information leur a été adressée lors de la réalisation du SMR leur rappelant qu'ils sont soumis à la réglementation antidopage.

Il est de leur responsabilité de faire attention à chaque prise de médicament ou complément alimentaire, et d'informer les médecins qu'ils consultent de leur statut de Sportif Haut Niveau.

Avant chaque prise de médicament ils doivent contrôler son absence de la liste des substances interdites :

1) Le médecin devra vérifier que la substance prescrite soit absente de la liste des substances interdites. Un outil est disponible sur le site de l'AFLD : <https://medicaments.afld.fr/>. Si la substance est interdite, il est recommandé de proposer un traitement autorisé d'efficacité équivalente.

2) Rappel d'un accès à l'application Sport Protect qui permet de savoir immédiatement si une substance est autorisée ou interdite. Identifiant : FFPJP et Mot de Passe : Numéro de License.

3) En cas de questions concernant le dopage et sa réglementation, ils peuvent contacter les médecins de la Fédération.

- Contrôles antidopage : 1 contrôle de l'AFLD lors du CDF Individuel Masculin à Lavelanet. Le vainqueur et le finaliste ont été contrôlés. Les 2 contrôles sont négatifs.
- Collaboration avec la Société Sport-Protect : la poursuite de la Collaboration depuis 2014 avec cette Société qui informe et protège 100 % des licenciés contre la prise de médicaments parfois d'utilisation courante et de compléments alimentaires utilisés dans le domaine sportif pouvant entraîner un contrôle positif. Son utilisation est gratuite via le site internet : www.dopage.com, Identifiant : FFPJP, Mot de passe : numéro de licence.
- **Rappel de la procédure d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).** Elle concerne les sportifs prenant des médicaments classés dans les substances interdites pour une raison médicale, exemple : cortisone, diurétiques, insuline. L'AUT est obligatoire dans notre sport pour tout sportif considéré comme étant classé « Elite National » préalablement à l'usage de substances ou méthodes interdites dans le cadre d'un traitement médical. Aucune AUT à effet rétroactif ne lui sera accordée, sauf en cas d'urgence médicale, d'état pathologique aigu ou de circonstances exceptionnelles qu'il devra justifier auprès de l'AFLD.

Pour tout sportif de niveau infranational l'AUT préalable n'est pas obligatoire et la procédure d'AUT à effet rétroactif reste accessible sans condition. Comment effectuer une demande d'AUT : Formulaire disponible sur le site de l'AFLD, à faire remplir par le médecin prescripteur.

Envoi en recommandé avec AR à l'AFLD par voie électronique à l'adresse mail : medical@aflf.fr.

Je vous remercie pour votre attention et vous présente mes Meilleurs Vœux pour la Nouvelle Année et surtout la Santé. (Applaudissements)

PROJET CENTRE NATIONAL « Michel DESBOIS » de la F.F.P.J.P.

M. ROBERT (Vice-président).- Bonjour à tous. Je vois que tout le monde attend ce moment impatientement. Nous aussi. Je remercie les personnes qui ont travaillé avec moi pendant 18 mois, il faut savoir que c'est un exercice compliqué pour des bénévoles, de travailler sur un projet lourd qui va concerner l'avenir de la Fédération. C'est le projet de ce siècle pour notre fédération, pour vous, pour l'ensemble de nos licenciés et de nos athlètes, pour les personnes que l'on va former dans le futur, les dirigeants et des futurs membres de la Fédération pour les années à venir.

Quand Michel LE BOT m'a demandé de reprendre cette commission, j'ai hésité, je me suis dit que cela allait être compliqué mais j'ai accepté cette mission et tenu à m'entourer de personnes compétentes dans tous les domaines. Je vais les citer : Jean-Marie MARAUX, trésorier pour la partie expertise ; Kevin GALLIER, chargé des équipements et salarié ; Lucette COSTE pour son expertise et ses années passées au service de la Fédération ; Didier CHAUVIN ; Corine VEROLA, en charge du haut niveau ; Christian VIGNOT, notre spécialiste équipement au sein de la commission ; Patrice RODRIGUEZ au titre de la DTN pour les infrastructures et Xavier GRANDE, Directeur administratif et financier. Ils ont énormément travaillé. (Applaudissements)

Quel clin d'œil d'être en Haute Savoie pour ce centre qui est la terre de Michel DESBOIS et dont ce centre portera le nom. Nous sommes ici et nous allons voter le lieu d'attribution du Centre Michel DESBOIS et j'en suis satisfait.

Mon intervention sur le projet du Centre National s'articulera en 5 parties :

PARTIE 1 – POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION ET DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL

PARTIE 2 – FOCUS SUR LA SELECTION DES SITES FINALISTES

PARTIE 3 – FOCUS SUR LA SELECTION DU SITE FINALISTE

PARTIE 4 – PRESENTATION DU SITE RETENU

PARTIE 5 – DELIBERATION-VOTE

Je rappellerai seulement en préambule que depuis que la nouvelle Commission que je dirige a repris le dossier du Centre National en main, notre vision s'est portée sur la politique du reste à charge minimal pour la F.F.P.J.P. conformément aux engagements pris devant vous.

PARTIE 1 – POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION ET DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL

Je ne vais pas aborder l'intégralité des missions menées mais je vais parler des principaux faits de l'année :

- Finalisation des discussions avec les villes candidates, tri et réduction du nombre de villes (13 villes au départ) ;
- Echanges et RDV avec les collectivités des sites encore en course ;
- Réalisation des études de sols sur chaque site ;
- Réalisation d'une grille d'analyse permettant de mener une étude comparative des sites en course avec identification des sites finalistes ;
- Choix des sites finalistes, montage de dossiers additionnels, nouvelle étude de sols, nouvelle analyse au moyen d'une nouvelle grille par la Commission ;
- Et jeudi dernier, présentation de la candidature de chaque ville devant le Comité Directeur et validation du choix du site retenu qui vous sera présenté à la fin de mon intervention

PARTIE 2 – FOCUS SUR LA SELECTION DES SITES FINALISTES

Comme j'ai pu vous le dire succinctement à l'instant dans la présentation de nos travaux, la Commission en charge du dossier a réalisé une grille d'analyse, validée par le Comité Directeur, permettant de mener une étude comparative sur les sites encore en course pour accueillir notre Centre National.

Cette grille a été dissociée en deux blocs :

- **BLOC 1** incluant l'analyse financière du projet (coût d'aménagement sur site et subventions notamment)
- **BLOC 2** incluant une analyse sur 5 autres critères « non financiers » : personnel, accessibilité, restauration-hôtellerie, accompagnement de la collectivité et rayonnement.

Dans le respect du principe de « reste à charge minimal » pour la F.F.P.J.P., l'analyse du bloc 1 a été déterminante dans la sélection des deux sites finalistes.

En mettant de côté l'analyse du Bloc 1 et des critères financiers, la Commission a mené l'analyse du Bloc 2 pour chacune des 4 villes encore en course : Arles, Valence, Chomérac et Vichy. Cette analyse a permis de faire ressortir, au moyen des critères fixés, le classement que vous voyez apparaître à l'écran. En parallèle, puisque le critère du « personnel fédéral » fait partie de l'analyse, une consultation auprès des salariés de la Fédération a permis de démontrer :

- Une difficulté sur la candidature de Vichy en raison de l'éloignement et de la difficulté d'accès ;
- Une capacité de maintien des différents services sur les autres sites, sous réserve de discussions individuelles avec les salariés concernés.

ETUDES DE SOLS : concernant maintenant l'analyse du Bloc 1, incluant des critères ayant une influence sur le volet financier du projet, à la demande de la FFPJP, la société ECR ENVIRONNEMENT a été mandatée pour la réalisation d'une étude géotechnique préalable à l'implantation du Centre National sur les 4 sites encore en course. Le classement présenté indique à la FFPJP le degré de difficultés pour aménager chacun des sites et les surcoûts générés sur la construction de notre Centre National au regard des résultats des études de sols.

GRILLE FINANCEMENT : les financements régionaux et départementaux, autrement dit les subventions publiques, sont la pierre angulaire de notre projet.

La Région SUD, avec le site d'ARLES comme ville candidate, n'a pas souhaité accorder un soutien financier. La Région AURA, région regroupant les 3 autres sites candidats, a quant à elle affirmé son soutien financier au projet, quel que soit le site retenu. Enfin, l'Agence Nationale du Sport a elle aussi affirmé son soutien. Les modalités et montants des différents soutiens restent à affiner mais une première ébauche vous sera présentée un peu plus tard.

Concernant les Conseils Départementaux : L'Allier pour le site de Vichy n'a jamais donné suite à nos demandes de RDV ; même chose pour les Bouches-du-Rhône pour le site d'Arles ; Le département de l'Ardèche a confirmé son soutien ; le département de la Drôme a également confirmé son soutien.

IDENTIFICATION DES DEUX SITES FINALISTES

Face à l'ensemble des éléments que je viens de vous présenter, portés à la connaissance de la Commission et du Comité Directeur, une étude comparative a été menée intégrant : les résultats de la Commission au bloc 2 de la grille d'analyse (critères non financiers) ; les résultats des études de sols ; les informations transmises sur le financement du projet et le soutien des collectivités.

Compte-tenu de l'absence de soutien financier de la Région SUD (critère prépondérant) et des résultats de l'étude de sol sur le site d'ARLES faisant apparaître des contraintes d'aménagement trop importantes pour notre projet, il a été proposé de ne pas retenir la candidature de la ville de ARLES.

Parmi les 3 autres villes encore en course, et sur la base de la grille d'analyse et des notes attribuées par les membres de la Commission aux différents critères, la candidature de la ville de VICHY fait ressortir des points négatifs : éloignement du site pour le personnel fédéral et accessibilité moins bonne que les deux autres villes. Dès lors, sur cette base, à la majorité des membres présents, la Commission a proposé au Comité Directeur de retenir les deux sites finalistes suivants : Valence et Chomérac.

Cette décision, après débat, a été validée et adoptée par le Comité Directeur le 18 novembre dernier.

PARTIE 3 – FOCUS SUR LA SELECTION DU SITE FINALISTE

Comme j'ai pu vous le dire précédemment, après le choix des sites finalistes, la Commission s'est chargée : du montage de dossiers additionnels en lien avec les deux collectivités ; de commander une nouvelle étude de sols sur chaque site ; de créer une nouvelle grille d'analyse, plus fine sur chacun des critères déjà utilisés pour l'identification des deux sites finalistes.

Cette grille rassemble 40 critères répartis en 7 pôles que vous voyez à l'écran. Dans le respect du principe de départ sur ce projet : reste à charge minimal, la pondération pour chaque pôle a permis de délivrer 50 % de la note sur les éléments « financiers » (aménagement et financement) et les 50 % restants répartis sur l'ensemble des autres critères, de façon homogène en privilégiant le critère du « personnel ».

Après un travail d'analyse par chaque membre de la Commission et une réunion de travail lundi 12 décembre, un avis sur le classement entre les deux villes a pu être donné à l'ensemble du Comité Directeur. Les dossiers des deux villes candidates ont également été portés à la connaissance de chaque membre du Comité Directeur. Ce dernier, pour parfaire sa connaissance et son analyse sur chaque ville, a également pu assister ce jeudi, à une présentation de la candidature des deux collectivités, en présentiel ici-même, en amont de la réunion du Comité Directeur. Vous voyez donc à l'écran les grandes étapes de la procédure de choix du site final qui aboutissement aujourd'hui à la présentation du site retenu.

PARTIE 4 – PRESENTATION DU SITE RETENU

RAPPEL CHOIX DU SITE FINALISTE : Avant de vous présenter en détail les résultats des différents travaux engagés par la Commission et le Comité Directeur fédéral, je vous présente ici un rapide état comparatif des dossiers des deux villes, sur la base des critères retenus pour la sélection du site et que j'ai pu vous présenter juste avant.

- **LE PERSONNEL (15 % de la note) :** après une étude interne auprès du personnel fédéral, il n'est apparu aucune influence majeure entre les deux sites sur ce critère.
- **L'ACCESSIBILITE (10 % de la note) :** d'un point de vue de l'accessibilité, les principales analyses se sont portées sur les réseaux autoroutiers et ferroviaires (l'avion étant maintenant de moins en moins utilisé, notamment pour les lignes intérieures).
- **RESTAURATION/HOTELLERIE (10 % de la note) :** concernant l'hôtellerie et la restauration, il est évident que le nombre d'hôtels et de restaurants est plus important à Valence. Pour autant, un projet quasi dédié « hôtel-restaurant » sera présent sur le site de Chomérac avec la possibilité de tout faire à pied.
- **ACCOMPAGNEMENT (10 % de la note) :** sur l'accompagnement, l'accent s'est porté sur la mobilisation des acteurs du territoire, qui est un enjeu pour la pérennité de notre Centre. Nous avons un engagement très fort de la ville de Chomérac sur ce point, avec l'ensemble des acteurs mobilisés, un engagement d'un médecin par famille et surtout la mise à disposition gracieuse d'une maîtrise d'ouvrage déléguée pour assurer le suivi du futur chantier (je reviendrais sur ce point sur le volet financier)
- **RAYONNEMENT (5 % de la note) :** le rayonnement, la ville de Valence bénéficie évidemment de plus de structures scolaires et associatives sur son territoire. Pour Chomérac, il s'agit d'un projet numéro 1 qui participera au rayonnement du territoire.

Si je synthétise l'ensemble des critères que je viens de balayer, et sur la base des éléments factuels reçus par les villes, les deux dossiers ont été jugés « équivalents » avec chacun ses avantages et ses quelques inconvénients. J'en viens maintenant aux critères d'ordre financier (aménagement du site et financement), qui je le rappelle, comptent pour 50 % de la note finale conformément à la politique définie il y a 18 mois maintenant sur le reste à charge minimal pour la Fédération.

Je tiens d'abord à rappeler que la Fédération a commandité des études de sols sur les deux sites, études qui ont démontré que les deux terrains proposés étaient compatibles pour notre projet. Le terrain proposé à Chomérac est plus grand (2,10HA) que celui proposé à Valence (entre 1,6 et 1,8HA). La validation de la mise à disposition gracieuse du terrain a d'ailleurs déjà été validée le 8 décembre dernier par le Conseil Municipal de la ville de Chomérac, alors qu'il faudrait attendre juin 2023 pour envisager la validation à Valence.

De plus, la ville de Chomérac s'est engagée à livrer le terrain avec les réseaux secs et humides, ce qui n'est pas le cas à Valence et qui a donc une influence sur le coût du projet.

Concernant maintenant le financement du projet et pour reprendre des éléments factuels transmis par les deux candidats.

D'un point de vue des subventions, nous avons aujourd'hui un écart de 1 250 000 € en raison de la non-précision malgré nos demandes, des soutiens envisagés de l'agglomération et du département pour la candidature de Valence. A cela s'ajoute les engagements pris par la ville de Chomérac qui feront faire une économie supplémentaire d'environ 750 000 € : la prise en charge par la ville de la taxe d'aménagement (5 % du coût du projet soit environ 500 000 € sur une base à 10 M€) ; la mise à disposition gracieuse par un mécénat de compétences d'une

maîtrise d'ouvrage déléguée pour le suivi du chantier que nous pouvons estimer à environ 2,4 % du coût du projet soit près de 250 000 €)

Au cumul, sur ces deux projets, en l'état actuel des réponses apportées par les deux villes, il y a donc un écart de 2 000 000 €, en faveur de la ville de Chomérac. Face aux critères et à leur pondération déterminée, vous verrez dans la grille présentée à l'écran que le site de Chomérac est celui qui remplit le maximum de critères pour l'accueil de notre Centre National (à 80 %), le bloc financier ayant été déterminant.

Dès lors, au regard des travaux d'analyse menés par la Commission et sur la base des dossiers de candidatures reçus des deux villes, de la présentation réalisée jeudi dernier, le Comité Directeur propose de classer les deux villes de la façon suivante : 1- CHOMERAC / 2-VALENCE

Je vais donc passer à une rapide présentation du site de CHOMERAC sur la base des critères retenus par la Commission et le Comité Directeur afin que vous puissiez mieux connaître cette ville et son environnement, en complément des éléments que j'ai déjà pu vous donner.

Chomérac, ville de plus de 3000 habitants, située sur l'agglomération de Privas et le département de l'Ardèche.

Une ville qui bénéficie de l'ensemble des services nécessaires : maison de santé pluriprofessionnelle (le maire s'engage à ce que chaque famille ait un médecin traitant), écoles primaires, crèches, un tissu associatif riche et dynamique, etc...

ACCESSIBILITE : Chomérac est à 10 min de l'autoroute, 35 min de la Gare TGV de Valence. En complément de ces accès traditionnels et pour couvrir les besoins récurrents, la ville de Chomérac propose également plusieurs solutions de transports à la demande :

- Sollicitation de la Région pour une navette (Valence TGV / Chomérac-Privas) dont les modalités sont à définir selon nos besoins :

- Réseau T'CAP de l'agglomération qui permet d'assurer les dessertes à la demande ;
- La ville de Chomérac a à sa disposition deux mini-bus qu'elle met à disposition sur demande ;
- Enfin, le maire a également proposé un conventionnement avec la société de taxis présente sur son territoire.

Le terrain proposé fait 2,10 HA, à moins de 300 m du centre-ville avec de faibles contraintes urbanistiques pour la construction.

Comme j'ai pu vous le dire, le principe de la mise à disposition du terrain à titre gracieux a été validée le 08 décembre dernier par le Conseil Municipal de Chomérac. Vous le voyez à l'écran à travers le découpage de la parcelle, un restaurant sera présent sur site et un projet d'hébergement, adapté à nos besoins sera construit sur la partie sud.

Pour la restauration, 5 restaurants sont sur le territoire de Chomérac ainsi que le projet sur site. Pour l'hôtellerie, on retrouve 250 chambres dans un rayon de 15 min.

Point central sur ce point, le projet d'hébergement prévu sur site, configuré selon nos besoins et quasi dédié à nos activités, financé par la Banque des Territoires.

Sur l'accompagnement et pour synthétiser cette candidature : un soutien de l'ensemble des acteurs du territoire (sénateurs, députés, préfecture, ville, agglomération, département et région) ; un site de plus de 2 HA à proximité du centre-ville ; un complexe d'hébergement, de restauration et de salles quasi dédiées à notre Fédération, à une dizaine de mètres du futur Centre National ; un accompagnement et soutien de la Banque des Territoires ; engagement d'un médecin par famille ; une équipe dédiée pour faciliter l'installation des familles (recherche de logements, activités, écoles, santé, etc...) ; des transports à la demande pour l'acheminement des personnes vers la gare TGV de Valence (mini-bus de la ville, conventionnement avec une société de taxis, transports à la demande, etc...) ; mise à disposition gratuite d'une Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (suivi des réunions de chantier, respect du contrat et du budget avec les prestataires, etc...) – estimé à environ 250 000 € pour notre projet ; prise en charge de la taxe d'aménagement (5 % du montant HT des travaux soit 500 000 € sur une base à 10 M€ HT)

PARTIE 5 – DELIBERATION/VOTE

Comme vous le savez, les statuts de la Fédération impliquent de recueillir votre approbation pour valider certains points de ce projet. Nous allons donc vous soumettre 3 votes distincts pour engager la suite de la procédure.

Pour rappel, nous vous proposons un vote validant la gestion du dossier jusqu'à ce jour et donnant pouvoir au Comité Directeur Fédéral et son Président, de finaliser le projet engagé avec la ville retenue et continuer la procédure à savoir :

- Réalisation du programme par la F.F.P.J.P. (Maître d'Ouvrage) ;
- Choix d'une Maîtrise d'Œuvre et de Conception (Esquisse, Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Définitif) ;
- Finalisation du plan de financement du projet (demandes officielles des subventions) ;
- Consultations (Bureaux techniques / Marché public).

Avez-vous des questions ?

Mme COSTE (Présidente CR-PACA).- Est-ce que tu peux nous confirmer que pour l'ensemble des affirmations que tu as énoncées dans les diapositives, tu as des engagements écrits ?

M. ROBERT.- Nous avons des engagements écrits sur les 2 000 000€ d'écart qu'il y a entre les 2 sites. La Ville, l'agglomération et le Conseil Départemental se sont engagés sur des écrits, ce que la Ville de Valence n'a pas fait.

Mme COSTE.- Beaucoup de choses me paraissent illusoires.

M. ROBERT.- Je ne sais pas si tu étais là en aparté du démarrage de la commission, j'ai rappelé que tu en faisais partie.

Mme COSTE.- Je n'étais pas à la dernière et je m'en étais excusée. Je pose la question parce que je pense que Chomérac, à mon avis n'est pas centrale et ne reflète pas ce que notre fédération doit représenter. Au-delà de cela, c'est un choix que je respecte mais j'aimerais être assurée que ce que tout ce que tu nous as expliqué, il y a des écrits et pas que des accords de principes.

M. ROBERT.- Je n'ai pas l'habitude de parler dans le vide, ce qui a été fait ici a été suivi pendant 18 mois, je ne vais pas me mettre en porte à faux vis-à-vis de vous ; nous avons des écrits sur l'ensemble du site de Chomérac. Après concernant la position centrale, il est vrai que nous ne sommes plus à Marseille et que c'était très central à l'époque ! *(Rires et applaudissements)*

La ville de Valence et la Ville de Chomérac sont séparées de 30 minutes.

M. DEVAINE (Président du CD87).- Vous ne nous avez pas donné le coût du projet.

M. ROBERT.- Nous sommes sur un budget de 10 millions d'euros. A l'heure actuelle nous n'avons pas lancé les études par rapport à l'architecte et vous n'êtes pas sans savoir que nous avons une période difficile à deux niveaux et dont nous n'avons pas la maîtrise il y a 3 ans. Le premier point, le coût du crédit et la deuxième chose est le coût des matériaux. Nous avons un subventionnement de collectivités locales (département et région, etc.) et une couverture à hauteur de 65 %

VOTES :

POINT N°1 : GESTION DU CENTRE NATIONAL

Question 1 : Approuvez-vous la gestion du dossier Centre National jusqu'à présent et donnez-vous pouvoir au Comité Directeur et à son Président pour poursuivre les démarches avec le site de CHOMERAC ?

Voix Totales : 1875 ; voix exprimées : 1662

Pour 1255 Voix : 75,5% - Taux d'abstention : 6,2%

A 75,5% accord pour poursuivre les travaux engagés pour le Centre National avec la ville de CHOMERAC.

POINT N° 2 : L'EMPRUNT

M. ROBERT.- A travers le contexte économique que nous connaissons, vous savez toutes et tous que les taux d'intérêts repartent fortement à la hausse et qu'il n'est pas dans les prévisions des spécialistes d'envisager une baisse dans les mois qui viennent.

Dès lors, afin d'optimiser le reste à charge fédéral, nous souhaitons pouvoir recueillir votre aval pour envisager la contractualisation de l'emprunt sur l'année 2023 et ainsi bloquer notre taux d'emprunt afin d'éviter qu'il ne continue d'augmenter.

Au regard des premières projections financières et dans l'attente du projet financier final, nous avons calculé un emprunt plafond, que je qualifie de ligne de crédit, d'un montant « maximal » de 5M€ au-delà duquel la Fédération ne s'engagera pas. J'insiste sur ce point : si pour des raisons que l'on ne peut anticiper aujourd'hui, les coûts du projet devaient exploser, la Fédération ne prendra aucun risque insensé. La banque ne nous suivrait d'ailleurs pas dans un tel cas.

Bien évidemment, ce montant pourra être (et je l'espère sera) revu à la baisse dès que le projet financier final réalisé.

Question 2 : Approuvez-vous le projet financier présenté et donnez-vous pouvoir au Comité Directeur et à son Président pour envisager la contractualisation d'un emprunt d'un montant maximal de 5 000 000 € ?

Dès clôture du vote et connaissance des résultats.

Voix Totales : 1875 ; voix exprimées : 1613

Pour 1191 Voix 73,8 % - Voix exprimés Taux d'abstention : 9,9 %

A 73,8 %, accord pour le point sur l'emprunt.

POINT N°3 – LE SIEGE ACTUEL

M. ROBERT.- Enfin, dernier point à vous soumettre aujourd'hui sur ce projet, la vente du siège actuel de Marseille. Plusieurs agents immobiliers sont venus estimer le bien et tous convergent vers une valeur d'environ 800 000 €.

Nos statuts prévoient encore une fois de vous faire approuver le déménagement du siège fédéral, déjà induit à travers les précédents votes, et donc le processus de vente du siège de Marseille.

Question 3 : Donnez-vous pouvoir au Comité Directeur et à son Président pour engager le processus de vente du siège de Marseille (estimé autour de 800 000 €) et valider le déménagement de la Fédération ?

Voix Totales : 1875 ; voix exprimées : 1670

Pour 1333 Voix 79,8% - Taux d'abstention : 6,1 %

A 79,8 %, accord pour engager la vente du siège et acter le déménagement de la Fédération.

M. ROBERT.- Merci pour votre confiance, nous avons fait un grand pas pour le modernisme de notre fédération et un grand pas vers l'avenir. Je vous remercie et remercie les personnes qui ont travaillé avec moi. (Applaudissements)

(Pause 15 minutes)

PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET 2023

(Budget présenté en annexe)

M. MARAUX (Trésorier général).- La Commission des finances, dirigée par Corine VEROLA, s'est réunie en amont du comité directeur de novembre pour construire le budget 2023.

L'équilibre budgétaire n'a pas été facile à réaliser même en tenant compte des provisions et des fonds dédiés constatés sur le bilan financier 2022. Nous avons prévu une augmentation de 5 % du nombre de nos licences par rapport aux effectifs 2022, soit 275 000 licences (+ 12 000) et nous avons tenu à programmer les dépenses pour toutes nos activités 2023.

Le budget 2022 a été validé par le Comité Directeur fédéral et s'équilibre à hauteur de 5 681 000 € (pour 5 110 000 € soit + 11 % par rapport à 2022). A noter que le budget sans tenir compte du fonds dédié pour le centre national, s'élève à 5 131 000€.

Afin d'éviter les répétitions avec la lettre financière et l'envoi des documents, je vous présente les chiffres en vous précisant uniquement les divers changements pour 2023.

Les recettes principales : les licences et les mutations.

Pour information, ce poste est la principale source de recettes de notre fédération.

Il ne contient pas l'augmentation de la licence, les 2 € supplémentaires font l'objet d'une ligne à part spécifique pour le Centre National.

Etant donné que nous sommes dans une phase de reprise, nous avons prévu une hausse de 5 % des effectifs (soit 275 000 licences), cela représente 12 000 licenciés de plus que le réalisé 2022. Cependant nous préférons rester prudent, raison pour laquelle nous avons toujours l'utilisation du fonds dédié pour pallier les différentes variations.

Nous avons procédé à la réaffectation des 250 000 € du fonds dédié au plan de relance des activités, afin de combler le niveau des licences entre 275 000 et 300 000 licences avant la pandémie. Pas de réelles variations, nous avons ajusté le budget en fonction du réalisé 2022, cependant le seul poste modifié est le passage à 5 € de la facturation des duplicatas et des corrections d'erreurs. En effet, l'augmentation des coûts de production et des frais d'envoi faisaient que nous refacturions ce produit à perte.

Voici les tarifications 2023.

Les tarifs des licences restent toujours de 12 €, sauf pour les jeunes Benjamins/Minimes et Cadets, qui restent à 7 €.

Les duplicatas et corrections d'erreur passent à 5 €

Pour rappel, le PASS CONTACT concerne tous les publics pour l'ensemble des animations (auparavant, il ne concernait que les jeunes).

Recettes autres produits : 2,5 % du budget pour cette rubrique, nous ne constatons pas de grands changements, nous avons réajusté les postes sur les transferts de charges qui vont être réaffectés dans la DTN et la professionnalisation.

Pour les produits financiers, nous prévoyons 30 000 € en utilisant des nouveaux produits de placements qui permettront un meilleur rendement sur 2023 (une partie de nos disponibilités pourront être placées sur des comptes à terme beaucoup plus rémunérateurs en gardant bien entendu des disponibilités immédiates pour nos dépenses courantes).

Recettes autres produits et salaires : 521 600 €, 9 % du budget. Pour les transferts de charges hors DTN et vers la DTN, ce ne sont que des tiroirs qui nous permettent de réaffecter les salaires et charges vers des actions spécifiques (Pétanque Tour, Professionnalisation, comptes DTN). Cette méthode nous permet un suivi comptable des activités et notamment du plan de professionnalisation qui vous a été présenté au Bilan financier 2022.

En ce qui concerne les transferts de charges de la SAOS, nous avons prévu 108 900 €, en effet la SAOS compte 1 poste à temps plein et 1 poste sous forme de contrat d'apprentissage, ainsi qu'une côte part pour la gestion administrative (comptabilité, direction et suivi partenariat).

Nous comptabilisons également une aide de l'Agence Nationale du Sport de 42 000 €, aide affectée principalement à la gestion des dossiers de subventions ANS de nos clubs et comités qui sont gérés par nous-même sous couvert du Ministère et pour l'accession au Haut Niveau.

Recettes autres subventions et produits issues de manifestations : 404 200 € 7 %. Pour cette rubrique des autres produits, voici le détail :

- Pour les inscriptions de la Coupe de France, dès 2023, les inscriptions passeront à 20 € par club au lieu de 10 €. Nous avons aussi l'apparition de la nouvelle compétition pour le jeu provençal.
- Pour la finale de la Coupe de France en mars 2023, nous avons prévu des subventions et une vente de billets sur place pour un total de 80 000 €.

Nous utiliserons également les fonds dédiés pour les nationaux jeunes et les pépites, comme présenté lors du bilan 2022.

- Pour la convention Dailymotion, nous prévoyons une recette de 2 000 €, recette qui provient du nombre de lectures des vidéos de la WEB TV fédérales tout au long de l'année.

- Pour le Pétanque Tour, 50 000 € de participation des Villes sont prévues (budget réalisé pour 5 étapes qui devraient se concrétiser en 2023)
- Pour le centre de formation, une somme de 60 600 € a été mise au budget, ce qui est moins qu'en 2022 dans la mesure où il n'y aura pas de session DEJEPS en 2023.

Recettes DTN et subventions : 246 400€ 4 % du budget. Plusieurs remarques :

- La facturation DTN reprend l'ensemble des factures établies pour refacturation des accompagnateurs aux divers déplacements et les facturations émises vers les comités lors des stages ou colloques, cette enveloppe a augmenté car devrait également y figurer une participation de l'Agglomération de Douai pour l'organisation de stages et évènements à Douai.
- Les recettes du Ministère sont stables et représentent 154 000 €.
- Nous avons également 40 000 € de subventions diverses provenant de la ventilation de la subvention exceptionnelle perçue en 2022.

Recette et provisions : Nous prévoyons sur l'exercice 2022 : 275 000 licences x 1.30 €, soit 357 500 € en dépenses. Nous prévoyons d'utiliser, au vu des divers emplois et des diverses conventions, un montant de 478 000 € pour la professionnalisation.

Si nos estimations se concrétisent, nous continuerons à puiser dans le fonds dédié de la professionnalisation.

Recettes fonds dédiés du Centre National 550 000 € : pour ce poste de recettes, nous affecterons 2 € par licence, donc une prévision de 550 000 € pour les 275 000 licences prévues en 2023. Côté dépenses, vous aurez également ce même poste de dépenses sur le poste Centre National FFPJP.

DEPENSES :

Stocks et frais de réunion : 546 850 € soit 9,5 % du budget. Cette année, nous retrouvons les dépenses liées au congrès en présentiel (Congrès et subvention au comité organisateur). Pour les réunions du comité directeur, les commissions et le poste « informatique médias presse », nous constatons une stabilité des enveloppes budgétaires (seule la commission informatique qui augmente de 65 000 € suite à l'augmentation du nombre de licences et la réévaluation des coûts). De plus, le centre de formation baisse de 28 000 € avec l'absence des formations DEJEPS.

Notons une enveloppe de 1500 € pour équiper les deux nouveaux membres du comité directeur qui viendront renforcer notre équipe pour la fin de mandat. (*Brouhaha*)

Il précise que cette somme est prévue pour l'habillement et un ordinateur portable que tous les membres du comité directeur ont reçu.

Dépenses secrétariat et charges du siège 245 150 € : pour ces rubriques, nous ne constatons pas de différences significatives avec les précédents budgets et bilans.

Pour les honoraires médicaux et kiné, nous avons ajusté en fonction du planning international. Les honoraires sociaux augmentent car il y a plus de salariés à la FFPJP et en Région également.

Notons également une augmentation pour les loyers des véhicules et le carburant, suite à des augmentations tarifaires, et la mise à disposition de deux véhicules supplémentaires.

Dépenses salaires et charges : 1 023 600 €, 18 % du budget. En ce qui concerne les salaires nets, en 2023, nous avons quelques changements. Nous avons l'effet temps plein sur plusieurs embauches, en 2022, nous avons embauché Sibylle LAUGIER, Anaïs TENO sur des postes de la DTN. Charles-Baptiste AGOSTINI est venu également renforcer la DTN en tant que CTS, et il perçoit un complément de salaire de notre part. (emploi financé par le ministère).

Suite à la signature d'un contrat pour les indemnités de fin de carrière, le contrat s'actualise chaque année civile, donc nous aurons les frais de mise à jour de ces indemnités auprès de la société SOGECAP (en lien avec la société générale).

Dépenses assurances : 250 000 €, 4,5 % du budget

20 000 € entre les deux budgets suite à la signature d'un contrat pour les risques liés aux violences dans le sport et de l'augmentation des effectifs.

Dépenses Championnats et Coupes : 1 421 100 €, 25 % du budget.

Manifestations FFPJP : : +7 000 € de budget sur ce poste, qui représente un quart du budget, prouve que nos compétitions sont au cœur de nos activités et nous nous employons à assurer le financement de nos compétitions nationales, je vais vous présenter les raisons des variations significatives :

+ 154 000 € pour la Coupe de France, dont 80 000 € pour la coupe de France Jeu Provençal. De plus pour la coupe de France Pétaque, nous nous sommes alignés sur le réalisé de Rennes 2022.

+ 10 000 € pour les pépites/élites, nous avons peu de recul sur l'organisation de la manifestation, nous avons ajusté avec le réalisé.

+ 12 000 € Web TV afin de couvrir les événements internationaux (quand cela sera possible par le pays d'accueil)

Pour les championnats de France, nous avons ajusté les dépenses car il y a aura 2 championnats supplémentaires (triplette mixte et tir de précision), nous avons une économie de 164 000 € car la SAOS devrait prendre en charge la location des tribunes.

Dépenses cotisations et aides : 49 900 € 1 % du budget : stabilité des dépenses pour ce poste.

Dépenses DTN : 18 % du budget.

- Sport et Santé, + 3 000 €, ajustement des missions kiné et médicales, et maintien des enveloppes concernant le sport santé qui va être développé par Charles-Baptiste AGOSTINI notre nouveau conseiller technique.
- Pour le développement, promotion du sport, la baisse est générée par l'OFAJ (nous n'organisons pas et nous nous déplaçons seulement en Allemagne).
- Une certaine stabilité budgétaire sur les collectifs (sport de Haut Niveau) avec une variation non significative.
- La variation budgétaire pour le poste formation et emploi, est principalement due aux dépenses de professionnalisation de l'activité.

Dépenses pour les dotations aux amortissements : elles se stabilisent car certains éléments ne s'amortissent plus et vont venir se compenser avec les nouveaux investissements.

Nous retrouvons également la provision annuelle du projet de professionnalisation que nous avons validé à 357 500 €, qui pourra être ajusté en fonction du nombre de licences 2023.

Fonds dédiés pour le Centre National :

Affectation 2 € par licence, donc une prévision de 550 000 € pour les 275 000 licences prévues en 2023.

Le fonctionnement pour 2023.

Nous allons demander 70 % des licences à la fin du premier trimestre 2023, nous intégrerons les tours de Zone de la Coupe de France pour que vous puissiez rembourser au plus vite les clubs concernés.

Pour les mutations, nous attendrons la fiche financière pour la facturation dans sa totalité.

Vos fiches financières vous parviendront pour le 15 octobre 2023 (avec un arrêt des états GESLICO au 30/09/2023), le règlement sera à effectuer avant le 15 novembre 2023 dernier délai. De plus, comme chaque année, je vous demande d'utiliser en priorité le système des virements bancaires beaucoup plus rapide et beaucoup plus facile à traiter que les chèques transmis par courrier avec des risques de perte et d'erreurs sur les montants.

Avec la mise à jour du règlement financier, pensez à envoyer vos comptes rendus d'AG et financiers 2022 à l'adresse mail du siège et à votre Comité Régional.

La Commission des finances et le Comité directeur vous proposent un budget 2023 réaliste et cohérent, budget dont l'équilibre n'a pas été évident avec des dépenses toujours en augmentation et des recettes stables. Restons positifs en l'avenir de notre Fédération, de l'ensemble de nos Comités, de nos Clubs et de nos licenciés.

Le prévisionnel 2023 sera mis à jour en fonction de nos dépenses et de nos recettes à venir. Ce budget est une image sur l'ensemble de notre fonctionnement annuel sur 12 mois plein entre le 1 décembre et le 30 novembre de l'année suivante.

Je remercie Ludo, notre informaticien qui a assuré la présentation de l'ensemble de nos documents financiers, bilan 2022 et budget 2023. Les présentations ont été préparées par Christy, notre responsable financière

que je remercie de son implication et de son professionnalisme. Dans ce domaine bien particulier des finances de notre fédération.

La présentation du budget 2023 est terminée, si vous avez des questions, je suis à votre écoute. Merci de votre bienveillante écoute. (*Applaudissements*)

Questions :

Un membre du CD79 : le coût des changements de classification au niveau des licences, je crois que c'est un coût important, je ne l'ai pas vu apparaître ?

M. SCHMITT (*Vice-président au comité directeur*).- Vous savez qu'il existe une règle dans Geslico qui fait que depuis 2013 la catégorie n'est plus inscrite dessus, vous avez un changement de support qui pour vous est gratuit.

Vous avez depuis 2017 le changement de classification qui a été enlevé sur la licence, il est sûr que le phénomène des non-classés vont un peu aggraver la reprise des vieilles cartes mais à votre niveau vous n'aurez aucuns frais supplémentaires.

Un membre du CD79.- Ce n'est pas ma question, je voudrais savoir le coût de ce changement de classification ?

M. SCHMITT.- Cela devrait faire environ 50 000 cartes à 2 € environ, je vous laisse faire la multiplication...

M. LE BOT.- Pour faire le lien avec une question posée sur la dématérialisation de nos supports, on y travaille, mais comme j'ai eu l'occasion de le dire au Comité Directeur, je ne voudrais être dans le même cas que les Impôts, la CAF ou autres qui en dématérialisant l'ensemble de leur process font que certaines personnes se retrouvent exclus du système. A nous de proposer des améliorations en termes de dématérialisation pour les jeunes ou ceux qui ont un accès facile à la dématérialisation et de garder les documents papier pour les autres publics.

M. SCHMITT.- Il ne faut pas oublier que le système actuel a coûté 8 millions d'euros à la FFPJP.

Un membre du CD79 : avant on avait les photos des licenciés, est-ce que vous comptez les remettre ou pas ?

M. SCHMITT.- Non, vous avez la photo sur l'application locale, sur Gestion Concours ça va être impossible quand vous voyez le nombre de photos que cela représente et la taille des fichiers et même si on les met par commission territoriale, vous allez mettre une demi-heure à les télécharger.

La question dans le public : peut-on imposer la photo lors de la prise de licence ?

M. SCHMITT.- Je vous rappelle qu'au Règlement Administratif et Sportif (RAS) il est noté que toute licence fabriquée doit faire l'objet d'une photo récente. Pour l'instant on n'a pas voulu imposer la photo mais si le congrès décide que la photo est vraiment obligatoire, nous bloquerons les licences où il y aura une silhouette noire.

M. LE BOT.- Didier est quelqu'un d'important à la Fédération, vu le travail qu'il fait, les services qu'il rend à l'ensemble des clubs, des comités départementaux, vous pouvez l'applaudir. (*Applaudissements*)

M. SCHMITT.- Pour rappel, la commission informatique, ce n'est pas moi seul, j'ai mon épouse qui me donne un bon coup de main et Didier CHAUVIN qui fait partie de la commission.

M. DEVAINE (CD87).- J'ai cru comprendre que pour le moment la reprise de licence ne veut pas se faire.

M. SCHMITT.- On a un souci sur l'application locale comme on a changé d'hébergeur, on a des soucis de transfert et de flux de fichiers, actuellement notre Web service est faussé et met 10 % des licences à jour. Normalement, je devrais être livré cette semaine de la nouvelle application locale.

Une personne : est-ce qu'on peut faire les licences ?

M. SCHMITT.- Oui. Geslico est complètement réglé et vous allez avoir les premières livraisons cette semaine.

Une personne : J'ai accès à la liste de nos licenciés classés par catégorie honneur, élite... et j'ai des gens qui ne devraient pas être élites et qu'ils le sont sur cette liste, est-ce que cela va être revu ou est-ce qu'il faut vous le signaler ?

M. SCHMITT.- Il faut me fournir la raison pourquoi ils ne sont pas élites ; la classification a été faite au 27 octobre, pour tous les concours qui ont été saisis jusqu'à cette date, malheureusement des comités ont continué

à saisir sur la saison 2022, donc il y a des points que les joueurs ont qui ne sont pas dans la classification, mais toi c'est le contraire.

La même personne : mon souci est que j'ai des champions qui ne devraient pas être élites, qui sont des champions doublette-promo, tête à tête vétérans, tout ceux qui ne sont pas qualificatifs au France...

M. SCHMITT.- Cette règle-là n'existe pas dans l'ancienne classification. Dans l'ancienne classification, il est indiqué que tous champions départementaux, régionaux et finalistes et demi-finalistes aux championnats de France sont classés élites. Donc vous n'auriez pas dû le mettre en type Championnat si vous ne vouliez pas qu'il soit élite.

M. DEVAINE (CD87).- Sur la classification on s'aperçoit qu'il y a des licenciés qui figurent dans cette liste et qui ne sont pas licenciés dans un club, ils figurent sur ce club des licenciés qui sont décédés depuis 5-6 ans et c'est un vrai bazar... Lorsqu'un club est dissout cela a fichu le bazar dans la liste...

M. SCHMITT.- Non, la règle est simple, tous les ans on purge 5 ans, c'est une question de discipline, si vous ne nous donnez pas la liste des décédés, ils resteront jusqu'à la purge de 5 ans. Là, nous avons purgé 2018.

M. DEVAINE (CD87).- Des licenciés qui figurent dans un club alors qu'ils n'ont jamais été licenciés, ce n'est pas normal... ? On a le cas sur des licenciés dans mon département où les clubs nous disent : *comment cela se fait-il qu'il figure dans la liste des licenciés classés alors qu'il n'a jamais été licencié dans notre club ?*

M. SCHMITT.- Que Fabien m'envoie 2 ou 3 exemples de ces licenciés. Vous avez l'année de reprise, dans la base même si vous ne reprenez pas votre licence vous appartenez toujours au club ancien.

M. PASCUAL (CD35).- La facturation sur une reprise de carte au niveau d'une licence qui concerne les féminines ; on parlait ce matin d'égalité et de parité, j'ai été confronté à ma trésorière qui me dit qu'il y a des féminines qui se marient et qui changent de nom et là on est facturé pour un changement de nom, on ne trouve pas cela normal. Est-ce qu'il n'y a pas une intervention à faire auprès du prestataire pour éviter cette refacturation ?

M. SCHMITT.- Non, ce n'est pas à voir avec notre prestataire mais avec moi et le comité directeur parce que c'est considéré comme une correction d'erreurs. (*Brouhaha*) Comment reconnaître la différence entre si vous allez un T ou tout le nom ?

M. PASCUAL (CD35).- Si c'est un mariage, tu le vois ! On peut demander l'acte de mariage. Si c'est une erreur d'orthographe ok.

M. SCHMITT.- Comment reconnaître la faute d'orthographe, j'ai un nom A et au moment où je valide le nom A change pour Geslico : c'est une correction d'erreur.

M. BURY (Président du CD85).- Comment est-ce qu'on fait une prévision de budget quand on vous annonce une fois que toutes les assemblées générales ont été faites qu'il y a des augmentations des duplicatas, la Coupe de France, ... ? Nous on n'existe pas. On nous l'annonce 8 jours après.

M. MARAUX.- Vous nous dites que toutes les assemblées générales des comités départementaux et régionaux se font avant le congrès, c'est faux, il y en a qui se réunissent après le congrès.

Par contre par rapport aux augmentations que nous vous proposons dans le budget 2023, notamment au niveau des 10 € de la Coupe de France, ces 10 € à moins que vous en fassiez cadeau à vos clubs en principe vous allez payer un surplus à la Fédération que vous allez récupérer auprès de vos clubs lorsque vous allez établir la fiche financière de vos clubs. Nous n'avons jamais augmenté le montant de l'inscription en Coupe de France je suis d'accord pour les corrections d'erreurs mais c'est un montant de 2 € à 5 € qui est juste un ajustement en tenant compte du coût réel de la dépense

(*Brouhaha*)

Il n'y a que pour Les années électorales les congrès départementaux et régionaux doivent se faire avant le congrès.

M. LE BOT.- Il est vrai que cela crée un trouble au niveau des comités départementaux et régionaux. Il faut que l'on soit plus vigilants, ce n'est pas simplement en matière financière mais aussi en matière réglementaire. Il faut que l'on soit cohérents, nous prenons des décisions qui vont impacter votre saison sportive et votre saison financière.

M. MARAUX.- On essaiera de le faire lors de comité directeur et conseil national de septembre pour que vous ayez l'information fin septembre de manière à en tenir compte lors de vos assemblées générales surtout au niveau de vos prévisions budgétaires

Mme COULEARD (Présidente du CD91).- Dans votre budget prévisionnel, j'avais marqué Coupe de France : 68 000 €. Pouvez-vous me dire combien de clubs en France participent à cette compétition ?

M. MARAUX : 3300 clubs pour la Coupe de France Pétanque, donc pour 2023 il y aura plus de 500 clubs pour la coupe de France Jeu Provençal.

Vote Approbation du budget 2023 :	Voix totales : 1876	Non votés : 30
	Voix exprimées : 1626	Taux d'abstention : 11,7 %
	Pour 1270 Voix	78,1 %

(Le budget 2023 est adopté)

REGLEMENT FINANCIER

M. MARAUX (Trésorier).- Nous avons une mise à jour à faire suite à des dispositions que nous voulons mettre en place et que le comité directeur a validé en novembre, cela concerne :

L'article 8 : on rajoute : DISPOSITIONS CONCERNANT LES COMITES REGIONAUX et **DEPARTEMENTAUX.**

On rajoute « les comités régionaux « chaque comité départemental devra également renseigner tous les ans un carnet de bord transmis par la DTN »

L'article 9 : AMENDES FINANCIERES

« En cas d'absence ou de retard de transmission dans les délais impartis des documents évoqués au présent règlement, la FFPJP appliquera au Comité défaillant une amende.

Chaque infraction au présent règlement (non-envoi des Procès-verbaux d'Assemblée Générale, du tableau de bord, paiement de l'acompte etc.) fera l'objet d'une amende de 150 € chacune (cent cinquante Euros) qui sera prélevée sur la fiche financière annuelle. »

(Brouhaha)

Ces dispositions viennent du ministère de délégation publique, vous êtes obligés de le faire. Nous on vous le rappelle tout simplement

M. LE BOT (Président).- La grande majorité des comités départementaux et régionaux les envoient, certains devront faire attention et devront rendre les documents dans les délais. Quand on vous enverra un document, on mettra une date butoir de façon à ce que vous soyez au courant.

M. MARAUX.- Il serait bon que les Comités Régionaux reçoivent l'ensemble des documents de leurs comités départementaux et ensuite qu'ils les transmettent à la Fédération.

Vote pour les modifications au Règlement Financier :	Voix totales : 1876	Non votés : 53
	Voix exprimées : 1767	Taux d'abstention : 2,9 %
	Pour 1027 Voix	58,1 %

Le règlement financier est adopté

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES

Mme NOEL (Secrétaire Générale).- Les questions ont été regroupées par thèmes, certains sujets ont été abordés durant l'assemblée générale.

QUESTIONS	QUI	PROPOSITION DE REPONSES
<p>Site Internet : Pourquoi le site internet n'est pas mis à jour (exemple : Championnat des clubs féminins) ?</p>	<p>CD 87</p>	<p>Mireille NOEL Un informaticien a été recruté ce qui va permettre de faire des mises à jours régulières. Charge aux membres du comité directeur de lui transmettre les informations et modifications.</p>
<p>Dématérialisation des licences : Est-il prévu la dématérialisation des licences dans un proche avenir ?</p>	<p>CD 87</p>	<p>Michel LE BOT La dématérialisation des licences est prévue avec la nouvelle plateforme mais il y aura toujours une possibilité de continuer sur le même système qu'actuellement.</p>
<p>Championnat des clubs féminins 2023 : Le comité de Pilotage du CDC féminin 33, s'interroge sur la méthode utilisée et la pertinence de la modification envisagée du règlement national de cette compétition. Sur la forme, il eut été judicieux de confier la conduite de cette enquête aux instances décentralisées plus aptes à étudier les ressentis et les besoins de toutes leurs participantes, mais selon un timing beaucoup plus large et des décisions moins hâtives. La réponse obligatoire en ligne nécessitant une adresse mail personnelle, excluait de facto toutes celles qui ne sont pas informatisées. Pourquoi tant de précipitation en fin de saison sportive ? Une année complète de synthèse et de réflexion n'aurait pas été superflue... Sur le fond, le passage de 4 à 6 joueuses nécessaires pour chaque match (avec 2 remplaçantes autorisées) à inscrire sur la feuille de match, va obliger les clubs déjà présents à chaque niveau de compétition, à renforcer leur effectif habituel. De même, les nouveaux entrants, pour une première participation départementale, vont devoir disposer d'un panel de joueuses, difficiles à recruter. Le postulat de base pour chaque échelon territorial est de favoriser au maximum la pratique sportive féminine en s'attachant la garantie que le maximum de licenciées puisse participer. Quelles solutions s'offriront aux clubs les plus modestes en effectif – une grande majorité en Gironde compte moins de 6 joueuses identifiées - ?</p>	<p>CD 33 CD 50 CD 46 CD 77 BFC CD 39 Pays de la Loire</p>	<p>Laurent VAISSIERE Les CD et CR ont reçu le questionnaire à faire transférer de préférence à leur commission féminine. Très peu de CD ont répondu à ce questionnaire En parallèle, on est passé par la voie de Facebook qui nous a rapporté 2000 réponses. Sur le plan départemental, il est toujours possible de faire des ententes. Suite à de nombreuses réactions sur cette décision hâtive, un vote a donc été proposé au sein du congrès. Vote : Etes-vous favorable à une mise en place de ce nouveau règlement soit 6 féminines au lieu de 4 actuellement ? 56 % défavorables, 44 % favorables (<i>après vote électronique</i>) Les nouvelles mesures seront donc mises en place en 2024. Un bilan de milieu d'année sera effectué par la commission féminine. Il s'agit donc d'une année de transition qui prendra en compte une nouvelle grille de points et la possibilité d'inscrire 6 féminines sur la feuille de match. Le règlement de cette année de transition sera transmis prochainement.</p>

Veut-on vraiment une concentration de licenciées sur 10 ou 12 « gros » clubs seulement par département, pour être admises à participer ? C'est la mort programmée à très court terme de nos petits clubs de village, qui seront pénalisés par l'évasion de leurs féminines (la mixité disparaîtra) ou tout bonnement par leur désintérêt définitif de la pratique de compétition.

Le recours à d'éventuels regroupements géographiques posera problèmes quant à la montée en CRC d'une équipe championne départementale non homogène, mais aussi de tenue non identique des joueuses issues de plusieurs clubs ou de complexité de ces ententes....

Il est nécessaire de tenir compte de la spécificité constatée en moyenne d'1 licenciée féminine pour 15 licenciés masculins, proportionnelle au sein de chaque club français.

Particulièrement inquiet sur le devenir à court terme de son CDC féminin, le Comité de Pilotage du **CD 33** demande que soit annulé le projet fédéral d'aligner son championnat sur le modèle de l'OPEN en 2023 et souhaite être consulté pour tout nouveau projet.

Championnat club féminin : Passer de 4 à 6 joueuses ne risquons nous pas de perdre un certain nombre de clubs dans les différents championnats **(CD 50)** ?

Il a été acté d'aligner les modalités du championnat des clubs féminin au championnat open. Cette décision a été actée par le comité directeur fédéral après réception d'un sondage avec moins de 2000 réponses et 70 % de réponses favorables à l'alignement des 2 compétitions. Les petits clubs avec des effectifs réduits seront obligés de créer des ententes

Qu'advient-il des clubs qui jouent au niveau régional ou national ?
(CD 46)

Comment peut-on prendre une décision le 18 novembre 2022 que les CDC CRC CNC féminin passent à six au lieu de quatre pour l'année 2023. Il aurait été plus judicieux de le faire pour 2024 afin que les clubs et les licenciés féminines prennent leur disposition. **(CD 77)**

Lors de son AG, le 3 décembre dernier, le Comité Régional BFC a

soutenu les modifications apportées par la FFPJP au règlement du championnat des clubs féminin (nombre de joueuses, ajustement des points). Toutefois l'Assemblée s'est interrogée quant à cette décision soudaine ; elle aurait souhaité cette annonce après que le « plein » des licences ait été fait dans chaque club, ainsi que les mutations effectuées, et demande la mise à effet de la réforme en 2024. J'ai été chargé de transmettre cette doléance, ainsi que la position du Comité Régional, pour qu'il en soit fait état au Congrès. Mais bon, je viens de voir passer la note fédérale relative aux championnats des clubs féminins.... (BFC)

« Le fait que la fédération veuille se rapprocher des licenciés par le biais de sondages ou d'enquêtes d'opinion est en soi une bonne démarche tant qu'elle est ensuite soumise obligatoirement à un temps d'analyse et de réflexion afin d'envisager une éventuelle évolution d'un règlement dans la plus grande objectivité. Et surtout, ce temps doit être aussi l'occasion de présenter les éléments dits de tendance qui émergent de ces sondages avec les organes déconcentrés de la fédération que sont les comités départementaux et régionaux. Or, c'est là que se trouve le talon d'Achille de ce procédé qui a abouti une décision fédérale alors même que les présidents de CD ou de régions n'ont pas idée :

- De la proportion de féminines qui a répondu dans leur propre département ou région.
- De la « tendance » de leurs réponses.

Ces personnes, finalement volontaires pour répondre et c'est très bien ainsi, ont-elles tous les aboutissants que peuvent entraîner tel ou tel changement ? Pire encore, répondent-elles dans l'intérêt général de notre sport ou leur propre intérêt sportif ? Après tout, elles en ont le droit puisque les questions sont ouvertes et ne présentent pas les aspects contraignants inhérents à ces changements (financiers, nombre de licencié(e)s jouant des compétitions dans les clubs...)

Ma question est donc liée à la méthodologie :

« A chaque fois que la fédération use de ces procédés, qu'elle prenne le temps ensuite de transmettre de manière exhaustive à chaque CD, les tendances de leur CD, les tendances générales, le nombre de sondés par CD et général, enfin les éventuelles orientations de la

<p>féderation. Les présidents de CD et de région ne peuvent pas être écartés de ce temps d'échange. Finalement, être mis devant le fait accompli n'est plaisant pour personne, la fédération en conviendra. C'est la crédibilité de tous qui en découle. » (CD 39)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi avoir modifié le règlement du Championnat Féminin par équipes ? <p>Une nouvelle fois, la priorité est donnée aux participantes du CRC et CNC et cela pénalise les équipes en CDC qui vont devoir arrêter. 1900 Réponses sur 12000 licences féminines supplémentaires, cela ne représente que 16% ! (Pays de la Loire)</p>	
<p>Calendrier des assemblées générales : Serait-il possible de faire le congrès FFPJP en premier puis ensuite la région et les CD. Cela permettrait de donner les renseignements et les dernières dispositions sur les règlements aux clubs lors de l'assemblée des CD. (CD 77)</p>	<p>CD 77</p> <p>Mireille NOEL Actuellement, les statuts ne prévoient pas ce mode d'organisation. Les AG des CD devraient donc être organisées après le congrès fédéral donc pas avant janvier ; ce qui pose un problème de calendrier.</p>
<p>Classification Jeu Provençal : Lors de notre congrès départemental, nos clubs se sont interrogés sur la nouvelle mesure visant le jeu provençal. En effet, à partir de 2023 ces compétitions n'ouvriront plus droit à la classification. Quelles sont les raisons ayant motivé cette décision ? Notre Fédération n'est-elle pas celle de la Pétanque <u>et</u> du Jeu Provençal ?</p>	<p>CD 33</p> <p>Laurent VAISSIERE Il n'y a pas de concours promotion au jeu provençal donc il n'y a pas besoin de points de classification.</p>
<p>CDC Jeunes : Je me permets de vous faire ce message, car suite à la formation "Tronc Commun" de samedi 10 décembre 2022 que j'ai donné avec Serge MARTINEZ dans les Hautes Pyrénées, les questions ont été nombreuses sur la formation des équipes pour les CDC Jeunes. La difficulté, c'est de former des équipes de Club en raison d'un faible effectif de jeunes dans les Clubs. La création de nouvelles "École de Pétanque" dans 2 Clubs du 65 et le</p>	<p>CD 65 CD 46 Pays de la Loire</p> <p>Patrice RODRIGUEZ Les ententes (2 à 5 clubs) peuvent être créées jusqu'au 15 février 2023. Pour les quotas, chaque région a été consultée.</p>

<p>délai très court, imposé, pour établir des conventions d'ententes de clubs (entre le 1er novembre et le 15 décembre) va réduire la formation des équipes de Jeunes pour le CDC 2023.</p> <p>Question : Est-ce que la FFPJP aurait pu appliquer ce nouveau règlement en 2024 pour laisser le temps aux clubs de réfléchir à la création "d'entente d'École de Pétanque" entre Clubs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a été acté que les équipes qualifiées pour le championnat de France jeunes seraient uniquement issues des championnats régionaux. <p>Le championnat régional Occitanie est basé sur 24 équipes par catégorie. Nous pourrions éventuellement les monter au maximum à 32 équipes à cause de la capacité des sites des organisateurs.</p> <p>Le quota attribué par la fédération est 16 équipes par catégories.</p> <p>Est-il cohérent de qualifier la moitié des équipes d'un championnat ? (CD 46)</p>	
<p>Jeunes :</p> <p>Championnats de France Jeunes : pourquoi les championnats de France ne sont plus à 128 équipes et ainsi revenir à une qualification dans les départements car cela n'aide pas à augmenter cette catégorie ? Juniors ?</p>	<p>CD 50</p> <p>Michel LE BOT / Mireille NOEL</p> <p>Force est de constater que les effectifs jeunes sont en baisse et que la participation dans certains championnats départementaux sont très faibles voire inexistantes. Qualifier 128 équipes par catégorie ne correspond pas à la réalité du terrain. Un bilan va être effectué sur l'ensemble des départements et Régions en 2023 pour connaître les effectifs.</p>
<p>Sanctions pour joueurs positifs lors des contrôles d'alcoolémie :</p> <p>Est-il prévu des sanctions (suspension ou commission de discipline) pour les joueurs qui sont positifs lors des contrôles d'alcoolémie ?</p>	<p>CD 50</p> <p>Michel POGGI</p> <p>Il n'est pas prévu de sanctions, ni de commission de discipline.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En fonction du niveau du championnat (secteur, départemental, territorial, régional, national) <p>au moment du contrôle, la personne contrôlée positive sera exclue du championnat et de ses phases ultérieures (article 35 du règlement administratif et sportif).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les championnats de club et la coupe de France, la ou les personnes contrôlé(es) positive(s) sont exclues de l'équipe et ne peuvent être remplacées ni intégrer une autre équipe. L'exclusion vaut pour toute la durée du championnat et de la coupe de France des clubs.

<p>Début saison pétanque Ne pourrait-on pas s'aligner sur la plupart des fédérations à savoir SEPTEMBRE ?</p>	<p>CD 50</p>	<p>Michel LEBOT Ce changement de calendrier imposerait aux CD de refaire les licences pendant l'été (période estivale). Il existe le Pass Contact qui peut être délivré jusqu'au 1^{er} octobre et ensuite une prise de licence.</p>
<p>Arbitrage Lors du dernier Trophée des Villes, la ville de Cahors a été victime d'une injustice. En effet, lors de l'épreuve de départage en 1/2 finale du Grand Prix, l'arbitre Européen a dans un 1^{er} temps accordé un tir valable à 3 points puis suite aux contestations de joueurs adverses a invalidé ce tir. (Une vidéo démontrant la validité indéniable du tir et les contestations des joueurs est nette et explicite). Pour info, j'ai adressé un courrier à la fédération et à quarterback qui est resté sans réponse. Est-il normal qu'un arbitre de ce niveau puisse faire une volteface sous la pression de joueurs ? Au contraire ces joueurs auraient dû être sanctionnés d'un carton. Est-il normal de n'avoir pas reçu de réponse ? (CD 46)</p>	<p>CD 46</p>	<p>Patrick GRIGNON Quand j'ai reçu le courrier de la FFPJP, j'ai demandé des explications à l'arbitre concerné. Les informations de ce dernier laissent à penser qu'il a été trompé à cause de la plaque métallique placée devant le cercle. A postériori et avec la vidéo, il y a effectivement une faute d'arbitrage. Je présenterai mes excuses au président du CD 46. Je reconnais que cela n'aurait jamais dû arriver.</p>
<p>Concours nationaux Le règlement administratif précise que les équipes ayant gagné deux parties dans la compétition principale doivent dans la mesure du possible, recevoir une indemnité au moins égale au montant de l'engagement. A titre expérimental cette règle ne s'appliquait pas pour les nationaux en 2022. La masse des joueurs que je qualifierai de « porteurs de mises » est pénalisée par cette mesure. Cette règle sera-t-elle pérennisée ? (CD 46)</p>	<p>CD 46</p>	<p>Laurent VAISSIERE Cette décision est prise au choix de l'organisateur.</p>
<p>Augmentation Inscription Coupe de France Suite à l'augmentation du prix de la coupe de France 20 euros au lieu de 10 euros. Comment sera répartie cette somme. En espérant une plus grande dotation des déplacements. (CD 77)</p>	<p>CD 77</p>	<p>Jean-Marie MARAUX L'augmentation des frais d'inscriptions à la Coupe de France soit 20 euros au lieu de 10 euros sera imputée sur le budget général de la FFPJP</p>

<p>Tenues</p> <p>Se référant au congrès du Touquet certains présidents me demandent d'autoriser les joueurs à porter la tenue de leur club portée lors de leur qualification. Dans le CR du dit congrès je n'ai rien trouvé à ce sujet.</p> <p>Soit c'est autorisé il faut alors définir où se place l'identité du comité, sachant que le club appose son logo à gauche sur la poitrine.</p> <p>De plus sont apposés les publicités de leurs sponsors (3 max)</p> <p>Soit, nous restons en l'état c'est le comité qui fournit les tenues aux joueurs assurant ainsi l'homogénéité avec le délégué.</p>	<p>CD 03</p>	<p>Michel LE BOT</p> <p>Je suis favorable à l'autorisation des tenue de club aux championnats de France mais cette vision se heurte à des réticences. En temps voulu nous réétudierons cette piste.</p>
<p>Tenues (Jean)</p> <p>Dans nos championnats, nos concours régionaux et nationaux, nous sommes confrontés aux joueurs qui portant des jeans (autorisés sur le règlement) mais qui sont pratiquement tous délavés et beaucoup d'autres déchirés ou troués (interdit sur le règlement).</p> <p>Nous (Dirigeants et Délégués) sommes contraints de faire continuellement la "Police" avec tous les désagréments qui vont avec pour faire respecter le Règlement ou alors on abandonne !!!</p> <p>La tâche est surtout compliquée dans les nationaux</p> <p>Pourquoi pas une décision qui interdirait le jean et pantalon au profit de pantalon sportif ???</p>	<p>CD 38</p>	<p>Michel LE BOT</p> <p>Cette question est à l'étude.</p>
<p>Décisions votées pour N+1 :</p> <p>Vous nous avez annoncé fin novembre les décisions prises pour 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des inscriptions en Coupe de France. - Championnats des Clubs Féminin, passage de 4 à 6 joueuses par équipe. <p>Les statuts précisent que les assemblées générales doivent se dérouler dans l'ordre suivant : Club - Département - Région - Congrès National. De ce fait ces informations arrivent tardivement quand un grand nombre d'assemblées générales ont déjà eu lieu.</p> <p>Merci d'envoyer les informations, qui engendrent des modifications</p>	<p>CD 78</p>	<p>Michel LE BOT</p> <p>La logique n'est pas toujours respectée... Nous constatons que nos décisions en comité directeur sont trop rapides. Nous allons faire le nécessaire pour que ces décisions soient votées au Congrès et mises en place en N+1.</p>

<p>importantes, en octobre au plus tard. Deuxième possibilité, les annoncer lors du congrès national avec effet pour l'année N+1.</p>		
<p>Tarifs licences : La Fédération est-elle au courant des tarifs appliqués dans les comités départementaux et les comités régionaux ? Exemple CD88 : 25€ prix de la licence junior senior. Mais je serais curieux étant président du Cd88 de connaître les autres tarifs appliqués en France.</p>	CD 88	<p>Michel LE BOT Un questionnaire va être envoyé aux CD et CR pour connaître les tarifs pratiqués.</p>
<p>Mutations Dans tous les autres sports tous les mutés peuvent jouer. Pourquoi à la pétanque on interdit 2 mutés de jouer ensemble alors qu'ils sont européens ?</p>	CD 64	<p>Michel LE BOT Cette question porte uniquement sur les mutés externes. La réglementation n'a pas été modifiée mais ce sera un sujet de discussion pour l'année 2023.</p>
<p>Rôle des commissions A quoi sert la commission jeunes fédérale, qui a quand même mis plus d'un an pour se créer, puisqu'elle n'est pas force de proposition pour la fédération et que les décisions, concernant les jeunes sont prises sans consultation au préalable de cette commission ? La décision prise par la Fédération concernant le quota jeunes aux championnats de France ne correspond pas aux propositions faites par la commission, qui elle, privilégiait le côté sportif et humain.</p>	Pays de la Loire	<p>Michel LE BOT / Mireille NOEL Toutes les commissions sont force de proposition mais seul le comité directeur peut acter ou non ces propositions. Concernant les quotas, les Régions ont été toutes consultées.</p>
<p>Application des règlements de façon uniforme : Régulièrement, dans les comptes rendus du Comité Directeur de la FFPJP, vous prônez l'application stricte des textes fédéraux. En mai dernier, vous avez annulé le qualificatif vétérans du Comité Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur parce que celui-ci avait été effectué avec un groupe d'équipes (cinq équipes – quatre rencontres) suite à une réclamation d'un joueur transmise par le Comité Départemental des Alpes-Maritimes. Le Comité Régional a donc reprogrammé le qualificatif régional vétérans mi-juin. Mi-juin, le CD84 vous faisait connaître que ce même procédé, documents à l'appui, avait été utilisé par le Comité des Alpes-Maritimes dans le championnat tripléte jeunes dans les trois catégories (groupes de quatre équipes – trois rencontres). Vous le reconnaissez par courriel le 14 juin dernier et</p>	CD 84	<p>Michel LE BOT : J'ai eu l'occasion de me prononcer à maintes reprises sur ce sujet et il n'est pas question que je mette sur le même plan des jeunes et des vétérans pour traiter des situations qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre.</p>

<p>vous n'appliquez pas le règlement fédéral.</p> <p>Y-a-t'il des comités qui sont protégés par la Fédération ?</p> <p>Tous les organes déconcentrés de la FFPJP, comité départementaux et régionaux, ont été informés par courriel le 26 juillet dernier du non-respect des textes fédéraux par le Comité Directeur de la FFPJP (chapitre VII – article 11 – dispositions générales). Fin août, soit deux mois après, lors du championnat de France à Bourg-Saint-Andéol (07), l'équipe « Cadets » des Alpes-Maritimes était sacrée championne de France au détriment des autres joueurs et joueuses. Le Comité de Vaucluse formule le vœu que les règlements édictés par la FFPJP soient appliqués de façon uniforme à tous les organes déconcentrés.</p>	<p>Non, ce n'est ni mes habitudes, ni les valeurs que je défends.</p> <p>Ce vœu est également le mien et en conformité avec mes actes et discours depuis mon élection, mais force est de constater que le demandeur ne suffit pas puisque la réalité démontre le contraire. Chacun faisant ce qu'il lui plaît et souhaite l'intervention de la Fédération quand cela l'arrange.</p>
---	---

F.I.P.J.P. – M. AZEMA Claude

M. AZEMA (*Président de la FIPJP*).- Bravo l'organisation, j'aime bien la Haute-Savoie et j'ai toujours trouvé des dirigeants intéressants ; tout d'abord Alain NICOLIER qui a été président du comité, président de la Ligue et vice-président de la Fédération ; quand on faisait des compétitions amicales entre les 3 ligues Bourgogne-Franche-Comté, Rhône-Alpes et l'Auvergne cela se passait bien et c'était lui qui gagnait à la 3^{ème} mi-temps, avec Michel Blanc.

On ne peut pas venir ici sans parler de Michel de ce qu'il pouvait apporter et faire. Je suis content d'avoir vu Christiane qui est là toujours avec nous et qu'on accueille avec un grand plaisir ; avoir une pensée pour Michel en présence de son épouse on ne peut pas manquer ça !

Mon premier congrès était en 1974, il était à Toulouse ! Quand je suis arrivé au congrès je me suis dit « *c'est quoi, c'est un asile de vieillards...* » la moitié de la salle pouvait être mon père, l'autre moitié mon grand-père et maintenant c'est moi le vieillard ici... Il est tant que je me tire. C'est mon dernier mandat de président de Fédération internationale, vous n'aurez plus à me subir dans les discours, il faut savoir s'arrêter et j'ai du mal...

Mon 2^{ème} congrès était à Arcachon en 1976, celui qui m'accompagnait s'appelle Jean-Marie MARAUX, comme on n'avait pas beaucoup d'argent, on avait pris une seule chambre (*rires*), quand on est arrivé à l'hôtel, dans la chambre il n'y avait qu'un lit (*rires*)... Il a eu de la chance je suis rentré très très tôt le lendemain matin... A la fédération on a des trésoriers à durabilité longue ; depuis 1977, quand M. BERNARD a pris la présidence jusqu'à dernièrement après M. READ, il n'y a eu que 2 trésoriers à la fédération : Jean CLOVIS et Michel SIGNAIRE. Chacun a fait entre 18 & 20 ans. Voyez un peu la tête qu'aura Jean-Marie en 2048 ! (*Rires*)°

J'ai vu avec plaisir que vous avez repris les ateliers. On a créé les ateliers avec la réticence de M. BERNARD au début des années 1990. Ces ateliers ont permis d'amener le débat et des informations de la fédération. De ces ateliers sont sorties les compétitions par Club ; également un atelier consacré à notre saison, vous l'avez évoqué tout à l'heure, il avait duré une matinée pour savoir le pour et contre ; après débat on avait décidé de rester à la saison telle quelle mais en permettant aux premiers preneurs de licence de la prendre à partir d'octobre pour couvrir l'année suivante parce que d'autres disciplines collectives donnaient les licences pour l'année à venir. Cela permettait à nos jeunes d'avoir la licence et de pouvoir jouer la saison d'après.

La SAOS a été créée en 1997. Avec Edmond SEUILLARD, on a fait le tour d'une vingtaine de fédérations pour savoir ce qui allait le mieux pour aider la fédération à progresser. La SAOS ne doit pas gagner d'argent ; c'est une société. Dès sa création, on avait acheté un millier de jeux de boules, on avait emprunté l'argent à la fédération et quand on gagnait un peu trop d'argent, on remboursait des boules à la Fédération. On l'a fait pour d'autres choses, des emplois... ; il ne faut pas croire que la SAOS est faite pour gagner de l'argent ; elle est faite pour vous éviter de payer des taxes et impôts sur les sociétés et de récupérer la TVA. On a fait le calcul il y a deux ans déjà ce ne sont pas des milliers d'euros mais des centaines de milliers d'euros récupérés ou que la fédération n'a pas dépensés.

Les jeunes arbitres aux championnats du Monde à Dijon n'arbitreront pas les championnats du monde ; il y aura des compétitions mises en place par le Comité 21 qui couvriront la France ; d'un côté ces compétitions pourront être arbitrées par de jeunes arbitres. On pourra les mettre, comme aux championnats du monde Féminin, en assistance d'un arbitre international, comme cela ils arbitreront à deux et l'arbitre international pourra conseiller et suivre.

Pour le rajeunissement, la FIPJP a décidé de ne pas attendre qu'un arbitre passe tous les grades pour passer arbitre international, le temps qu'il passe stagiaire, départemental, régional, national, européen etc. ; Patrick tu peux présenter des jeunes qui ne sont que départementaux et des féminines il faut en présenter pour renouveler le cadre de nos arbitres.

Nous avons 2 départements d'Outre-Mer : Tahiti (Polynésie Française) et la Nouvelle-Calédonie qui ont un statut d'autonomie tel que le CIO leur reconnaît le statut de participer individuellement à des compétitions mondiales. Ils sont membres de la FIPJP, ils sont représentés dans les comités olympiques de l'Océanie, ils sont membres comme la France l'est au niveau de l'europeen donc ils ont droit à tout ce que peuvent faire ces fédérations y compris avoir des arbitres internationaux qui n'ont pas forcément suivi la filière française.

Les DOM TOM, mon ami de Mayotte est là, pensez-y pour vous aider à nouer des liens, il faut les inciter à nouer les liens avec les pays aux alentours : le PAIF (le programme d'accompagnement international des fédérations

françaises à l'international) ; ils y sont très attachés. Ces DOM TOM il faut les aider et leur demander d'adhérer aux confédérations continentales, comme la Calédonie et Tahiti sont membres de la Confédération de l'Océanie ; Mayotte et la Réunion peuvent être à la confédération africaine, les Antilles à la Confédération américaine, participer à leurs compétitions, devenir champions, ils ne pourront pas aller dans les champions du monde mais dans la Coupe des Confédérations.

Le CIO exige que l'on ait des commissions des athlètes, ce n'est pas la FIPJP mais la Fédération Mondiale de de Pétanque et de Boules, quand vous avez fait votre commission des athlètes, c'est urgent, donnez-moi un ou deux athlètes pour siéger à la commission internationale.

Il serait intéressant de créer un groupement à la FISF (Fédération des Internationaux du Sport Français), les disciplines qui ont ces groupements en leur sein peuvent présenter aux Gloires du sport des hommes et des femmes qui chez nous méritent d'avoir des titres comme Quintais, Angélique...

Michel, tu m'as remercié d'être venu participer c'est moi qui vous remercie de m'accueillir. Merci (*Applaudissements*)

RECOMPENSES

(Palmarès sportif en fondue enchainée à l'écran durant la remise des récompenses)

- **ILONA : Remise de 2 chèques : 1** de 1500 € de la FFPJP et 1 chèque de 4372 € de l'ensemble des comités départementaux qui règlent un 1 € par joueur participant aux différents championnats de France.

Mme VIGUIE (membre comité directeur).- Sophie et Jean-Pierre MAS n'ont pu venir à ce congrès, ils m'ont demandé de les excuser. Ilona était une petite fille qui a rencontré d'énormes problèmes de santé et l'association est née pour venir en aide à Ilona et sa famille afin qu'elle puisse bénéficier de soins médicaux. L'association existe depuis une quinzaine d'années. Cette association a aidé 170 enfants, les aides sont variées, elles peuvent aller de 150 € à 20 000 €. On peut aider un enfant qui n'a pas les moyens d'acheter un jeu de boules ou à l'acquisition d'un fauteuil, ou à l'habilitation d'un véhicule, monte escalier...

En 2022, 11 enfants ont été aidés. Une aide en moyenne entre 10 et 15 enfants selon les années. Jean-Pierre et Sophie insistent sur l'engagement de la Fédération. Il faut rappeler l'engagement de Michel DESBOIS, c'est grâce à lui que cette entente est née.

Cette association vit de dons qui sont déductibles pour les particuliers et les entreprises. Sur le site d'Ilona vous avez un bouton don. L'association peut vous éditer des reçus directement pour les impôts. Le message qu'ils aimeraient faire passer à tous les présidents de comités régionaux et départementaux c'est de leur rappeler qu'autour de vous il y a des enfants malheureux, qui ont des problèmes médicaux ou financiers et cette association est là pour le milieu de la pétanque et pour les aider. L'association agit avec énormément de discrétion, vous pouvez lui signaler qui est concerné, elle se rapprochera de la famille. (*Applaudissements*)

M. LE BOT (Président) appelle Mme COSTE pour la remercier pour le tout le travail qu'elle a fait durant des années. Il lui remet un bouquet de fleurs. (*Applaudissements*)

Mme COSTE.- Ce bouquet je le dédie à tous les comités départementaux et régionaux qui ont cru dans la gestion de la Société Promo Pétanque. Merci. (*Applaudissements*)

- **PRIX KIKI AUSSARESSSES (Presse/Médias) : remis à M. ROBERT Jean-Luc pour M. Xavier RICHEFORT à titre posthume.**

M. ROBERT ému demande à M. MENEGHIN de lire son texte de remerciements : « *La pétanque a perdu un amoureux de notre jeu, il aimait le jeu mais il aimait aussi les joueurs. Il avait aussi le plus grand respect pour les dirigeants et les bénévoles, il adorait passer du temps avec vous lors du moment du repas ou d'avant-repas si vous voyez ce que je veux dire ! Il aimait les rencontres, les relations vraies. Pour un homme de télévision sa modestie et sa simplicité étaient exemplaires, comme quoi le dicton a bien tristement raison : « ce sont toujours les meilleurs qui partent les premiers » ; là où il est je l'imagine immensément fier de l'hommage que vous lui faites, je vais m'occuper de faire passer cette récompense bien méritée à son fils Gabriel qui j'en suis sûr sera lui aussi très fier pour son papa. Je tiens à remercier la FFPJP pour la confiance qu'elle m'accorde à l'occasion de ses compétitions. Passez toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et à bientôt sur les terrains pour y partager notre passion. » (*Applaudissements*)*

➤ **PRIX BERNARD BRUN (Trophée des Comités, les départements les mieux classés au niveau des résultats)**

1^{er} : Var (83)
2^{ème} : Le Rhône (69)
3^{ème} : Alpes Maritimes (06)

Les trophées sont remis aux Présidents de Comités et/ou de Ligues par Mme VEROLA. (*Applaudissements*)

➤ **PRIX BERNARD DUC (Municipalités) : récompense remise à la mairie de Brive la Gaillarde. Le prix est remis à M. FORETNEGRE.**

M. FORETNEGRE (Président du CD19).- La municipalité n'a pas pu venir aujourd'hui, elle remercie chaleureusement tout le comité directeur et tous ceux qui ont voté pour cette ville. C'est le 5^{ème} championnat avec la ville de Brive, c'est une ville superbe, avec des gens supers qui nous aident en permanence. Je les remercie. (*Applaudissements*)

➤ **TROPHEE PETANQUE ESPRIT CLUB : JP Rumilly**

➤ **REMISE DE PRIX POUR LES CLUBS :**

- * ASPPT GUERET 23 => champion de France tripléte promotion
- * PET CANUTS 69 => champion de France tripléte et doublette féminin
- * P. MORTEAU 25 => champion de France tripléte vétérans
- * FREJUS INT. 83 => champion de France tripléte
- * AJACCIO 2A => champion de France doublette
- * ECOLE PATAREL 13 => champion de France tripléte juniors
- * SOUSTONS 40 => champion de France tripléte minimes
- * ALPES MARITIMES 06=> champion de France tripléte cadets
- * GIROSIEUNE (22) => champion de France tête à tête féminin
- * FENOUILLET 31 => champion de France doublette Jeu Provençal
- * DECINES (69) => champion de France tête à tête
- * PORT VENDRE (66) => champion de France tripléte Jeu Provençal

➤ **CNC remise des diplômes de champion de France des Clubs**

CD33 => CNC 1 : Bassens
CD 74 => CNC 2 : Rumilly
CD 69 => CNC 3 : AS Vaulx en Velin
CD 74 => CNCF 1 : Rumilly
CD31 => CNCF 2 : Cazerès
CD30 => CNC Vétérans : la Boule Joyeuse Laudun
CD84 => CNC jeunes Benjamins Minimes : US Le Pontet
CD 74 => CNC jeunes Cadets Juniors : Rumilly
CD63 => CNC Jeu Provençal : Boule du Central Clermont Ferrand

Mmes VEROLA & VIGUIE remettent les diplômes aux Présidents de comités

➤ **Récompenses individuelles :**

Mérite :

CD95 : M. MACAIRE Guy
CD47 : M. PASTOURELY Charles

But d'Or :

CD74 : DURET Gaston
CD18 : GUERIN Robert
CD73 : CARTIER Jean-Pierre
CD02 : LACROIX Marcelle et Willy
CD59 : BOURLET Laurent

CLOTURE CONGRES

M. DESMULIE (*Président du CD59*). – Bonjour mes gins, salut tertous.

K'min vous allez ? Comme cha, vous allot revenir chez BILOUTE !

Ce s'ra troisième fo :

- En 1994, à Dunkerque où ceusses qui y étot (y do pu d'n avoir grand min) s'rappellent de ches carnavaux.
- Pi en 2009, à Saint-Pol sur Mer, bien atombé, le seul congrès qui s'a terminé sans comité directeur. Vous vous rappelez, c'est inoubliap !

Chance, ce s'ra point un congrès électif.

Vous s'rez au bord d'el mer mais comptez pas faire trempette.

Pour y aller metto sur l' GSM : direction Belgique. A l'frontière vous êtes arrivés.

Pour les dodos ché pas les hôtels qui manquent.

Vous inquétez point, vous s'rez soignés aux ptits oignons. Y' aura del bon manger : potje vleesch, carbonnade, waterzoï, bin sûr du maroilles et des spéculoos avec in bonne pinte d'bière.

Alors bienvenue chez les ch'tis et grosses baisses. (*Applaudissements*)

(Clôture du congrès à 19h45)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Mireille NOEL



Le Président de la F.F.P.J.P

Michel LE BOT



REPRESENTANTS DE LA FEDERATION, DES REGIONS

ET COMITES

COMITE DIRECTEUR :

Président	:	M.	LE BOT Michel
	:	M ^{me}	BAJOLLET Véronique
	:	MM	BOURLET Laurent
	:		CANTARELLI Joseph
	:	M ^{me}	CARLIER Marie-Ange
	:	MM	CHAUVIN Didier
			DORIZON Eric
			GRIGNON Patrick
	:		MARAUX Jean-Marie
	:	Mme	NOEL Mireille
	:	MM	POGGI Michel
			ROBERT Michel
			SCHMITT Didier
			STEPHANT Philippe
			THEARD Jean-Yves
			VAISSIERE Laurent
	:	M ^{mes}	VEROLA Corine
			VIGUIE Fabienne
Directeur Administratif	:	M.	GRANDE Xavier
Directeur Technique National	:	M.	RODRIGUEZ Patrice
Excusé	:	M.	IANNARELLI Jean-Pierre (Médecin)

REGIONS & COMITES DEPARTEMENTAUX :

(Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de licenciés)

A - REGIONS

NOUVELLE AQUITAINE.....	(30.025)	M.	PASTOURELY
AUVERGNE/RHONE-ALPES.....	(39.085)	M.	CARTIER
BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE.....	(13.517)	M.	DUTRONC
BRETAGNE.....	(10.519)	M.	VENON
CENTRE-VAL-DE-LOIRE.....	(9.420)	M.	GAILLARD
CORSE.....	(2.558)	M.	DI FRANCO
HAUTS-DE-FRANCE.....	(12.899)	M.	EVARD
ILE-DE-FRANCE.....	(19.570)	M ^{me}	BELLI
GRAND-EST.....	(16.001)	M ^{me}	SCHMITT
NORMANDIE.....	(8.960)	M.	POULARD
OCCITANIE.....	(52.508)	M ^{me}	CLAMENS
PAYS-DE-LA-LOIRE.....	(13.005)	M.	MARZAT
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR.....	(29.451)	M ^{me}	COSTE

B – COMITES DEPARTEMENTAUX

1	AIN.....	(2.772)	MM.DIDIER - MALLET
2	AISNE.....	(2.208)	M. ROUSSEAU
3	ALLIER.....	(4.141)	MM. MALBEC-LEVIEUX-NYFFENEGGER-WEGRZYN
4	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE...	(1.594)	M ^{me} LEVET – M. MARELLI
5	HAUTES-ALPES.....	(1.169)	MM. COMBE- CARPENTIER
6	ALPES-MARITIMES.....	(6.355)	MM.CONSONNOVE – CALCAGNO – CHETRIT
7	ARDECHE.....	(4.121)	MM. FAJOUX – BONNEFOY
8	ARDENNES.....	(1.607)	M. ATTIBA-HENRY et M ^{me} ATTIBA
9	ARIEGE.....	(2.281)	M. PICAZO
11	AUDE.....	(3.869)	M. CHEVASSU
12	AVEYRON.....	(3.666)	M. ENJALBERT
13	BOUCHES-du-RHONE.....	(10.011)	M. COMBE
14	CALVADOS.....	(1.641)	MM.BEAUDEQUIN – PONET – M ^{mes} SAUVAGE - GANCEL
15	CANTAL.....	(1.830)	M. CHANUT
16	CHARENTE.....	(2.126)	MM. PAGNOUX- LE DE- LACROIX-M ^{me} NOEL
17	CHARENTE-MARITIME.....	(3.119)	MM.PAIN - MONNIER – FRICOT
18	CHER.....	(1.740)	MM.GUERIN- GRELAT
19	CORREZE.....	(1.489)	M. FORETNEGRE- SOLEYHAVOUP
2A	CORSE-du-SUD.....	(1.015)	M. POGGI J.
2B	HAUTE-CORSE.....	(1.240)	M. ROSSI
21	COTE-d'OR.....	(1.913)	M. VORILLION – M ^{me} MAILLARD
22	COTES-d'ARMOR.....	(1.804)	M ^{me} DUCHENE DROFF
23	CREUSE.....	(1.045)	MM. LAMARDELLE- CHASSAING
24	DORDOGNE.....	(1.684)	M ^{me} DELOL- MM. LAPEYRONNIE- TROUBADIS
25	DOUBS.....	(1.678)	M. MARENGHI
26	DROME.....	(3.925)	MM.CHIRAND-D'HAENENS
27	EURE.....	(1.428)	M. THOMAS
28	EURE-et-LOIR.....	(835)	MM.GOSSE- VEILLARD
29	FINISTERE.....	(3.975)	MM.LARREUR- OMNES -PARC
30	GARD.....	(5.808)	MM.DONNADIEU – PRUNIERES- PONGE
31	HAUTE-GARONNE.....	(9.856)	M. LE MANACH
32	GERS.....	(2.557)	MM. MALONNI-SARRAU-M ^{me} GABARRA
33	GIRONDE.....	(4.663)	M. PARGADE
34	HERAULT.....	(8.593)	MM.RIGAUD – LOUIS – BALESTER - VITOU
35	ILLE-et-VILAINE.....	(2.924)	M. PASCUAL – M ^{me} GANDIN
36	INDRE.....	(1.019)	M ^{mes} DALLOT - DODU
37	INDRE-et-LOIRE.....	(1.880)	M. PAGAN
38	ISERE.....	(4.321)	MM. ORTHALA- FEVRIER
39	JURA.....	(1.352)	MM.DE BASTOS - MARTIWELLO- CROTET
40	LANDES.....	(3.695)	MM.DESCOUENS- DARRIGADE
41	LOIR-et-CHER.....	(1.388)	M. DESSAY - M ^{me} GUILMAIN
42	LOIRE.....	(2.771)	MM. MAISONN – CHAUSSIGNANDY
43	HAUTE-LOIRE.....	(2.699)	M ^{me} BERTRAND
44	LOIRE-ATLANTIQUE.....	(2.518)	MM.MORICE - MEUDEC
45	LOIRET.....	(2.558)	M ^{me} CHANTELOUP- M. GOUEL
46	LOT.....	(2.314)	MM. GRAMOND - BURI- Mme BAGINSKI
47	LOT-et-GARONNE.....	(3.024)	M et M ^{me} CLAVERIE - M et M ^{me} MAZZER
48	LOZERE.....	(1.041)	MM.FABIE- CARBAUD
49	MAINE-et-LOIRE.....	(3.133)	M et M ^{me} COSTANLO – M GREAU
50	MANCHE.....	(2.323)	MM. SIRI- REGNIER
51	MARNE.....	(1.043)	MM.COLUCHE –TOMASSIER
52	HAUTE-MARNE.....	(286)	M. NOLSON
53	MAYENNE.....	(2.031)	M. BOURBON
54	MEURTHE-et-MOSELLE.....	(2.231)	M. ESPOSITO - M ^{me} ROCHATE
55	MEUSE.....	(535)	M ^{me} PIERRON

56	MORBIHAN.....	(1.816)	MM JOURNET - MONNIER
57	MOSELLE.....	(4.978)	M. NAPOLI
58	NIEVRE.....	(1.626)	M. MAUJONNET - M ^{me} ROBERT
59	NORD.....	(4.950)	MM. DESMULIE - BOUTELIER
60	OISE.....	(2.512)	MM. OMNES - FETILLEUX
61	ORNE.....	(993)	M. HILLIERE
62	PAS-de-CALAIS.....	(1.830)	M. BIGOT
63	PUY-de-DOME.....	(5.272)	MM. LHERITIER - DURANTHON
64	PYRENEES-ATLANTIQUES.....	(1.813)	M. DEFIGUEIREDO
65	HAUTES-PYRENEES.....	(1.662)	M ^{me} LACASSIE - M. MARTINEZ
66	PYRENEES-ORIENTALES.....	(4.004)	M. METHIVIER
67	BAS-RHIN.....	(2.130)	M. TRAMIER
68	HAUT-RHIN.....	(1.042)	M. MAURER
69	RHONE.....	(4.160)	M. ROSSET
70	HAUTE-SAONE.....	(1.326)	MM. DEVOILLE - TERRASON
71	SAONE-et-LOIRE.....	(3.583)	MM. RAFFIN - LEFEVRE
72	SARTHE.....	(1.886)	MM. BRUNEAU - VAUGEUIS - BODEREAU
73	SAVOIE.....	(1.282)	M. JEANNOLIN
74	HAUTE-SAVOIE.....	(1.791)	MM. DORIZON- GARREAU
75	PARIS.....	(2.003)	M. GUYOLLE- M ^{me} CORMETTE DE SAINT CYR
76	SEINE-MARITIME.....	(2.575)	M. ROCHE - M ^{me} PERSAC
77	SEINE-et-MARNE.....	(4.470)	MM. LEMAIRE - DERREUX- LABORIE
78	YVELINES.....	(2.260)	MM. BUSTEAU- GOUSSARD
79	DEUX-SEVRES.....	(2.070)	MM. ARMAND - PERONNET - METIVIER- M ^{me} GERBIER
80	SOMME.....	(1.399)	MM. DE BENEDITTIS - DECAIX
81	TARN.....	(3.893)	MM. FABRE - MARTINEZ
82	TARN-et-GARONNE.....	(2.964)	MM. CLEMENT- FACCIN
83	VAR.....	(5.767)	MM. BENINTENDI - GOLE
84	VAUCLUSE.....	(4.555)	M. COSTE
85	VENDEE.....	(3.437)	M. BURY
86	VIENNE.....	(1.633)	M ^{me} BLANCHET
87	HAUTE-VIENNE.....	(2.568)	M. DEVAINE - M JUHEL
88	VOSGES.....	(1.554)	M. ABDELFAZI - M ^{me} DEPAOLI
89	YONNE.....	(1.705)	M. GHERARDI
90	TERRITOIRE-de-BELFORT.....	(334)	M. CHEVEAU
91	ESSONNE.....	(2.781)	M ^{mes} GARDET - LEGER
92	HAUTS-de-SEINE.....	(2.000)	M. BERNARD - M ^{me} LAROCHE
93	SEINE-SAINT-DENIS.....	(1.593)	M. LEPIN
94	VAL-de-MARNE.....	(2.012)	MM. GROS - MONJOULT
95	VAL-d'OISE.....	(2.451)	MM. THIBAUT - COLIN - COMBESCOT
973	GUYANE.....	(190)	M. PRIMEROSE
976	MAYOTTE.....	(267)	M. MADI

COMITES ABSENTS

10	AUBE.....	(595)
971	GUADELOUPE.....	(622)
972	LA MARTINIQUE.....	(1.066)
974	LA REUNION.....	(2.087)
975	SAINT-PIERRE-et-MIQUELON	(0)
987	POLYNESIE.....	(562)
988	NOUVELLE-CALEDONIE.....	(1.153)
986	WALLIS-et-FUTUNA.....	(60)
989	LES ILES DU NORD.....	(133)

PALMARES SPORTIF 2022

- COUPE D'EUROPE DES CLUBS : Saint-Yrieix-sur-Charente (France) : 10 au 13 Novembre

Médaille d'Or : France : Pétanque Arlancoise
Médaille d'Argent : Monaco : Club Bouliste Monégasque

- CHAMPIONNAT D'EUROPE ESPOIRS FEMININ : PALMA (Espagne) 6 au 9 octobre :

Médaille d'Or : France : AGRINIER Camille-PINTO Alexia-PRUVOT Manon-ROUX Cloé
Médaille d'Argent : Allemagne : DÖRHÖFER Léa - CALIEBE Sarah - GRAUER Céline - PROBST Dominique
Médailles de bronze : Espagne, Monaco
Tir de précision : *vice-championne* : AGRINIER Camille (France)

- CHAMPIONNAT D'EUROPE ESPOIRS MASCULIN : PALMA (Espagne) 6 au 9 octobre

Médaille d'Or : France : BAUDINO Mayron - DELAHAYE Adrien - LAMARE Samuel -SAUVAGE Flavien
Médaille d'Argent : Italie : CAPORGNO Davide - CHIAPELLE Andrea - GARDELLA Jacopo - RINAUDO Danilo
Médailles de bronze : Monaco, Suède

- CHAMPIONNAT D'EUROPE JEUNES MASCULIN : PALMA (Espagne) 6 au 9 octobre

Médaille d'Or : Suisse : DOS SANTOS SILVA Adriano- LONGET Loïc - MATHEY Loïc - TSIMINE Ulysse
Médaille d'Argent : France : BRETON Noah - HUT Andssy - HYVON Bastien - LAUGA-LAURET Dorian
Médailles de bronze : Espagne, Monaco
Tir de précision : *vice-champion* : HUT Andssy (France)

- CHAMPIONNAT D'EUROPE JEUNES FEMININ: PALMA (Espagne) 6 au 9 octobre

Médaille d'Or : Turquie : KARAKAYA Merve- SAHIN Demet - NUR UZUNAY Rabia - UZUN Büsranur -
Médaille d'Argent : Angleterre : EVANS-JONES Francesca - GEDDES Jane - ROWLEY Sophie - SLADE Ella
Médailles de bronze : France : FENIOUX Maylis - LABARTHE Lou - Kaylie VICTOOR-DEMETER - TALAGRAND Emma

- CHAMPIONNAT D'EUROPE MIXTE (1^{er}) à S'Hertogenbosch, Pays-Bas 13 au 17 Juillet

Médaille d'Or : FRANCE : Sandrine POINSOT - Mickael BONETTO
Médaille d'Argent : ESPAGNE : Jenifer LOPEZ SANCHEZ –
Jose Luis GUASCH OROZCO
Médailles de bronze : Monaco, Pays-Bas

- CHAMPIONNAT D'EUROPE TRIPLETTE FEMININ : Torrelavega, Espagne 02 au 05 Juin

Médaille d'Or : France : BANDIERA Audrey - DARODES Charlotte –
PEYROT Cindy - PICARD Emma
Médaille d'Argent : Italie : ARCESTO Mariangela – PETULICCHIO Valentina -
ROMEO Vanessa – SCALISE Monica

- COUPE de FRANCE des CLUBS : 11 & 12 mars CESSON SEVIGNE (35)

Vainqueur : ARLANC (63)
Finaliste : FREJUS INTERNATIONAL (83)

- CHAMPIONNATS de FRANCE :

A/PETANQUE

1 - Triplette Seniors Masculin : 18 & 19 juin à Bergerac (24)

Champions : LACROIX Henri, ROBINEAU Stéphane, ROCHER Dylan (83)
Vice-Champions : ANDRIANTSEHENO Christian, N'DIAYE François,
SARRIO Christophe (69)

2 - Doublettes Mixte : 25 & 26 juin à Brive La Gaillarde (19)

Champions : BONETTO Mickaël, TUR Marine (06)
Vice-Champions : MURCIA Ludivine, PHILIPSON Kevin (2A)

3 - Triplettes Vétérans : 06 & 07 juillet à Ax-Les-Thermes (09)

Champions : FRANCHEBOIS Janick, MARAUX Jean-Marie,
MUNIER Michel (25)
Vice-Champions : MENSE Jacky, OLMOS Christian, BEURIOT Didier (17)

4 - Triplettes Seniors « Promotion » : 09 & 10 Juillet Ax-Les-Thermes 09

Champions : CHATAIGNOUX Alexandre, CHASSAING Gilbert
COUT Sébastien, (23)
Vice-Champions : CHAUMONT Ruben, JORY Dolovan, JORY Teddy (34)

5 - Triplettes Seniors Féminin : 16 & 17 Juillet Chalon-Sur-Saône (71)

Championnes : BEJI Mouna, D'ISIDORO Ludivine, DARRODES Charlotte (71)
Vice-Championnes : DESCAS Théophanie, PIERRE-MICHEL Danielle,
SOMMIER Mirella (972)

6- Doublettes Féminin: 23 & 24 juillet Lavelanet (09)

Championnes : BEJI Mouna, DARRODES Charlotte (69)
Vice-Championnes : LAPOUTGE Anaïs, LELLOUCHE Tiphany (65)

7 - Individuel Seniors : 23 & 24 juillet à Lavelanet (09)

Champion : LOY Michel (69)
Vice-Champion : DOERR David (83)

8 - Triplettes Juniors : 20 & 21 août Bourg Saint Andéol (07)

Champions : LEREBOURS Miguel, RIBAS José, ROMAN Lucas (13)
Vice-Champions : BAUCHE Ila, BOULENGER Mathis, OMONT Tom (76)

9 - Triplettes Cadets : 20 & 21 août Bourg Saint Andéol (07)

Champions : DUBOIS Dylan, RIVIERA Giovanni, BUCHE Mason
Vice-Champions : GALLY Roman, LAFLEUR Kelson, REINHART Dayson (47)

10 - Triplettes Minimales : 20 & 21 août Bourg Saint Andéol (07)

Champions : LAGUIONIE LEHMANN Nolan, OGUINENA Iban,
COLRAS Bryan (40)

Vice-Champions : ORTIS Jimmy, SANTIAGO Dylan, BEAU Kylian (84)

11 - Doublettes Seniors Masculin : 27 août & 28 août Bergerac (24)

Champions : BONVARLET Kevin, HATCHADOURIAN Michel (2A)
Vice-Champions : BONETTO Mickaël, RIVIERA David (06)

12 - Individuel Féminin : 27 août au 28 Août Bergerac (24)

Championne : FRIGARA Daisy (22)
Vice-Championne : PEYROT Cindy (31)

B/JEU PROVENÇAL

1 - Triplettes : du 01 au 03 Juillet Carcassonne (11)

Champions : Cédric CAZORLA, Patrick PEDRAGOSA,
Thierry PEDRAGOSA (66)
Vice-Champions : Jean-Christophe LASSAGNE, Sébastien LASSAGNE,
Jérémy JEAN (Var 83)

2 - Doublettes : du 2 au 4 septembre Perpignan (66)

Champions : David SORRENTINO, Tony LUCCHESI (31)
Vice-Champions : Jérôme PERRET, Jean-Jacques TARDY (74)

CHAMPIONNATS NATIONAUX des CLUBS « C.N.C. » :

- du 14 au 16 octobre à Fenouillet (31)

- Jeu Provençal :

Champion : CLERMONT FERRAND (CD63)
Vice-Champion : CERCLE SAINT BARNABE - MARSEILLE (13)

- du 25 au 28 octobre 2022 à SAINT PIERRE LES ELBEUF (76)

- Vétérans :

Champion : LAUDUN (30)
Vice-Champion : GOURDON (46)

- CNC Jeunes :

Champion Benjamins : LE PONTET (84)
Minimes
Vice-Champion Benjamins : ENTENTE SOUSTONS (40)
Minimes
Champion Cadets : RUMILLY (74)
Juniors
Vice-Champion Cadets : ENTENTE AUMALE (76)
Juniors

- du 25 au 27 novembre à Douai (59)

Division 1 :

Champion : BASSENS (33)
Vice-Champion : BROU/CHANTEREINE (77)

- Division 2 :

Champion : RUMILLY (74)
Vice-Champion : ANTIBES (06)

- Division 3 :

Champion : VAUX EN VELIN (69)
Vice-Champion : AGEN (47)

- CNC Féminin 1 :

Championne : RUMILLY (74)
Vice-Championne : PALAVAS (34)

- CNC Féminin 2 :

Championne : CAZERES (31)
Vice-Championne : BOURBON-LANCY (71)

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL

DEPENSES		BUDGET 2022	REALISE 30/11/2022	BUDGET 2023	RECETTES		BUDGET 2022	REALISE 30/11/2022	BUDGET 2023
ACHATS & PRESTATIONS DIVERS	602060	500 00	19 353.76	0 00	LES LICENCES, AFFILIATIONS ET MUTATIONS				
VARIATIONS STOCKS FFPJP	603200	0 00	(6 968.33)	0 00	Licences senior	707000	2 296 000.00	2 478 618.00	2 696 600.00
ACHATS DIVERS		500.00	12 385.43	0.00	Licences Junior	707050	36 000.00	36 660.00	37 700.00
CONGRES NATIONAL	606300	37 000.00	9 628.47	37 000.00	Licences Jeunes	707100	39 000.00	39 882.00	41 700.00
					Licences Dom Tom	707110	61 000.00	72 409.00	70 000.00
RELUNIONS CD & CONSEIL NATIONAL	606310	71 600.00	76 716.07	71 600.00	Duplicatas et Correction Erreurs				76 000.00
					Licences Temporaires	707150	0.00	0.00	0.00
MISSIONS MEMBRES CD	606315	9 000.00	7 097.68	10 000.00	Pass contacte	707120	6 500.00	6 620.00	700.00
SUBVENTION ORGANISATION CONGRES	606320	30 000.00	0 00	30 000.00	Affiliations Comité 106 x 60.00 €	707200	6 300.00	6 300.00	6 300.00
TENUES COMITE DIRECTEUR	606330	0 00	1 432.60	1 600.00	Affiliations Clubs	707300	66 300.00	67 080.00	67 000.00
FRAS DE REUNION ET COMITE DIRECTEUR		146 500.00	94 674.62	160 000.00	Assurance Protection Juridique	707400	13 700.00	14 600.76	14 600.00
					Mutations Interne et Externe	707450	180 000.00	273 830.00	220 000.00
BUREAU ET INFORMATIQUE	606400	9 700.00	12 236.48	11 000.00	Mutations CEP - Paiement Joueurs	707465	1 000.00	2 280.00	1 900.00
Fournitures IMPRIMERIE & CALENDRIERS	606410	260 00	0 00	0 00	Utilisation Fond Dédicé 2020 - Relance Activités	789000	6 000.00	366 000.00	260 000.00
TELEPHONE ET INTERNET	606411	12 600.00	13 163.94	12 000.00					
POSTES ET AFFRANCHISSEMENTS	606412	4 000.00	3 948.13	4 000.00	LICENCES ET AFFILIATIONS		3 173 900.00	3 349 728.76	3 340 700.00
ABONNEMENT JURIDIQUE	606426	1 750 00	1 896.67	2 000.00					
HONORAIRES AFFAIRES JURIDIQUES	622600	20 000 00	7 486.62	20 000 00	TRANSFERT DE CHARGES HONORAIRES SOCIAUX - PAIES CTFR	791016	4 300.00	6 106.10	7 000.00
HONORAIRES SOCIAUX - PAIES FFPJP	622603	12 000 00	13 361.70	14 000 00					
HONORAIRES SOCIAUX - PAIES CTFR	622609	4 300 00	6 106.10	7 000 00	TRANSFERT DE CHARGES HONORAIRES MEDECIN	791017	18 650.00	33 890.00	27 800.00
HONORAIRES DU C.A.C.	622601	7 000 00	7 000 00	7 000 00	TRANSFERT DE CHARGES HONORAIRES KINE	791017	7 060.00	12 000.00	10 400.00
HONORAIRES MEDECIN + MEDECIN 9MR	622604	22 950 00	33 890.00	27 600 00					
HONORAIRES KINE	622606	7 950 00	12 000 00	10 400 00	DONS ILONA - 16/JOUEURS AU CHF - COLLECTE	707460	4 460.00	4 372.00	4 460.00
EVENEMENTS, CADEAUX, DONS SOLIDARITES	606456	4 000 00	4 391.40	4 600 00					
DONS ILONA - 16/JOUEURS AU CHF	606456	4 460 00	4 372.00	4 460 00	DONS MEMBRES CD/CN	707500	600.00	463.00	600.00
OBSEQUES	606460	0 00	1 879.29	0 00					
LLD VEHICULES LOYERS	613010	16 600 00	12 317.62	24 200 00	SAOS - Refacturation Frais de Siège	707610	6 200.00	6 200.00	5 200.00
LLD VEHICULES LOYERS DTN	613011	16 360 00	16 116.47	39 000 00	LLD - Participation CNOSEF	707630	2 100.00	1 929.60	1 900.00
LLD CARBURANT	613020	9 600 00	7 698.84	10 000 00	LLD - Transfert de Charges	791015	29 660.00	29 638.47	63 000.00
LLD CARBURANT DTN	613021	6 600 00	9 361.16	10 000 00					
SERVICES BANCAIRES	661600	1 800 00	2 376.16	2 000 00	PRODUITS EXCEPTIONNELS	778800	0.00	0.00	0.00
SECRETARIAT - HONORAIRES ET VEHICULES		160 600.00	168 439.47	208 160.00	PRODUITS FINANCIERS	764000	7 600.00	7 227.38	30 000.00
CHARGES DE COPROPRIETE	614000	6 600 00	6 793.68	6 600 00					
EAU, ELECTRICITE	614060	2 600 00	2 614.16	2 600 00	AUTRES PRODUITS FFPJP		79 600.00	98 705.56	140 100.00
ASSURANCE SIEGE	614070	3 000 00	2 960 00	3 000 00	SAOS - Affectation des Salaires et Charges	791010	76 630.00	102 619.71	109 900.00
IMPOTS & TAXES - TAXE FONCIERE	614100	9 100 00	9 826.80	10 000 00	Aide ANS - Emploi	741060	20 000.00	42 000.00	42 000.00
ENTRETIEN, REPARATIONS	616000	10 000 00	9 139.66	10 000 00	Aide Apprentissage DRFIP	741022	4 670.00	6 666.68	4 700.00
CHARGES SIEGE FFPJP		31 100.00	30 224.29	32 000.00	REMBOURSEMENTS - CPAM	741021	0 00	24 870 00	6 000 00
SALAIRES NETS	641100	477 000 00	490 834.61	516 600 00	Transfert de Charges - Salaires/Charges hors DTN	791010	83 600.00	83 614.96	89 700.00
IMPOT REVENUS - COLLECTE	641110	24 000 00	26 881.97	27 000 00	Transfert de Charges - DTN - Salaires Actions CO	791026	160 500.00	131 666.67	142 160.00
TICKETS RESTAURANTS	641160	22 600 00	22 845.06	24 000 00	Transfert de Charges - DTN - Charges Actions CO	791030	139 200.00	103 796.61	129 140.00
INDIEMNTES DE FIN DE CARRIERE - IFC	641400	2 000 00	0 00	2 000 00	AUTRES PRODUITS SALAIRES		484 400.00	436 032.62	521 800.00
GRATIFICATION STAGIAIRES	641120	0 00	0 00	0 00	INSCRIPTIONS COUPES DE France	707700	30 000 00	34 180 00	68 000 00
CHARGES SOCIALES - URSSAF RETRAITE CHOMAGE	646100 646800 646900	360 000 00	326 618.69	386 000 00	INSCRIPTIONS COUPES DE France JEU PROVENCAL				7 000 00
					SUBVENTION FINALE COUPE FRANCE	761000	26 000 00	26 900 00	26 000 00
CHARGES FISCALES - TAXES MEDICINE FORMATION	646900 646900	40 000 00	64 119.72	70 000 00	SUBVENTION FINALE COUPE FRANCE	761000	20 000 00	6 000 00	20 000 00
SALAIRES & CHARGES		916 500 00	919 199.94	1 023 600 00	FINALE COUPE FRANCE BILLETTERIE	761000	10 000 00	29 460 00	40 000 00
ASSURANCES LICENCIÉS FFPJP	616000	220 000 00	226 214 00	240 000 00	TROPHEE DES PEPITES - UTILISATION FONDS DEDIES	786100	23 000 00	0 00	23 600 00
ASSURANCE LLD	616010	10 000 00	6 281.69	10 000 00	CHOC DES CHAMPIONS - SUBVENTION	761140	0 00	0 00	0 00
ASSURANCES		230 000 00	232 495.69	250 000 00	CHOC DES CHAMPIONS - BILLETTERIE	761160	0 00	0 00	0 00
COUPE DE FRANCE DES CLUBS	616100	210 000 00	276 426 09	280 000 00	CONVENTION DAILY MOTION	768100	2 000 00	1 643.77	2 000 00
COUPE DE FRANCE DES CLUBS JEU PROVENCAL				80 000 00	DROIT D'INSCRIPTIONS NATIONALS	707600	18 000 00	22 600 00	16 000 00
ORGANISATION CHAMP MONDE ET EUROPE	616110	14 000 00	10 861 60	13 400 00	UTILISATION PLAN DE RELANCE - Aide Nationaux	789000	36 000 00	0 00	36 000 00
COUPE EUROPE DES CLUBS	616120	6 000 00	19 142 58	10 000 00	PARTICIPATIONS AUX PRESTATIONS DU PT	707900	62 600 00	34 600 00	60 000 00
CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS CMC	616126	286 000 00	291 888.76	286 000 00	QUARTERBACK - CONVENTIONS	707790	21 200 00	21 200 00	28 000 00
COMPETITION "Choc des champions"	616128	0 00	0 00	0 00	PPF - CONVENTION	707790	7 000 00	7 000 00	7 000 00
COMPETITION "Trophée des Pâpites / Elites"	616127	36 000 00	48 186 60	46 000 00	AGREMENT EVENEMENTS PRIVÉS	707790	6 600 00	6 600 00	0 00
DEPENSES CAR. PODIUM	616130	23 000 00	14 930 02	23 000 00					
DEPENSES WEB TV ET TV EQUIPE 21	616136	49 000 00	46 600 00	60 000 00	PARTENARIAT CREDIT MUTUEL	761130	16 000 00	16 000 00	16 000 00
NAT/INTERNATIONAUX JEUNES - DELEGUE+ARBITRE	616137	10 000 00	9 264 50	10 000 00					
NAT/INTERNATIONAUX FEMMEUNES - RELANCE AIDE FINA	616138	26 000 00	19 618 60	20 000 00					
FINALE NATIONALE JEUNES	6161376	30 000 00	17 663 63	19 000 00					
PETANQUE TOUR	616140	92 900 00	46 660 04	96 000 00					
SALON DES MAIRES	616146	14 000 00	16 122 46	14 000 00					
QUARTERBACK - ETAPES DES MASTERS + TDV	616160	16 000 00	12 649 66	16 000 00					
PPF - FINALE	616160	4 700 00	4 862 19	4 700 00					
AGREMENT EVENEMENTS PRIVÉS	616166	0 00	192 60	0 00					
DEPLACEMENTS DES OFFICIELS AUX CHF	629116 & 629206	120 000 00	127 609 33	130 000 00					
INDIEMNTES CD ET CR AUX CHF	626220	280 000 00	262 263 00	276 000 00					
SUBVENTIONS AUX ORGANISATEURS CHF	626230	0 00	12 000 00	12 000 00					
PARTICIPATION FFPJP ORGANISATEURS	626231	176 400 00	0 00	0 00					
CADEAUX AUX DELEGUES ET JOUEURS CHF	626240	30 000 00	26 631 10	32 000 00					
RECOMPENSES CHF	626260	6 000 00	7 603 96	6 000 00					
MANIFESTATIONS FFPJP		1 414 600 00	1 299 606 36	1 421 100 00					
CNOSEF + DIVERS ORGANISMES	629160/01	7 900 00	8 042 00	8 100 00					
COTISATION CEP EUROPE	629160	6 400 00	6 400 00	6 400 00					
MUTATION CEP EUROPE	607465	1 000 00	2 280 00	1 900 00					
F.I.P.J.P.	629170	3 600 00	3 600 00	3 600 00					
DOM/TOM	629170	30 000 00	30 241 80	30 000 00					
COTISATIONS ET AIDES DIVERSES		49 800 00	50 463 90	49 900 00					
RELATIONS PRESSE	606420	14 300 00	14 300 00	14 600 00					
HEBERGEMENT INFORMATIQUE	615110	30 800 00	34 369 06	36 000 00					
INFORMATIQUE - MEDIAS - PRESSE		44 500 00	48 669 06	49 500 00					
CENTRE DE FORMATION FFPJP	636194	119 100 00	111 641 14	91 000 00	CENTRE DE FORMATION FFPJP	768194	86 400 00	119 789 68	60 600 00
Commission DISCIPLINE (NAT+ FED)	636196	13 400 00	12 924 71	19 000 00					
Commission d'ETHIQUE	6361961	3 000 00	200 00	3 000 00					
Commission ARBITRAGE	636190	19 000 00	16 406 69	3 000 00					
Commission FEMINIENS	636193	1 600 00	434 60	600 00					
Commission JEU PROVENCAL	636196	6 000 00	2 043 98	1 800 00					
Commission JEUNES	636198	3 900 00	663 74	1 800 00					
Commission NATIONAL	636199	2 600 00	121 00	1 600 00					
Commission BOULODROME / EQUIPEMENTS	636200	2 600 00	321 36	2 600 00					
Commission PARTENARIATS	636202	6 000 00	6 089 70	6 000 00					
Commission CENTRE NATIONAL	636203	6 000 00	17 408 14	1 600 00					
Commission CHAMPIONNATS DE France	636201	12 000 00	3 089 14	6 000 00					
Commission CHANCELLERIE	636204	1 000 00	1 866 67	1 500 00					
Commission COMMUNICATION	636192	23 600 00	17 667 36	19 760 00					
Commission des FINANCES	636196	700 00	232 17	600 00					
Commission PLATEFORME NUMERIQUE	636206	0 00	0 00	0 00					

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL

DEPENSES				RECETTES					
	BUDGET 2022	REALISE 30/11/2022	BUDGET 2023		BUDGET 2022	REALISE 30/11/2022	BUDGET 2023		
Suivi Médical - Protection et Prévention des Athlètes	638120	9 000.00	6 795.00	9 000.00	DTN - PARTICIPATIONS POUR DTN	741042	16 000.00	37 695.27	20 000.00
Accompagnement Sanitaire Préventif - Encadrement	638121	39 400.00	57 242.39	49 000.00	DTN - PARTICIPATIONS POUR DTN STAGE				25 000.00
Sport et Santé - Information Prévention Nutrition	638122	5 000.00	3 600.00	4 000.00	DTN - PARTICIPATIONS CDCR VEHICULES	7410425	1 600.00	2 401.96	2 400.00
Suivi Médical - Déplacements et Administratifs	638123	8 000.00	5 046.92	4 600.00	PARTICIPATIONS / AIDES DIVERSES	751200	0.00	0.00	0.00
DTN - SPORT ET SANTE		61 400.00	72 674.31	64 500.00	DTN - SUBV. MINISTERE - Medical SMR - Contrat Perf Annuel	741040	8 000.00	8 000.00	8 000.00
Structuration fédérale et projets de développement	638160	39 000.00	33 690.24	30 000.00	DTN - SUBV. MINISTERE - Medical SMR - Contrat Perf Annuel	741040			
Stages et compétitions avec CD et CR	638151	34 700.00	49 643.12	45 000.00	DTN - SUBV. MINISTERE - Aides Internationales	741040	0.00	0.00	0.00
Lutte contre les incivilités et la violence	638152	30 000.00	9 251.32	27 000.00	DTN - Participation Entreprises	741043	5 000.00	19 000.00	5 000.00
Représentations Internationales	638156	31 000.00	43 252.68	19 000.00	DTN - SUBV. MINISTERE - Promotion du Sport - Contrat de Développement	741040	54 000.00	54 000.00	54 000.00
Développement de la pratique en milieu scolaire	638158	23 000.00	24 863.99	23 000.00	DTN - SUBV. MINISTERE - Promotion du Sport - Contrat de Développement	741040			
Aides au Handicap	638167	10 000.00	4 004.06	5 000.00	DTN - SUBV. MINISTERE CNO5F - Aides Personnalises	741041	25 000.00	25 000.00	25 000.00
Développement Entreprises	638168	5 000.00	14 177.34	5 000.00	DTN - SUBV. MINISTERE - Sport de Haut Niveau - Contrat Performance Annuel	741040	67 000.00	67 000.00	67 000.00
DTN - Promotion du sport pour le plus grand nbre		171 700.00	179 962.73	164 000.00	DTN - SUBV. MINISTERE - Aides Exceptionnelle Plan de relance		0.00	36 000.00	40 000.00
Collectif Fce Masculin	638160	35 000.00	28 531.50	31 000.00	DTN - SUBV. MINISTERE - Formation et Emploi	741040	0.00	0.00	0.00
Collectif Fce Espoir Masculin	638161	29 000.00	26 126.02	28 000.00	Total Recettes DTN		175 600.00	249 058.22	246 400.00
Collectif Fce Jeune	638162	36 000.00	36 886.63	38 000.00	Utilisation des Provisions - Professionnalisation	786000	362 500.00	387 790.17	478 000.00
Collectif Fce Jeune Féminine	638164	28 000.00	24 751.96	20 000.00	Utilisation des Provisions - Centre National	786000		16 812.00	
Aides aux sportifs de Haut Niveau	638165	60 000.00	62 729.63	67 000.00	Utilisation des Provisions - Fond Solidarité	786000		19 712.36	
Collectif Fce Féminine	638166	49 000.00	51 145.99	40 000.00	Utilisation des Provisions - Aide Licences Handi	786000		312.00	
Collectif Fce Féminine Espoir	638168	29 000.00	19 898.87	28 000.00	Utilisation des Provisions - Affaires Juridiques	786000		68 099.00	
Collectif Fce Mixte	638167	8 000.00	4 426.27	8 000.00	UTILISATION DES PROVISIONS PROFESSIONNALISATION		362 500.00	462 725.53	478 000.00
DTN - DEV. SPORT DE HAUT NIVEAU		272 000.00	253 245.66	279 000.00					
Professionalisation de l'Activité	638170	20 600.00	21 791.17	20 000.00					
Indemnités de sujétions des CTS	638164	19 000.00	17 087.68	29 400.00					
Mise en œuvre des formations	638171	20 000.00	8 012.78	16 000.00					
Projet de professionnalisation	638172	362 500.00	387 790.17	478 000.00					
DTN - FORMATION ET EMPLOI		411 000.00	434 691.78	542 400.00					
Total Dépenses DTN		916 100.00	939 505.48	1 036 900.00					
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	691120	36 000.00	20 422.23	36 000.00					
VNC ACTIFS CEDES	678000	0.00	1 341.05	0.00					
DOTATIONS AUX PROVISIONS Professionnalisation	691400	325 000.00	342 469.40	367 500.00					
DOTATIONS AUX PROVISIONS Centre National	691600	0.00	0.00	0.00					
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE - IFC	641400	0.00	0.00	0.00					
PLATEFORME NUMERIQUE - FOND DEDIE		0.00	0.00	0.00					
PROVISIONS Risques	691600	0.00	160 000.00	0.00					
DOTATIONS ET PROVISIONS DIVERSES		389 000.00	614 232.68	392 500.00					
Evenementiel - Plan de relances	691600	0.00	50 000.00	50 000.00					
Relance Activités - Licences	691600	0.00	200 000.00	120 000.00					
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	618170	0.00	0.00	0.00					
DEPENSES ET PROVISIONS FOND DEDIES		0.00	250 000.00	170 000.00					
RELANCE ACTIVITES 2021/2022									
Sous TOTAL des DEPENSES		4 610 000.00	4 909 495.03	5 131 000.00	Sous TOTAL des RECETTES		4 610 000.00	4 996 695.32	5 131 000.00
SOLDE POSITIF de L'EXERCICE		0.00	0.00	0.00	SOLDE NEGATIF de L'EXERCICE		0.00	0.00	0.00
CENTRE NATIONAL - PROVISION COLLECTE LICENCES 2€	691600	600 000.00	526 876.00	660 000.00	CENTRE NATIONAL - PROVISION COLLECTE LICENCES 2€		600 000.00	526 876.00	660 000.00
PROJET CENTRE NATIONAL FEDERAL		600 000.00	526 876.00	660 000.00	PROJET CENTRE NATIONAL FEDERAL		600 000.00	526 876.00	660 000.00
TOTAL des DEPENSES		6 110 000.00	6 436 372.00	6 691 000.00	TOTAL des RECETTES		6 110 000.00	6 523 771.32	6 691 000.00
SOLDE POSITIF de L'EXERCICE		0.00	87 399.24	0.00	SOLDE NEGATIF de L'EXERCICE		0.00	0.00	0.00

BILAN AU 30 NOVEMBRE 2022

ACTIF	ANNEE 2022		ANNEE 2021		PASSIF	ANNEE 2022	ANNEE 2021
	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes		Valeurs nettes	Valeurs nettes
1. * ACTIF IMMOBILISE					1. * FONDS PROPRES		
20500000 - SITE ET LOGICIELS	192 726,00	- 250 218,00	47 508,00	18 538,00	10120000 - RESERVES FPPJP	1 540 175,95	1 472 475,11
21310000 - SIEGE MARSEILLE	444 147,01	- 439 592,01	4 555,00	2 121,90	12000000 - RESULTAT EXERCICE	87 399,24	47 700,84
21830000 - MATERIELS / BUREAU INFORMATIQUE	103 046,77	- 86 523,21	17 323,56	16 850,09			
26110000 - TITRES SAOS PROMO PETANQUE	35 063,27	-	35 063,27	35 063,27			
26110200 - PARTS SOCIALES CM	15,00	-	15,00	15,00			
26110100 - PARTS SOCIALES BP	75 312,99	-	25 312,00	25 312,00			
Sous total - Actif Immobilisé	801 110,05	-476 333,22	124 376,83	97 900,24	Sous total - Fonds propres	1 627 575,19	1 540 175,95
2. * ACTIF CIRCULANT					2. * PROVISIONS		
32000000 - STOCKS	23 661,01	-	23 661,01	17 692,68	15700000 - FONDS DEDIES PROFESSIONNALISATION	816 603,16	861 923,93
46710000 - CREANCES SAOB	791 439,84	-	281 439,84	290 937,68	15710000 - FONDS DEDIES EVENEMENTIEL	48 000,00	18 400,00
46711000 - CREANCES SAOB - Affaire DUVARRY	679 890,43	-	679 890,43	0,00	15720000 - FONDS DEDIES CENTRE MATERIAL	1 203 068,00	493 004,00
46715000 - AVANCE HAIGOMAY	2 300,00	-	2 300,00	-1 000,00	15740000 - FONDS DEDIES PLAN RELANCE / SOLIDAR	581 580,56	781 612,92
46717000 - AVANCES ACCOMTES VERSEES	43 970,18	-	43 970,18	30 006,04	15750000 - FONDS DEDIES PLATEFORME NUMRIQUE	100 000,00	100 000,00
46970000 - PRODUITS A RECEVOIR	119 419,58	-	179 419,58	88 875,50	15830000 - PROVISIONS RISQUES CHARGES	150 000,00	58 039,00
Sous total - Actif circulant	1 206 281,04		1 206 281,04	476 531,96	Sous total - Provisions	2 919 259,72	2 512 639,85
3. * DISPONIBILITES					3. * DETTES		
51220000 - SOCIETE GENERALE	1 585,16	-	1 585,16	7 692,24	40810300 - FOURNISSEURS A PAYER	105 656,91	105 235,10
51222500 - SOCIETE GENERALE EPARGNE	100 576,96	-	100 576,96	100 476,50	40810400 - NOTES DE FRAIS A PAYER	6 266,62	15 516,59
51250000 - BANQUE POPULAIRE FFRJP	48 849,09	-	48 849,09	76 728,62	43100000 - DETTES SOCIALES - URSSAF	2 615,00	-15 877,00
51251000 - BANQUE POPULAIRE FFRJP N°2	20,00	-	20,00	20,00	43200000 - DETTES - IR IMBOTS REVENUS	2 325,97	2 099,00
51255000 - EPARGNE BANQUE POPULAIRE	1 018 054,23	-	1 018 054,23	1 012 989,29	43300000 - DETTES SOCIALES - MALAKOFF MEDERIC	7 179,29	6 316,44
51260000 - BANQUE POPULAIRE FORMATION	311 923,63	-	311 923,63	223 390,69	43350000 - DETTES SOCIALES - AGR	1 005,66	917,50
51280000 - CREDIT MUTUEL CC	11 794,88	-	11 794,88	13 012,55	44860000 - DETTES TAXES HALIEES + FORM.CHIF.	8 659,00	9 160,00
51281000 - CREDIT MUTUEL LIVRET A	77 696,09	-	77 696,09	77 309,55	46860000 - CHARGES A PAYER	98 611,81	20 200,00
51282000 - CREDIT MUTUEL LIVRET TRIPLEX	1 950 000,00	-	1 950 000,00	2 160 000,00			
Sous total - Disponibilités	3 520 500,04		3 520 500,04	3 071 619,44	Sous total - Dettes	276 890,56	143 567,63
4. * COMPTES DE REGULARISATION					4. * COMPTES DE REGULARISATION		
48600000 - CHARGES COMPTABILISEES D'AVANCE	2 167,56	-	2 167,56	331,83	48700000 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	80 000,00	0,00
48180000 - CHARGES A ETALER - HABILLEMENT CD	-	-	-	0,00			
Sous total - Comptes de régularisation	2 167,56		2 167,56	331,83	Sous total - Comptes de régularisation	80 000,00	0,00
TOTAL ACTIF	5 530 058,69	-476 333,22	4 853 725,47	4 196 383,43	TOTAL PASSIF	4 853 725,47	4 196 383,43

63519900 Commission des NATIONAUX	2 500	121.00		
63520400 Commission CHANCELLERIE	1 000	1 865.57		
63520200 Commission PARTENARIAT	5 000	5 089.70		
63520000 Commission BOULODROME EQUIPEMENTS	2 500	321.36		
63520500 Commission PLATEFORME NUMERIQUE	-	-		
63520300 Commission CENTRE NATIONAL	5 000	17 408.14		
Sous total - Commissions Administratives	341 400	379 490.04	Sous total - Autres Subventions et produits divers	344 100 322 563.65
63512000 Suivi Médical - Protection et Prévention des Athlètes	9 000	6 785.00	74104200 DTN - PARTICIPATIONS POUR DTN	15 000 37 656.27
63512100 Accompagnement Sanitaire Préventif - Encadrement	39 400	57 242.39	74104250 DTN - PARTICIPATIONS CD/CR VEHICULES	1 600 2 401.95
63512200 Sport et Santé - Information Prévention Nutrition	5 000	3 600.00	75120000 PARTICIPATIONS / AIDES DIVERSES	0 -
63512300 Suivi Médical - Déplacements et Administratifs	8 000	5 046.92	74104000 ANS AIDE EXCEPTIONNELLE FONDS RELANCE	0 36 000.00
Sous total - DTN - Sport et Santé	61 400	72 674.31	74104000 DTN - SUBV. MINISTERE - Sport et Santé	8 000 8 000.00
63515000 Structuration fédérale et projets de développement	38 000	33 690.24		
63515100 Stages et compétitions avec CD et CR	34 700	49 643.12	74104000 DTN - SUBV. MINISTERE - Aides Internationales	0 -
63515200 Lutte contre les incivilités et la violence	30 000	9 251.32		
63515500 Représentations internationales	31 000	43 252.66	74104300 DTN - Participations Entreprises	5 000 18 000.00
63515600 Développement de la pratique en milieu scolaire	23 000	24 083.99		
63515700 Aides au Milieu du Handicap	10 000	4 004.06	74104000 DTN - SUBV. MINISTERE - Promotion du Sport	54 000 54 000.00
63515800 Développement Entreprises	5 000	14 177.34		
Sous total - DTN - Promotion du sport pour le plus grand nombre	171 700	178 902.73		
63516000 Collectif Fce Masculin	35 000	28 531.50		
63516100 Collectif Fce Espoir Masculin	28 000	26 126.02	74104100 DTN - SUBV. MINISTERE CNOSS - Aides Personnes	25 000 25 000.00
63516200 Collectif Fce Jeune	36 000	35 866.53	74104000 DTN - SUBV. MINISTERE - Sport de Haut Niveau	67 000 67 000.00
63515400 Collectif Fce Jeune Féminine	28 000	24 751.95		
63516500 Collectif Fce Féminin - Préparation CM et CE	49 000	51 145.99		
63516600 Collectif Fce Espoir Fém. -Préparation CM et CE	28 000	19 669.87		
63516700 Collectif Fce Mixtes	8 000	4 426.27		
63516300 Aides aux Sportifs de Haut Niveau	60 000	62 729.53		
Sous total - DTN - Développement Sportif de Haut Niveau (SHN)	372 000	359 246.66		
63517000 Professionnalisme et Activité	20 500	21 791.17		
63516400 Indemnités de sujétions des CTS	18 000	17 087.68		
63517100 Mise en œuvre de la formation	20 000	8 012.76		
63517200 Projet de professionnalisation	352 500	387 790.17		
Sous total - DTN - Formation et emploi	411 000	434 681.78		
Sous total - DTN - Dépenses	916 100	939 505.48	Sous total - DTN - Recettes	175 600 240 059.22
68112000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	35 000	20 422.23		
67500000 VNC - ACTIFS CEDES OU REBUTES	-	1 341.05		
68140000 DOTATIONS AUX PROVISIONS Professionnalisation	325 000	342 469.40		
67880000 INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE - IFC	-	-		
68150000 DOTATIONS AUX PROVISIONS Diverses	-	400 000.00		
Sous total - Dotations & Provisions	360 000	764 232.68		
68151000 Centre National Provision Collecte 2 e	500 000	526 876.00		
Sous total - Projet Centre National Fédéral	500 000	526 876.00		
Sous total -	-	0.00		
TOTAL DEPENSES	5 110 000	5 436 372.08	TOTAL RECETTES	5 110 000 5 523 771.32
SOLDE POSITIF DE L'EXERCICE		87 399.24	SOLDE NEGATIF DE L'EXERCICE	

COMpte DE RESULTAT AU 30 NOVEMBRE 2022

DEPENSES	BUDGET 2022		REALISE 2022		RECETTES	BUDGET 2022		REALISE 2022	
	Valeurs nettes		Valeurs nettes			Valeurs nettes		Valeurs nettes	
60206000 ACHATS & PRESTATIONS DIVERS	500		10 363.76		70700000 Licences Seniors	2 295 000		2 478 618.00	
60320000 VARIATION STOCKS FFPJP	-		5 968.33		70705000 Licences Juniors	36 000		36 550.00	
Sous total - Achats Divers	500		12 395.43		70710000 Licences Jeunes	39 000		38 662.00	
60630000 CONGRES NATIONAL	37 000		9 628.47		70711000 Licences Dom Tom	61 000		72 409.00	
60631000 REUNIONS CD & CONSEIL NATIONAL	71 500		76 716.07		70715000 Licences temporaires	0		-	
60631500 MISSIONS MEMBRES CD	8 000		7 097.68		70712000 Licences PASS CONTACTS	6 500		5 520.00	
60632000 SUBVENTION ORGANISATION CONGRES	30 000		-		70720000 Affiliations Comités	5 300	106 x	5 300.00	
60633000 TENUES COMITE DIRECTEUR	-		1 432.60		70730000 Affiliations Clubs	56 300		57 060.00	
Sous total - Frais de réunion et Comité Directeur	146 500		94 874.82		70740000 Assurance Protection juridique	13 700		14 500.75	
60640000 BUREAU & INFORMATIQUE	9 700		12 236.48		70745000 Mutations Internes et Externes	160 000		273 830.00	
60641000 FOURNITURES IMPRIMERIE & CALENDRIERS	250		-		70745500 Mutations CEP - Paiement Joueurs	1 000		2 280.00	
60641100 TELEPHONE & INTERNET	12 500		13 163.94		78600000 Utilisation Fond Dédié - Relance Activités	500 000		365 000.00	
60641200 POSTES & AFFRANCHISSEMENTS	4 000		3 946.13		Sous total - Licences, Affiliations et Mutations	3 173 800		3 349 729.75	
60642500 ABONNEMENT JURIDIQUE	1 750		1 885.57		70750000 DONS MEMBRES CD / CN	500		463.00	
62260000 HONORAIRES AFFAIRES JURIDIQUES	12 000		13 261.70		70751000 SROS Refacturation Frais de Siège	5 200		5 200.00	
62260200 HONORAIRES SOCIAUX FFPJP	4 300		5 105.10		79101600 Transfert de Charges - HONORAIRES SOCIAUX	4 300		5 105.10	
62260300 HONORAIRES SOCIAUX REGIONS	7 000		7 000.00		79101700 Transfert de Charges - HONORAIRES MEDECINS	18 650		33 880.00	
62260100 HONORAIRES DU C.A.C.	22 950		33 880.00		79101700 Transfert de Charges - HONORAIRES KINE	7 050		12 000.00	
62260400 HONORAIRES MEDECINS	7 050		12 000.00		70746000 DONS ILONA - 1e/JOUEURS AU CHE	4 450		4 372.00	
62260500 EVENEMENTS, CADEAUX, DONS SOLIDARITES	4 000		4 391.40		70753000 LDD - PARTICIPATION CNOF	2 100		1 929.60	
60645600 DONS ILONA - 1e/JOUEURS AU CHE	4 450		4 372.00		79101500 LDD - TRANSFERT DE CHARGES	29 850		28 608.47	
60646000 OBSEQUES	-		1 879.28		77880000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0		-	
61301000 LDD VEHICULES LOYERS	15 500		12 317.62		76400000 PRODUITS FINANCIERS	7 500		7 227.38	
61301100 LDD VEHICULES LOYERS DTN	16 350		16 116.47		Sous total - Autres produits FFPJP	79 600		98 785.55	
61302000 LDD CARBURANT	8 500		7 568.84		61400000 CHARGES DE COPROPRIETE	6 500		5 793.68	
61302100 LDD CARBURANT DTN	8 500		9 351.16		61406000 EAU, ELECTRICITE	2 500		2 514.16	
66160000 SERVICES BANCAIRES	1 800		2 376.16		61407000 ASSURANCE SIEGE	3 000		2 950.00	
Sous total - Secrétariat, Honoraires et Véhicules	140 600		168 439.47		61410000 IMPOTS & TAXES - TAXE FONCIERE	9 100		9 826.80	
61400000 CHARGES DE COPROPRIETE	6 500		5 793.68		61500000 ENTRETIEN, REPARATIONS	10 000		9 139.65	
61406000 EAU, ELECTRICITE	2 500		2 514.16		Sous total - Charges Siège FFPJP	31 100		30 224.29	
61407000 ASSURANCE SIEGE	3 000		2 950.00		74102200 AIDE APPRENTISSAGE DRFIP	4 670		6 656.68	
61410000 IMPOTS & TAXES - TAXE FONCIERE	9 100		9 826.80						
61500000 ENTRETIEN, REPARATIONS	10 000		9 139.65						

64110000 SALAIRES NETS	477 000	480 834.61	74102100 REMBOURSEMENTS - CPAM + CHOMAGE PARTIEL	0	24 870.00
64111000 IMPOT REVENUS SALARIES - COLLECTE	24 000	25 081.97	74105000 Aide ANS - Emploi	20 000	42 000.00
64112000 GRATIFICATION STAGIAIRES	-	-	79101000 Transfert de Charges - Salaires/charges hor	160 030	186 134.66
64115000 TICKETS RESTAURANTS	22 500	22 845.05	79102500 Transfert de Charges - DTN - Salaires Action	160 500	131 565.67
64140000 INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE	2 000	-	79103000 Transfert de Charges - DTN - Charges Action	139 200	103 795.61
64500000 CHARGES SOCIALES - URSSAF RETRAITE CHOMAGE	380 000	325 518.59			
64800000 CHARGES FISCALES - TAXES MEDECINE FORMATION	40 000	64 119.72			
Sous total - Salaires & Charges	915 500	919 199.94	Sous total - Autres Produits - Salaires et Transferts	484 400	495 032.62
61600000 ASSURANCE LICENCIÉS FFPJP	220 000	226 214.00			
61601000 ASSURANCE LLD	10 000	6 281.69			
Sous total - Assurances	230 000	232 495.69			
61610000 COUPE DE FRANCE DES CLUBS	210 000	275 425.09	70770000 INSCRIPTIONS COUPE DE FRANCE	30 000	34 180.00
61611000 ORGANISATION CHAMPIONNATS DU MONDE et d'EUROPE	14 000	10 861.50	75100000 SUBVENTIONS FINALE COUPE DE France	45 000	30 800.00
61612000 COUPE EUROPE DES CLUBS	6 000	19 142.68	75100000 FINALE COUPE DE France BILLETTERIE	10 000	29 450.00
61612500 CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS CNC	285 000	291 898.75	75114000 CHOC DES CHAMPIONS - Subventions	-	-
61612700 TROPHÉE DES PETITES / ELITES	35 000	49 185.50	75115000 CHOC DES CHAMPIONS - Billetterie	-	-
61613000 DEPENSES CAR PODIUM	23 000	14 930.02	75810000 CONVENTION DAILY MOTION	2 000	1 649.77
61613500 DEPENSES WEB TV & TV EQUIPE 21	48 000	46 800.00	78610000 Utilisation Fond Dédié - Trophée des Espé	23 000	-
61613700 NATIONAUX/INTERN. JEUNES - DELEGUES-ARBITRE	10 000	8 264.90	70760000 DROIT D'INSCRIPTIONS NATIONAUX	18 000	22 500.00
61613800 NATIONAUX/INTERN. FEM/JEUNES - RELANCE AIDE FINANCI	25 000	19 518.60	78660000 Utilisation Fond Dédié - Relance Activités	35 000	-
61613750 FINALE NATIONALE JEUNES	30 000	17 583.83	70790000 PARTICIPATIONS AUX PRESTATIONS DU PT	52 500	34 500.00
61614000 DEPENSES PETANQUE TOUR	82 500	46 580.04	70778000 AGREMENTS - EVENEMENTS PRIVÉS (QB - PPF...)	28 200	34 700.00
61614500 SALON DES MAIRES EVENEMENT	14 000	15 122.46	75113000 PARTENARIAT CREDIT MUTUEL	15 000	15 000.00
61615000 QUATERBACK - MASTERS + TDV	15 000	12 649.65			
61616000 PPF - FINALE	4 700	4 962.18			
61616500 AGREMENT EVENEMENTS PRIVÉS	-	192.80			
62511000 DEPLACEMENTS DES OFFICIELS AUX CHF	120 000	127 609.33			
62522000 INDEMNITES CD & CR AUX CHF	280 000	262 253.00			
62523000 SUBVENTIONS ORGANISATEURS CHF	176 400	12 000.00			
62524000 CADEAUX DELEGUES/JOUEURS CHF	30 000	26 831.10			
62525000 RECOMPENSES TROPHÉES CHF	6 000	7 803.95			
Sous total - Manifestations FFPJP	1 414 600	1 269 505.08			
628100/200 CHOSE + DIVERS ORGANISMES	7 900	8 042.00			
62815000 COTISATION EUROPE	6 400	6 400.00			
60745500 CEP - MUTATIONS EUROPE	1 000	2 280.00			
62811000 F.I.P.J.P.	3 500	3 500.00			
62817000 AIDES AUX DOM/TOM	30 000	30 241.80			
Sous total - Cotisations et aides diverses	48 800	50 463.80			
60643000 RELATIONS PRESSE	14 300	14 300.00			
61511000 HEBERGEMENT INFORMATIQUE	30 600	34 369.06			
Sous total - Informatique Médias Presse	44 900	48 669.06			
63519400 CENTRE DE FORMATION FFPJP	119 100	111 641.14	75819400 CENTRE DE FORMATION FFPJP	85 400	119 789.88
63518500 Commission DISCIPLINE (NATIONALE + FEDERALE)	13 400	12 924.71			
63518510 Commission ETHIQUE	3 000	200.00			
63519000 Commission ARBITRAGE	18 000	16 405.59			
63519800 Commission JEUNES	3 900	663.74			
63519300 Commission FEMININES	1 500	434.60			
63519200 Commission COMMUNICATION	23 500	17 657.35			
63520100 Commission CHAMPIONNATS DE FRANCE	12 000	3 089.14			
63519500 Commission des FINANCES	7 000	232.17			
63519600 Commission JEU PROVENCAL	5 000	2 043.98			
63519700 Commission INFORMATIQUE	125 300	189 391.85			